

Baux :

Locations diverses. — Occupations temporaires d'immeubles communaux.	
Homologation	249
Immeuble, 121 rue Léon Gambetta. Réduction de loyer	308
Occupations temporaires de terrains communaux. Homologation.	249

Contentieux :

Honoraires d'avocat. — M ^e Meigné. Règlement	256
Transactions. — Accident Sthoer, chauffeur de la Propreté Publique.	
Règlement	253
Accident Vanderspiegelen, manœuvre. Règlement	254
Accident, automobile du Service des Travaux. Admission en recette	254
Dégâts. Annexe Legouvé. Admission en recette	255
Commissariat de Police du 1 ^{er} Arrondissement. Admission en recette	255
Conseil de Préfecture. — Instance consorts Deplanck. Décision. Crédit..	309

Fêtes et Cérémonies :

Grande Kermesse. — Assurance des véhicules dits « Rétrospectifs » ...	252
Feu d'artifice. Marché Renard	252

Police Administrative :

Organisation du Travail. — Commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires. Application de l'arrêté ministériel du 21 Mai 1937. Avis	324
---	-----

Administrations diverses :

Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	355
Réservistes. Avis	356
Défense Passive. Aménagement d'abris et de postes de secours.	
Marché Coopérative d'Etudes et de Défense Passive de Tourcoing	325
Eclairage du temps de guerre. Marché Compagnie Conti- nentale du Gaz	326
Equipement des postes de secours : a) vêtements spéciaux, marché Etablissements P. Lecomte ; b) masques à gaz, marché Société Gaz et Protection	325

	Pages
Bâtiments Communaux :	
Travaux. — Accords Matignon. Semaine de quarante heures. Révision des marchés. Avance aux entrepreneurs	310
Chauffage. — Fourniture de coke. Adjudication. Cahier des charges....	272
Fourniture de tables. — Marché Wiart et Cie	311
Assurances. — Automobiles. Assurance contre les accidents causés aux tiers	251
Hôtel de Ville. — Aile du Beffroi. Cabinet du Maire ; Cabinet du Secrétaire général ; Grande Salle du Beffroi ; bureaux annexes. Aménagement. Marchés divers	278
2 ^e lot : menuiseries extérieures. Réception et décompte définitifs	277
Bourse du Travail. — Travaux d'aménagement	272
Salle de fêtes de Fives. — Travaux d'aménagement. Réception et décomptes définitifs	281
Bâtiments Universitaires. — Convention	353
Nouveau lycée de jeunes filles. — Projet de construction. Avance sur honoraires	315
Ecole pratique Valentine Labbé. — Travaux d'agrandissement. Réception et décomptes définitifs	273
Fosse septique. Installations électriques. Réception et décomptes définitifs	274
Classe d'enseignement ménager. Aménagement	275
Mobilier. Réception définitive	275
Institut Denis Diderot. — Lots 2, 6, 7. Révision des marchés.....	312
Paratonnerres. Marché Fels-Vandenboës	264
Verrière du motif d'entrée principale. Marché Labouret.....	268
Installation d'un pont roulant et d'une grue potence. Marché Société Treuils et Palans	267
Matériel à réutiliser. Commande électrique individuelle	313
Rideaux-stores et rideaux divers. Marchés : 1) Société Beugin et Cie ; 2) Henri Maton	265
Armoires-vestiaires. — Marchés : 1) Henri Bourée ; 2) François Duprez	263
Ecoles supérieures. — Acquisition de mobilier. Réception et décomptes définitifs	276

	Pages
Ecoles primaires. — Acquisition de mobilier. Réception et décomptes définitifs	276
Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Mobilier. Marchés divers....	260
Ecoles Turgot et Renan. — Installation du chauffage central. Réception et décompte définitifs	260
Ecole Paulin-Parent. — Aménagement d'une nouvelle classe	273
Ecole maternelle Gutenberg. — Aménagement de lavabos	272
Ecole maternelle Jean Aicard. — Construction. Chassis à guillotine. Clôture. Mobilier. Réception et décomptes définitifs ..	259
Matériel de cantine. Marché Catrice	312
Travaux. Décomptes définitifs	258
Ecole maternelle Jules Simon. — Installation du chauffage central. Réception et décompte définitifs	259
Eglise Saint-Michel. — Réfection des toitures. Réception et décomptes définitifs	276
Porte de Roubaix. — Construction d'un escalier monumental. Réception et décompte définitifs	280
Immeuble, 5 rue du Fresnes. — Règlement de mitoyenneté	282
Immeubles :	
Achat de terrain. — Emmerin 97 (rue d'). Meschart-Colin	256
Eviction de locataires. — Etaques 62 (rue des). Indemnité Veuve Brassart.	251
Etaques 62 (rue des). Indemnité Chlostawa	251
Gustave Delory 9 (rue). Indemnité Soudoyez	250
Robleds 1 bis (rue des). Indemnité Colle	251
Soleil (cour du), cité Pesez 20. Indemnité Lepers	251
Tournai 134 (rue de). Indemnité Haerinck.....	309
Démolition d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette..	293
Voies Ferrées :	
Gare de Passage. — Fonds de réserve. Affectation conditionnée d'une somme de 2.500.000 francs aux Services budgétaires..	331
Promenades. — Jardins. — Squares :	
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Fourniture de toiles de tentes. Marché Warein	321

	Pages
Voirie :	
Vente de vieux métaux et de vieux matériaux. — Admission en recette....	294
Quartiers. — Lotissement de terrains, Bonte-Pollet (rue). Avis	285
Faubourg de Roubaix (rue du) et rue Blanche. Avis.....	286
Lotissements défectueux. Château (rue du). Association syndi- cale. Avis	286
Etienne Marcel (rue). Association syndicale. Avis.....	287
Construction d'un aqueduc. Avance sur subvention....	317
Montgolfier (rue). Association syndicale. Avis	288
Victor Tilmant (rue). Association syndicale. Avis	288
Elargissement de rue. — Rue du Molinel. Enquête	257
Trottoirs. — Travaux de pose de dalles. Révision de marché	316
Reconstruction de trottoirs. Participation des propriétaires....	269
Egouts :	
Fourniture de ciment. — Marché du 5 Mai 1936. Révision des prix.....	283
Fourniture de fontes. — Marché Robert Millecamps	284
Construction. — Soleil Levant (rue du)	285
Thumesnil prolongée (rue de)	284
Egout, en vue de desservir la Faculté de Médecine et les hôpi- taux de la Cité Hospitalière. Limitation de la retenue de garantie	318
Pavages. — Chaussées empierrées :	
Fourniture de ciment. — Marché du 5 Mai 1936. Révision des prix	283
Reconstruction de trottoirs. — Participation des propriétaires	269
Travaux de pose de dalles. Révision de marché	316
Chaussée en béton, boulevard Charles Delesalle. — Construction. Partici- pation des riverains. Admission en recette	316
Empierrements. — Fourniture de tarmacadam. Marché Cornez-Delacre..	283
Propreté Publique :	
Vente d'un cheval. — Admission en recette	294
Théâtres :	
Compte d'exploitation. — Saison 1936-1937	289
Exploitation. — Saison 1937-1938. Convention Pierre Fiard, dit Frady..	291

	Pages
Enseignement Secondaire :	
Lycée Fénelon. — Internat municipal. Budget supplémentaire 1937. Avis.	338
Compte administratif 1936. Avis	337
Enseignement Technique :	
Ecole Baggio. — Achat de fontes et dessins. Marché Ruoff	291
Achat d'une fraiseuse. Marché Gambin et Cie	320
Enseignement Primaire :	
Ecole primaire supérieure Jean Macé. — Rétablissement de deux postes de professeurs. Avis	320
Ecoles primaires élémentaires. — Création de classes de cours complémentaire	319
Ecoles Turgot et Renan. — Suppression et création de classes	318
Assistance :	
Familles nombreuses	360
Ristournes d'octroi	295
Femmes en couches	358
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile	361
Allocations complémentaires	366
Assistance médicale gratuite	367
Bureau de Bienfaisance :	
Budget supplémentaire 1937. — Avis	351
Comptes d'administration et de gestion 1936. — Avis	351
Hospices :	
Hospice Comtesse. — Fondation Desmet. Lit vacant. Admission Castelain.	370
Arrentement à Caprycke. — Avis	327
Budget supplémentaire 1937. — Avis	336
Comptes d'administration et de gestion 1936. — Avis	334
Aliénation de terrains à Annappes et à Ascq. — Avis	328

	Pages
Caisse de Crédit Municipal :	
Caisse de Crédit municipal et Fondation Masurel. — Comptes et budgets. Avis	332
Œuvres diverses :	
Office public municipal d'Habitations à Bon Marché. — Budget supplé- mentaire 1937, Avis	339
Comptes d'administration et de gestion 1936. — Avis.....	338
Fourneaux Economiques. — Fourniture de denrées. Cahier des charges..	292
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Fournitures diverses. Marchés.....	292
Compte de gestion en matières 1936	293
Recettes :	
Dommages de guerre. — Somme touchée sur titre de créance. Admission en recette	295
Cotes irrécouvrables. — Divers produits communaux. Admission en non- valeur	296
Emprunts :	
Emprunt de quatre millions à court terme. — Equilibre du Budget supplémentaire 1937	350
Budgets et Comptes :	
Budget supplémentaire de 1937	344
Compte administratif de 1936	339
Félicitations à l'Administration municipale	341
Compte de gestion du Receveur municipal. — Exercice 1936	343
Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	247
Distribution d'Eau :	
Usine d'Emmerin. — Retubage de la chaudière N° 1. Marché Decoster..	323
Dégâts. — Inondation de cave, rue de Maubeuge 32. Paiement d'indemnité.	255

	Pages
Hygiène :	
Enlèvement des détritux organiques et des cadavres d'animaux. — Convention Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour Réunis. Révision de la redevance	298
Cimetières :	
Transports funèbres. — Modification des tarifs	321
Est. — Clôture en béton armé, rues du Ballon et de La Madeleine. Construction. Marché Hayem	328
Dégâts. Tombe Merlin. Règlement	308
Rétrocession de six concessions. Hoffmann	300
Sud. — Rétrocession de concessions. Desmyttère, née Marie Bourke....	299
Superposition Peufaillit	300
Eclairage :	
Eclairage du temps de guerre. — Marché Compagnie Continentale du Gaz.	326
Gaz. — Compagnie Continentale du Gaz. Convention avec le personnel. Avenant	354
Police :	
Indemnité de bicyclette	330
Motorisation des rondes nocturnes	354
Adjudications. — Marchés :	
Service des Finances. — Machine à calculer « Millionnaire ». Redevance d'entretien	301
Impressions. — Délibérations du Conseil municipal. Années 1934 à 1937. Révision du marché	252
Caisse des Retraites :	
Pension civile. — Clarisse. Part contributive de la Ville	334
Liquidation de Pensions :	
Secrétariat Général :	
Duhayon Georges	302

<i>Troisième Direction :</i>	
Nevelle Louis (Veuve)	303
<i>Police :</i>	
Belhomme Jules	305
Lesaffre Louis	305
<i>Octroi :</i>	
Guenez Julien (Veuve)	303
Lesaffre Emile (Veuve)	304
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Dupaquet Oscar	306

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Allocation annuelle et renouvelable :

Quatrième Direction .

Vandercruyssen Léonard	306
------------------------------	-----

N. 1218	Médaille
de M. Lucien Lévy-Saint-Léger, ancien conseiller général, ancien adjoint au maire, nous a adressé une demande de subvention.	Sous-Prefet
<p align="center">L'Administration propose d'accueillir favorablement cette demande et de fixer à mille francs le montant de la subvention de la Ville.</p> <p align="center">Nous vous prions de vouloir bien faire votre proposition et de décider quelle dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget supplémentaire de 1937.</p>	
M. Jules Crozier (1/2 part)	1000
M. Louis Poitole	1000
M. Georges Demestre (1/2 part)	1000

L'an mil neuf cent trente sept, le 2 Juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Charles SAINT-VENANT, maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, CORDONNIER, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, FAVIÈRES, GISSELAIRE, GODINOT, HERMEZ, JANSSENS, LECOMTE, MARTIN, NOTERMAN, OTTELARD, PEETERS, POUILLAUDE, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, VANDENBERGHE, WARINGHIEN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, LEROY, MASSON.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1316

MESSIEURS,

*Médaille
Lucien Crépy-
Saint Léger*

Subvention

Le Comité qui s'est formé en vue d'offrir un médaillon à la famille de M. Lucien Crépy-Saint-Léger, ancien conseiller général, ancien adjoint au maire, nous a adressé une demande de subvention.

L'Administration Municipale propose d'accueillir favorablement cette demande et de fixer à mille francs le montant de la participation de la Ville.

Nous vous prions de vouloir bien faire vôtre cette proposition, et de décider que la dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1317

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous, dépendant des Abattoirs.

Abattoirs

*Locations
diverses*

Ces locations sont consenties pour trois années, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Noms et adresses des locataires	Nature des locaux	Date de départ de la location	Loyer annuel
M. Paul Liébart, avenue de la République 5, Lambersart	Grand grenier à fourrages N° 4	1 ^{er} Juin 1937.	239 40
M. Alphonse Demora, rue Chanzy 14, Saint-André	Grand grenier à fourrages N° 22	1 ^{er} Juin 1937.	239 40
M. Jean Delourme, rue Princesse 58	Petit grenier à fourrages N° 41	15 Juin 1937.	81 90
M. Paul Prévot, rue Voltaire 11, Mons-en-Barœul	Petit grenier à fourrages N° 43	15 Juin 1937.	81 90
MM. Longin Frères rue Saint-Sébastien 2 bis	Petite triperie N° 10	1 ^{er} Juin 1937.	1.800 »

MM. Longin s'engagent à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter la consommation d'eau.

D'autre part, les personnes ci-après ont sollicité la location de cases du frigorifique, durant la période du 15 Mai au 15 Octobre 1937.

N°s des cases	Noms et prénoms	Profession	Adresses	Montant du loyer
1	M. Charles Théry	Chevilleur	Rue du Metz 39	2.000 »
2	Mme Veuve Pottière et M. Albert Pauwels	»	Rue du Béguinage 1 Boulevard Clémenceau, Marcq-en-Barœul	2.000 »
3	MM. Roger Casier	»	Rue de Messines 31 bis, Saint-André	
	Henri Parant	»	Avenue du Peuple Belge 96	
	Arthur Descamps	»	Rue Emile Zola 49 Hellemmes	
	Maurice Haghebaert	»	Avenue Paul Doumer 29, Lambersart	2.000 »
4	M. Jules Groulez (1/2 case)	»	Rue Saint-Sébastien 17	1.000 »
5	M. Louis Pottière	»	Rue Princesse 38	2.000 »
8	M. Georges Demessine (1/2 case)	»	Rue du Metz 5	1.000 »

N ^{os} des cases	Noms et prénoms	Profession	Adresses	Montant du loyer
9	M. Marcel Druez et M. Albert Prin	Chevilleur »	Chemin de Messines 86, Saint-André Avenue Le Nôtre 19 bis, Lammersart	2.000 >
10	M. Jean Delourme et M. Julien Bernaert	» »	Rue Princesse 58. Rue Princesse 44	2.000 >
11	M. Maurice Bécue et M. Léon Catteau	» »	Rue Lavoisier 7, Saint-André Rue Jean Jaurès 54, Marcq- en-Barœul	2.000 >
12	M. Jules Delemer et M. Georges Duploux	» »	Place Alexandre Dumas, 28 Rue Godefroy 83, La Made- leine	2.000 >
13	M. Gaston Spelto et M. Jules Cousin	» »	Rue Princesse 15 Rue Princesse 63	2.000 >
15	M. Jean-Baptiste Delescluse et M. Paul Cuiengnet	» »	Rue Saint-Sébastien 44 Rue Armand Carrel 1	2.000 >

Tous ces locataires s'obligent à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de leur location, d'introduire dans la case à eux louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté, la Ville décline expressément toute responsabilité en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans la case louée et les vols dont ces locataires pourraient être victimes.

Il est entendu que, pour les périodes ci-dessus, ces personnes sont dispensées, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférente aux cases occupées par elles.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1318

Occupations
temporaires
de terrains
communaux

Homologation

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance due à la Ville
M. Alphée Vilain, 274 rue des Bois-Blancs	Jardin N° 87, boulevard de la Moselle	1 ^{er} Octobre 1937.	30 frs par an.
M. Honoré Delrœux, rue Magenta, cour Vandenberghe 1.	Jardin N° 148 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Octobre 1937.	30 frs par an.
M. Clément Dumoutier 39 rue des Robleds	Terrain rue des Robleds 19-21	1 ^{er} Mai 1937.	189 frs par trimestre.
Mme Bodo-Bayeulle 42 avenue Butin.	Terrain. avenue Butin	1 ^{er} Octobre 1937.	280 frs par an.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1319

Occupations
temporaires
d'immeubles
communaux

Homologation

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation, à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions ci-après :

Nom de l'occupant	Situation de l'immeuble	Date d'entrée en jouissance	Redevance et charges
M. Jérôme Van Paemel, 77 rue de Flandre.	Buvette de l'Ecole de Natation, rue d'Armentières ..	Saison des bains 1937.	Redevance forfaitaire de 500 frs
M. Paul Parent.	Un atelier et trois bureaux au rez-de-chaussée de l'immeuble rue Gustave Delory 150	1 ^{er} Juin 1937.	550 frs par trimestre.

D'autre part, nous avons autorisé M. Vandenaabeele à occuper, à compter du 1^{er} Juillet 1937, et suivant bail que nous vous soumettons, l'immeuble situé Parvis Saint-Maurice 19, moyennant un loyer annuel de 4.600 frs, réduit de 10 % conformément à la loi, et augmenté des contributions, des primes d'assurances, du coût de la consommation des eaux et de la vidange de la fosse d'aisances.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1320

Eviction de locataire

Indemnité

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de notre Programme d'Aménagement et d'Embellissement, de nombreux immeubles ont été acquis, dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Après pourparlers, M. Robert Soudoyez a accepté de rendre libre d'occupation un appartement de quatre pièces au 3^e étage de la maison située rue Gustave Delory n° 9.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à M. Soudoyez une indemnité de trois cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer le dégagement de l'Hôtel de Ville, ainsi que la réalisation de notre Programme d'Aménagement et d'Embellissement, nous poursuivons l'évacuation des immeubles achetés en vue de leur démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

Mme Veuve Pierre Brassart, rue des Etaques, 62 ;

M. Ladislas Chlostawa, rue des Etaques, 62 ;

M. Henri Lepers, cour du Soleil, cité Pesez, 20 ;

M. Gustave Colle, rue des Robleds, 1 bis.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

N° 1321

—
Eviction de locataires

—
Indemnités

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie « Général », dont la Direction est à Paris, 24 rue Saint-Marc, assure, suivant police N° 319.590, les conséquences pécuniaires de tous accidents ou dommages causés aux tiers par les véhicules automobiles des divers Services de la Ville, moyennant une prime annuelle de 11.500 frs 50, non compris les impôts.

Cette police étant résiliable chaque année à l'échéance du 26 Juin, nous avons demandé à la Compagnie une diminution de la prime. Celle-ci nous a fait remarquer que la même assurance, souscrite à d'autres Compagnies, coûterait 25.000 frs à la Ville. Finalement, pour ne pas perdre un risque garanti par elle depuis de nombreuses années, elle a consenti à ramener la prime à 10.455 frs.

Nous avons, en conséquence, souscrit un avenant de régularisation qui a pris effet le 31 Mai dernier.

Nous vous demandons de ratifier la passation de cet avenant qui procure à la Ville une économie de 1.045 frs 50 par an.

Adopté.

N° 1322

—
Automobiles de la Ville

—
Assurance contre les accidents causés aux tiers

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1323

MESSIEURS,

Grande
Kermesse

Assurance
des véhicules
dits
« rétrospectifs »

En vue d'assurer la Ville contre les réparations civiles auxquelles elle aurait pu être tenue dans le cas :

1° d'accidents causés aux tiers par les véhicules dits « rétrospectifs » ayant participé au défilé de la Grande Kermesse le dimanche 16 Mai 1937 ;

2° d'incendie survenant à ces mêmes véhicules ;

Nous avons souscrit deux polices d'assurance à la Compagnie « Les Assurances Françaises », 1 rue Alphonse Fochier à Lyon.

La garantie qui nous était acquise s'élevait à 500.000 frs.

Nous vous proposons de ratifier ces polices et de nous autoriser à en régler le coût, soit au total 936 frs 80, qui sera prélevé sur le crédit des Fêtes et Cérémonies publiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1324

MESSIEURS,

Grande
Kermesse
Feu d'artifice
Marché

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, un marché passé avec M. R. Renard, 10 avenue Alphonse Chovet, à Compiègne, pour l'exécution d'un feu d'artifice, le 16 Mai, à l'occasion de la Grande Kermesse.

Le montant de l'entreprise, soit 15.000 frs, sera prélevé sur le crédit des Fêtes et Cérémonies Publiques.

Adopté.

N° 1324¹

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Impression des
délibérations
du Conseil
Municipal

MESSIEURS,

Années
1934 à 1937

Révision
du marché

En raison des répercussions qu'entraîne l'application des nouvelles lois sociales, l'Imprimerie Ouvrière nous a demandé de majorer de 40 % à partir du 1^{er} Février, les prix du marché passé, le 30 Juillet 1935, pour l'impression des délibérations du Conseil Municipal des années 1934 à 1937 inclus.

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, nous avons soumis cette demande à la Commission préfectorale d'examen des marchés.

Au cours de sa dernière réunion la dite Assemblée a adopté des conclusions analogues à celles retenues pour la fourniture des imprimés aux services départementaux, et elle a proposé de fixer à trente sept pour cent, à partir du premier Février 1937, date de l'application de la loi de quarante heures dans l'imprimerie, la majoration à accorder à l'Imprimerie Ouvrière pour l'impression des délibérations du Conseil Municipal.

Nous vous prions de faire vôtres les propositions de la Commission préfectorale d'examen des marchés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 7 Octobre 1936, M. Fernand Sthoer, chauffeur au service de la Propreté Publique, a eu le poignet droit fracturé par un retour de manivelle au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 18 Juin 1937, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle, évalué à 15 % par l'expert, a été admis ; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 23 Décembre 1936, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 699 frs 83.

Etant donné que M. Sthoer est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

N° 1325

—
Accident Sthoer

—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1326

*Accident
Vanderspiegelen**Règlement*

MESSIEURS,

M. Théodore Vanderspiegelen, manœuvre au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail le 17 Août 1936.

Suivant procès-verbal de conciliation en date du 18 Juin 1937, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle, évalué à 15 % par l'expert, a été admis; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 30 Novembre 1936, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 630 frs.

Etant donné que M. Vanderspiegelen n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que le paiement de cette rente sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire de l'article 10 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Toutefois, les arrérages de la rente ne pouvant se cumuler avec les demi-salaires que M. Vanderspiegelen a continué à percevoir, nous vous demandons de décider que le montant des demi-salaires versés depuis le 30 Novembre 1936 viendra en déduction lors du paiement de la rente.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1327

*Dégâts à une
automobile**Admission
en recette*

MESSIEURS,

Le 3 Juin, une voiture appartenant à la Société des Produits Sanitaires et d'Entretien Franco-Belge, rue de la Plaine, a tamponné le véhicule automobile N° 2894 MB I du Service des Travaux.

Le Directeur de la Compagnie des Assurances Françaises, rue de l'Hôpital Militaire 55, assureur de l'adversaire, s'est engagé à nous régler la somme de 210 frs représentant le montant des dégâts.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 Mars, un camion hippomobile de la Brasserie du Pélican a détérioré un tuyau de descente d'eau en façade de l'annexe Legouvé, 14 rue des Tours.

Les dégâts se sont élevés à 100 francs.

La Compagnie l'Abeille, 30 boulevard de la Liberté, qui assure la Brasserie du Pélican, ayant consenti à nous dédommager, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette de la somme de 100 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 Février 1936, des déprédations ont été commises au Commissariat de Police du premier arrondissement par MM. Diémunsch, 67 rue de l'Hôpital Militaire.

Nous avons pressenti ces derniers à l'effet de récupérer le montant des dégâts, soit 125 frs 30.

MM. Diémunsch ayant consenti à nous dédommager, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette de la somme de 125 frs 30.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 avril 1937, une rupture de la canalisation d'eau potable de la rue de Maubeuge, a provoqué l'inondation de la cave de l'immeuble portant le N° 32 de cette rue et occupé par M. Gaugeat, cabaretier.

Diverses denrées entreposées dans cette cave ont été détériorées ou rendues inutilisables. M. Gaugeat a demandé réparation du préjudice qui lui a été ainsi causé.

N° 1328

*Dégâts à
l'annexe Legouvé*

*Admission
en recette*

N° 1329

*Dégâts au
Commissariat
de police du 1^{er}
arrondissement*

*Admission
en recette*

N° 1330

*Dégâts rue
de Maubeuge*

*Paiement
d'indemnité*

Après pourparlers, il accepte une indemnité de six cents francs qui correspond à une évaluation raisonnable des dégâts.

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous proposons d'autoriser le paiement à M. Gaugeat de cette indemnité.

La dépense sera prélevée sur le crédit du Budget Ordinaire « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1331

MESSIEURS,

*Honoraires
de M^e Meignié*

Règlement

M^e Maurice Meignié, avocat à la Cour d'Appel de Douai, demeurant, 5 Quai Maréchal Joffre, à Douai, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 300 frs, qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville dans une instance contre M. Pollet, en vue du recouvrement des frais consécutifs à un accident de travail survenu à M. Prévost, préposé d'Octroi.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 300 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'Actes et de Procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1332

MESSIEURS,

*Achat de
terrain
rue d'Emmerin,
97*

Nous avons, en vue de l'élargissement de la rue d'Emmerin, obtenu de M. et Mme Meschart-Colin, demeurant rue d'Emmerin 97, une promesse de vente de la partie de sol d'une superficie de 17 m² 87, dépendant de leur propriété, reprise au cadastre Section E N° 1101 p, destinée à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, poursuivie en exécution de la décision de la Commission départementale en date du 25 Juillet qui a homologué le nouvel alignement de la rue d'Emmerin, aura lieu moyennant un prix de trois cent cinquante-sept francs quarante, payable après accomplissement des formalités de transcription et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes et ceux de transcription.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous demandons, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 5 Mai 1937, vous avez décidé de recourir aux formalités de l'expropriation en vue de l'acquisition d'une partie d'immeuble, d'une superficie de cent quarante mètres carrés, située rue du Molinel 121 et rue du Plat 1, à l'angle de ces deux rues, reprise au cadastre Section I N^{os} 2318 et 2453 appartenant à M. Défossez-Jouay, demeurant à Marcq-en-Barœul, 116, boulevard de Lille, nécessaire à l'élargissement de la rue du Molinel prévu au plan partiel d'aménagement déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928 et dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931.

Au cours de l'enquête qui eut lieu en la Mairie pendant huit jours, du 12 au 23 Juin 1937 — dimanche, samedi après-midi et lundi matin non compris — aucune déclaration n'a été enregistrée.

Conformément à l'article 13 du décret-loi du 8 Août 1935, modifié par l'article 1^{er} du décret-loi du 30 Octobre 1935 et de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 29 Mai 1937, l'avis de la Commission d'enquête doit être remplacé par celui du Conseil Municipal, étant donné qu'il s'agit en l'espèce de la réalisation d'une expropriation dans un intérêt purement communal.

Nous vous demandons, en conséquence : 1° de prendre acte qu'aucune observation n'a été faite durant l'enquête ; 2° de confirmer la décision d'exproprier partiellement la propriété de M. Défossez ; 3° de solliciter de M. le Préfet du Nord l'arrêté de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation de la partie de la propriété en cause.

Adopté.

N° 1333

—
*Elargissement
de la chaussée
rue du Molinel*

—
Enquête
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1334

—
Programme des
Grands Travaux

—
Ecole maternelle
Jean Aicard

—
Décomptes
définitifs

MESSIEURS,

Les travaux de construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard sont terminés et les décomptes généraux et définitifs ont été établis.

La situation des dépenses prévues et des dépenses faites des lots N°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 se présente comme suit :

N°s des lots	Désignation de lots	Montant des devis	Montant rabais déduit	Décomptes
1	Terrassement, fondations, béton armé ..	654.150 »	330.750 »	361.869 82
2	Maçonnerie, pierre bleue, pierre blanche	207.200 »	114.681 80	135.782 09
3	Charpenterie, menuiserie	156.974 34	83.050 62	92.050 48
4	Couverture	72.100 »	41.216 51	37.821 34
5	Plafonnage, plâtrerie	38.200 »	23.294 53	25.025 35
6	Carrelage	134.618 96	111.034 88	104.818 39
8	Ferronnerie de bâtiment	20.350 »	11.972 71	16.930 54
9	Peinture, vitrerie	35.200 »	17.455 07	36.652 17
		1.318.793 30	733.456 12	810.950 18

L'augmentation des dépenses faites, comparativement au montant des adjudications, résulte en particulier :

1° de ce que la salle des lavabos-urinoirs, water-closets, le réfectoire et la salle de jeux ont été agrandis en exécution : la première, conformément à l'avis exprimé par le Comité des constructions scolaires ; les deux autres, en prévision d'une augmentation de l'effectif scolaire ; 2° de ce que les déblais en excès ont dû être transportés aux décharges publiques, au lieu d'être mis en dépôt à proximité de l'école, les emplacements libres en 1930, au moment de l'élaboration du projet, n'étant plus disponibles en 1934 lors de la construction de l'école.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

La dépense supplémentaire de 77.494 frs 06 sera prélevée sur la somme à valoir de 161.500 frs figurant au projet approuvé par le Conseil Municipal et par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 18 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Dhoossche et Gisselaire, conseillers municipaux ; Ségers, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'école Jean Aicard à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux et des fournitures désignés ci-après :

Indication des travaux et des fournitures	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
Installation de châssis à guillotine	44.553 »	44.553 »
Clôtures en béton armé	10.000 »	8.913 22
Mobilier scolaire en bois, en tubes acier et bois. Marché Léo Wiart et Cie	40.416 25	40.416 25
Mobilier scolaire. Armoires modèles A. B. C. Marché Houssen	16.650 »	16.650 »
Mobilier scolaire. Armoires modèles D. E. Marché Paul Scouvement	8.120 »	8.120 »

La Commission a reconnu que les travaux exécutés et les fournitures faites satisfont aux conditions des marchés passés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 19 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Leroy et Martin, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux, s'est rendue à l'Ecole Maternelle Jules Simon pour examiner et vérifier les travaux d'installation du chauffage central.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

N° 1335

Programme des
Grands Travaux

Ecole Maternelle
Jean Aicard

Construction

Châssis à
guillotine

Clôture

Mobilier

I — Réception
définitive
II — Décomptes
définitifs

N° 1336

Programme des
Grands Travaux

Ecole
Jules Simon

Installation de
chauffage central

I. Réception
définitive
II. Décompte
définitif

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 77.850 frs, montant de l'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1337

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Ecoles
Turgot-Renan*

*Installation
de chauffage
central*

I — *Réception
définitive*

II — *Décompte
définitif*

Le 19 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Peeters et Treels, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux, s'est rendue aux Ecoles Turgot-Renan pour examiner et vérifier les travaux d'installation du chauffage central.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 68.837 frs 95, montant de l'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1338

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Groupe Scolaire
du Faubourg
des Postes*

Mobilier

Marché

L'aménagement du nouveau Groupe Scolaire du Faubourg des Postes nécessite l'acquisition du mobilier scolaire désigné ci-après :

- I. Tables de classe à deux places ;
- II. Bureaux, meuble fichier, bibliothèques ;
- III. Tables et bancs de réfectoire ;
- IV. Vestiaires métalliques.

Des propositions ont été demandées à vingt maisons spécialistes de mobilier en bois et à onze maisons spécialistes de mobilier métallique.

Les offres résumées ci-après ont été faites :

I. — *Tables de classe à deux places*

Petites	60
Moyennes	140
Grandes, type A	100
Grandes, type B	20

	Prix unitaires			
	Petites	Moyennes	Type A	Type B
MM. Pierre Lehouck et Cie	300 »	300 »	300 »	300 »
Deloose et Cie	285 »	285 »	285 »	285 »
Scouvemont	230 »	230 »	250 »	280 »
Dumortier	248 50	260 »	270 »	272 50
Houssen	240 »	245 »	265 »	265 »
Léo Wiart et Cie				
Modèle Anatole France ..	210 »	235 »	251 »	255 »
Modèle Chatillon	190 »	217 »	240 »	245 »

Les offres les plus intéressantes pour la Ville, tant au point de vue des prix consentis qu'en ce qui concerne les modèles de tables proposés, ont été faites par MM. Léo Wiart et Cie.

Entre les modèles soumis par cette maison, celui du type « Anatole France » a été reconnu le plus satisfaisant.

La dépense s'établit comme suit :

60 tables petites à 210 frs	12.600 »
140 tables moyennes à 235 frs	32.900 »
100 tables grandes, type A à 251 frs	25.100 »
20 tables grandes, type B à 255 frs	5.100 »
Total	75.700 »

II. — *Bureaux, meuble fichier, bibliothèques*

Bureaux de maître, de maîtresse	16
Bureaux de directeur, directrice, docteur	3
Meuble fichier pour le cabinet de visite médicale....	1
Meubles bibliothèques	34

	Prix unitaires			
	Bureaux de maître	Bureaux de directeur	Fichier	Bibliothèques
MM. Léo Wiart et Cie	442 »	700 »	1.075 »	1.510 »
Houssen	428 »	635 »	990 »	1.460 »
Deloose et Cie	405 »	660 »	1.150 »	1.500 »
Pierre Lehouck et Cie	450 »	625 »	1.100 »	1.450 »
Dumortier	408 »	610 »	950 »	1.485 »
Scouvemont	395 »	630 »	985 »	1.467 »

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville sont les suivantes :

- a) M. Scouvemont : 16 bureaux de maître, de maîtresse à 395 frs 6.320 »
- b) M. Dumortier : 3 bureaux de directeur, directrice, docteur à 610 frs 1.830 »
- 1 meuble fichier pour le cabinet de visite médicale à 950 » 2.780 »
- c) MM. Pierre Lehouck et Cie : 34 meubles bibliothèques à 1.450 frs 49.300 »

III. — Tables et bancs de réfectoire

Tables	28
Bancs	56

	Prix unitaires	
	Tables	Bancs
MM. Pierre Lehouck et Cie	500 »	250 »
Léo Wiart et Cie	490 »	265 »
Dumortier	475 »	250 »
Deloose et Cie	460 »	255 »
Scouvemont	450 »	250 »
Houssen	435 »	230 »

Les offres les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Houssen.

La dépense s'établit comme suit :

28 tables à 435 frs	12.180 »
56 bancs à 230 frs.....	12.880 »
	25.060 »

IV. — *Vestiaires métalliques*

Cases vestiaires individuelles : 640.

La Tôlerie Strasbourgeoise Forfait 85.120 »
 M. Henri Bourée Forfait 79.960 »

*
**

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de retenir les propositions de MM. Léo Wiart et Cie, 143, rue Pierre Legrand, 75.700 frs — M. Scouvemont, 9, rue de Boulogne, 6.320 frs — M. Dumortier, 46, rue des Meuniers, 2.780 frs — MM. Pierre Lehouck et Cie, 6 bis, rue Sadi-Carnot, Hellemmes, 49.300 frs — Jules Houssen, 82, rue Saint-André, 25.060 frs — Henri Bourée, 139, boulevard de la République, La Madeleine, 79.960 frs ;

2° de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré avec les maisons dont les offres sont supérieures à 6.000 frs.

La dépense, s'élevant en totalité à 239.120 frs, sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture et de l'installation à l'Institut Denis Diderot des armoires collectives de classes et des armoires individuelles, des propositions ont été demandées à onze maisons.

Trois d'entre elles ont fait les offres ci-après, compte non tenu de la proposition des Ateliers Schwartz-Hautmont non conforme au programme.

	Lot A Armoires collectives	Lot B Armoires individuelles
M. Henri Bourée, 139 boulevard de la République, La Madeleine	79.810 >	98.800 >
La Tôlerie Strasbourgeoise, 27 route de la Fédération, Strasbourg-Meinau		74.952 >
M. François Duprez, 49 bis rue Saint-Gabriel. Proposition conforme aux dispositions générales du programme mais avec modification dans les détails		56.597 >

N° 1339

—
Programme des
Grands Travaux

—
Institut
Denis Diderot

—
Armoires-
vestiaires

—
Marchés

L'offre de M. Henri Bourée concernant le lot A et celle de M. François Duprez concernant le lot B ont été reconnues établies sur la base de prix acceptables par la Ville.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de les accepter et de nous autoriser par suite à passer avec ces deux maisons des marchés s'élevant respectivement à 79.810 frs et à 56.597 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1340

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Paratonnerres

Marché

MESSIEURS,

Afin de protéger contre la foudre les bâtiments de l'Institut Denis Diderot il a été décidé l'installation de paratonnerres.

Des propositions ont été demandées à sept maisons spécialistes.

Cinq d'entre elles ont fait les offres ci-après :

	Bâtiment principal	Ateliers	Ensemble
M. Fels-Vandenboës, 2 rue des Jardins :			
Première proposition	16.500 >		
Deuxième proposition	15.500 >		
Troisième proposition		27.800 >	
MM. H. Morand et Cie, 99 boulevard de la Liberté	17.550 >		
M. Grenet, 143 rue Guersant, Paris			31.500 >
Horlogerie électrique industrielle, 13 rue Pauvrée, Roubaix			44.850 >
M. P. Haegel, 29 rue du Moulin Vert, Paris			52.500 >

Le projet de M. Grenet n'est pas acceptable, ce constructeur prévoyant, en effet, des mises à la terre sur les conduites de distribution d'eau de la Ville.

Il est apparu d'autre part qu'il n'était pas indispensable d'envisager la protection des ateliers.

Dans ces conditions, et en accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus intéressante pour la Ville,

c'est-à-dire la deuxième proposition de M. Fels-Vandenboës et de nous autoriser, par suite, à passer avec ce constructeur un marché de gré à gré montant à 15.500 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été prévu au projet de construction de l'Institut Denis Diderot la fourniture et l'installation de rideaux de divers genres. Des propositions ont été demandées à six maisons spécialistes concernant les catégories d'articles ci-après :

PARTIE A. — Rideaux stores coulissant sur tringles en tubes carrés métalliques.

PARTIE B. — Rideaux de vitrage montés sur tringles.

PARTIE C. — Rideaux destinés à rendre obscurs la salle de gymnastique et le laboratoire de physique afin de procéder à des projections cinématographiques.

PARTIE D. — Rideaux sur rouleurs à manœuvre verticale, pour chassis de lucarnes.

Quatre maisons ont fait les offres ci-après :

PARTIE A.

— frs

Mme Vicart, 141 rue Nationale :

Première proposition	47.137 35
Deuxième proposition	58.673 »
Troisième proposition	61.177 30

MM. R. Beugin et Cie, 22 rue du Molinel :

Première proposition	74.002 »
Deuxième proposition	77.687 »
Troisième proposition	72.887 »
Quatrième proposition	64.675 »

M. Georges Wiart, 104 rue Solférino :

Première proposition	79.800 »
Deuxième proposition	91.750 »

N° 1341

*Programme des
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

Rideaux-stores

Rideaux divers

Marchés

M. Henri Maton, 102 rue Solférino :

Première proposition	84.847	»
Deuxième proposition	93.453	»
Troisième proposition	96.313	»
Quatrième proposition	83.443	»
Cinquième proposition	100.174	»

PARTIE B.

MM. R. Beugin et Cie :

Première proposition	1.487	»
Deuxième proposition	1.557	»
Troisième proposition	1.631	»

Mme Vicart :

Première proposition	2.579	»
Deuxième proposition	2.720	»
Troisième proposition	2.770	»

M. Henri Maton :

Proposition unique	3.540	»
--------------------------	-------	---

PARTIE C.

MM. R. Beugin et Cie :

Première proposition	16.355	»
Deuxième proposition	12.695	»

M. Henri Maton :

Proposition unique	27.328	»
--------------------------	--------	---

PARTIE D.

MM. R. Beugin et Cie :

Première proposition	10.670	»
Deuxième proposition	12.120	»
Troisième proposition	11.880	»
Quatrième proposition	7.290	»

M. Henri Maton :

Première proposition	12.244	»
Deuxième proposition	12.669	»
Troisième proposition	11.929	»

Compte tenu à la fois des prix consentis, de la qualité des échantillons de rideaux, de la qualité des accessoires de support et de manœuvre, il a été reconnu que les offres les plus intéressantes pour la Ville sont les suivantes :

PARTIE A. — Proposition n° 2 montant à 77.687 frs de MM. R. Beugin et Cie.

PARTIE B. — Proposition n° 3 montant à 2.770 frs de Mme Vicart.

PARTIE C. — Proposition montant à 27.328 frs de M. Henri Maton.

PARTIE D. — Proposition n° 2 montant à 12. 669 frs de M. Henri Maton.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'accepter ces offres et de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré s'élevant respectivement à 77.687 frs et à 39.977 frs avec la Société R. Beugin et Cie et avec M. Henri Maton.

La dépense globale, soit 120.454 frs, sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation d'un pont roulant et d'une grue potence dans l'atelier de mécanique de l'Institut Denis Diderot, il a été fait appel aux offres de six constructeurs d'appareils de levage. Cinq ont répondu à notre appel et déposé les offres suivantes :

	Pont	Grue
Société Treuils et Palans	20.000 >	2.350 >
Etablissements Verlinde	24.900 >	6.450 >
Société d'Etudes et de construction d'appareils de manutention	néant	3.700 >
Etablissements Levman	30.400 >	2.130 >
Etablissements Herbert Morris	43.000 >	11.295 >

Les deux projets les plus intéressants étaient ceux de la Société Treuils et Palans et des Etablissements Verlinde. Toutefois il leur a été demandé de revoir leurs études pour augmenter la hauteur de levage du pont, pour supprimer l'attache de la potence aux charpentes, et pour comprendre dans leur prix tout le montage.

N° 1342

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Installation
d'un
pont roulant
et d'une
grue potence

Marché

Ces deux concurrents ont modifié leurs projets, les Etablissements Verlinde ayant cependant fait connaître qu'ils ne peuvent construire de grue potence ne prenant pas appui sur les charpentes. Celles-ci seraient donc à renforcer aux frais de la Ville, ce qui entraînerait une dépense qu'on peut évaluer à 1.000 francs.

Les nouveaux prix s'établissent comme suit :

	Pont	Grue
Société Treuils et Palans	23.900 »	6.200 »
Etablissements Verlinde	26.450 »	6.725 »

Il en ressort que les propositions de la Société Treuils et Palans sont les moins élevées avec un projet répondant bien aux conditions à remplir, la grue potence notamment ne prendrait pas appui sur les charpentes.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la dite société, le montant de la dépense s'élevant à 30.100 frs sera prélevée sur les crédits affectés à la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1343
 Programme des
 Grands Travaux
 —
 Institut
 Denis Diderot
 —
 Verrière du motif
 d'entrée
 principale
 —
 Marché
 —

En vue de l'exécution d'une verrière de soixante-cinq mètres carrés environ au-dessus de l'entrée principale de l'Institut Denis Diderot, MM. Alleman et Chenal, architectes, s'étaient adressés à un peintre-verrier réputé, M. A. Labouret, 7 rue Boulard à Paris.

Un projet avait été présenté par ce spécialiste le 4 Septembre 1936, à une époque où l'on était dans l'incertitude sur la date d'application de la semaine de quarante heures.

Ce projet ayant été mis au point par les architectes, vous l'avez adopté le 23 Décembre dernier et vous nous avez autorisé à passer un marché de gré à gré s'élevant à la somme de 55.000 francs.

Au moment de le signer, M. A. Labouret a fait remarquer que les prix des matériaux et de la main-d'œuvre accusaient une hausse sensible comparativement à ceux en vigueur au début de Septembre et il a demandé le relèvement du montant du marché.

L'objection formulée par l'entrepreneur étant justifiée, un accord a été recherché et s'est fait sur la base d'une augmentation de 25 %.

Conformément à l'avis favorable émis par votre Commission des Bâti-ments, nous vous prions d'approuver le marché de gré à gré, montant à 68.750 frs, passé avec M. A. Labouret.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires, pour lesquels des travaux de dallage de trottoirs ont été exécutés rues Gustave Delory, de Cambrai, boulevard Victor Hugo, rues Esquermoise, des Stations, des Poissonceaux, des Ponts de Comines, du Pont du Lion d'Or, Arago, Jenner, du Becquerel, de la Clef, du Général Anne de la Bourdonnaye, du Sec Arembault, de Saint-Omer, boulevard de la Liberté.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 8.413 frs 29, montant de cet état.

RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN DALLES

Participation des propriétaires

Trottoirs exécutés : rue Gustave Delory, rue de Cambrai, boulevard Victor Hugo, rue Esquermoise, rue des Stations, rue des Poissonceaux, rue des Ponts de Comines, rue du Pont du Lion d'Or, rue Arago, rue Jenner, rue du Becquerel, rue de la Clef, rue Esquermoise, rue du Général Anne de la Bourdonnaye, rue du Sec Arembault, rue de Saint-Omer, boulevard de la Liberté.

N° 1344

*Programme des
Grands Travaux*

*Reconstruction
de trottoirs*

*Participation
des propriétaires*

Numéros des immeubles	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
Rue Gustave Delory				
36	M. Beutard Eugène, 36 rue Gustave Delory, Lille	4 m ² 60	17 50	80 50
38-40	M. Maurice Hochin, 65 rue Léon Gambetta à Loos	13 m ² 69	17 50	239 60
Rue de Cambrai				
36	M. Gronier-Mazelier, 36 rue de Cambrai à Lille	84 m ² 67	17 50	1.481 75
Boulevard Victor Hugo				
188	MM. Delepouille, Lefebvre et Logier, 13 rue Boucher de Perthes, Lille ..	36 m ² 05	17 50	630 90
Rue Esquermoise				
108	M. Marcel Lecocq, 8 rue de Saint-André, Lille	5 m ² 35	17 50	93 65
Rue des Stations				
20	Mme Veuve Betaillole, 20 rue des Stations à Lille	21 m ² 84	17 50	382 20
18	Mme Veuve Etienne Rossignol, 25 rue Alphonse Mercier à Lille	13 m ² 16	17 50	230 30
Rue des Poissonceaux				
	M. Léon Grimonprez, 37 rue Thiers à Lille	69 m ² 77	17 50	1.221 >
Rue des Ponts de Comines				
48	M. Paul Lefebvre, 7 place du Théâtre, Lille	37 m ² 06	17 50	648 55
Rue du Pont du Lion d'O.				
16	M. Leroy Théophile, 40 ter avenue Bernadette, La Madeleine	37 m ² 55	17 50	657 15
17	M. Robert Depoorter, 18 rue de Lens à La Bassée	11 m ² 21	17 50	196 20
Rue Arago				
28-30	Mme Veuve Losseron, 4 rue Alphonse Leroy, Lille	17 m ² 16	17 50	300 30

Numéros des immeubles	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
Rue Jenner				
9	M. Jacquin Omer, 30 rue des Jardins Caulier, Lille	8 m ² 84	17 50	154 70
Rue du Becquerel				
15	M. Proye, 15 rue du Becquerel à Lille	19 m ² 43	17 50	340 05
Rue de la Clef				
24-26	M. Jean Rigaux, 111 rue des Stations à Lille	9 m ² 64	21 >	202 44
Rue Esquermoise				
84	M. A. Duparque, 31 rue des Pyramides, Lille	9 m ² 00	21 >	189 >
Rue du Général Anne de la Bourdonnaye				
7	M. E. Wattez, 7 rue du Général Anne de la Bourdonnaye à Lille	9 m ² 65	21 >	202 65
Rue du Sec Arembault				
5	MM. Sadoun frères, 16 place de Béthune, Lille	21 m ² 74	21 >	456 54
Rue de Saint-Omer				
32 bis	M. Henri Maertens, 32 bis rue de Saint-Omer à Lille	8 m ² 46	21 >	177 66
Boulevard de la Liberté				
52	Brasseries Joseph Vandamme, 14 rue de Tenremonde, Lille	25 m ² 15	21 >	528 15
				8.413 29

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1345
—
*Bâtiments
Communaux*
—
Chauffage
—
*Fourniture de
coke*
—
Adjudication
—

MESSIEURS,

L'adjudication de la fourniture des cokes métallurgiques nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux arrivera à expiration le 31 Décembre.

En accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons :
a) de procéder à une nouvelle adjudication pour une période de deux années à compter du 1^{er} Janvier 1938 ; b) d'approuver le cahier des charges préparé en vue de la livraison des quantités approximatives ci-après :

Premier lot — coke criblé 40 × 60 ou 60 × 80..	4.500 tonnes
Deuxième lot — coke criblé 20 × 40	2.500 tonnes
Troisième lot — coke criblé 10 × 20	800 tonnes

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1346
—
*Bourse
du Travail*
—
*Travaux
d'aménagement*
—

MESSIEURS,

Le nombre des bureaux de la Bourse du Travail, rue Léon Gambetta, étant insuffisant, il a été prévu l'aménagement de cinq nouveaux bureaux dans les anciens locaux de la Caisse locale d'assurances sociales.

La dépense est évaluée à 7.500 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :
1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° de décider que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leur marché ; 3° d'imputer la dépense sur l'article 35 du Budget Extraordinaire de 1937.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1347
—
Ecole Gutenberg
—
*Aménagement
de lavabos*
—

MESSIEURS,

Les lavabos de l'école maternelle Gutenberg rue de la Baignerie, étant en mauvais état, nous avons envisagé de nouvelles installations répondant mieux aux conditions de l'hygiène moderne.

La dépense est évaluée à 30.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° de décider : a) qu'une demande de prix sera faite aux maisons spécialistes pour la fourniture des lavabos et pièces accessoires ; b) que les autres travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leurs marchés ; 3° d'imputer la dépense sur l'article 35 du Budget Extraordinaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'augmentation de l'effectif scolaire de l'école Paulin-Parent nécessite la création d'une dixième classe. Celle-ci pourrait être aménagée dans les locaux disponibles de cette école.

La dépense est évaluée à 9.000 francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments : 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° de confier les travaux aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leurs marchés ; 3° d'imputer la dépense sur l'article 154 du Budget Supplémentaire de 1936.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Juin 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Gisselaire et Leroy, conseillers municipaux ; Duthoit, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'école pratique Valentine Labbé à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° 1348

—
Ecole
Paulin-Parent
—
Aménagement
d'une
nouvelle classe
—

N° 1349

—
Ecole
Valentine Labbé
—
Travaux
d'agrandissement
—
I — Réception
définitive
II — Décomptes
définitifs
—

N ^{os} des lots	Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
1	Ferrassement, maçonnerie, cimentage, béton armé	160.000 »	161.956 09
2	Plâtrerie	21.500 »	20.874 17
3	Carrelages	36.500 »	35.544 86
4	Charpente et menuiserie	72.000 »	66.593 16
5	Couverture, zinc et ardoises	7.500 »	5.683 39
6	Plomberie	23.000 »	22.082 86
7	Peinture et vitrerie	31.000 »	33.011 49
8	Fosse septique	8.150 »	8.150 »
		359.650 »	353.896 02

La Commission a reconnu que les travaux des lots 1 à 7 satisfont aux conditions du cahier des charges, ceux du lot 8 aux conditions du marché passé, et que lesdits travaux se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 8 Mai 1937, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Claes, conseillers municipaux ; Duthoit, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, — s'est transportée à l'école Valentine Labbé à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
8 ^e Lot. — Fosse septique	8.150 »	8.150 »
Installations électriques	19.136 55	18.892 42

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés passés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

N^o 1350

—
Ecole

Valentine Labbé

—
Agrandissement

—
Fosse septique

—
Installations
électriques

I — Réception
définitive

I — Décomptes
définitifs

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 8 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Claes, conseillers municipaux ; Duthoit, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'école pratique Valentine Labbé à l'effet de procéder à la réception définitive du mobilier scolaire livré par les entrepreneurs ci-dessous désignés :

N° 1351
—
Ecole
Valentine Labbé
—
Mobilier
—
Réception
définitive
—

Désignation des entrepreneurs	Dépenses autorisées	Dépenses faites
MM. Pierre Lehoucq et Cie	22.200 >	22.200 >
MM. Léo Wiart et Cie	29.407 40	26.207 40
M. Houssen	6.110 >	6.110 >

La Commission a reconnu que le mobilier livré satisfait aux conditions des marchés passés et se trouve en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Cours Ménagers de l'école pratique de filles Valentine Labbé ont lieu dans des conditions matérielles qui ne correspondent plus à l'importance qu'a prise cette branche de l'enseignement technique.

Mme la Directrice de l'école et Mme l'Inspectrice générale de l'Enseignement technique nous ont fait part de leurs suggestions, puis un projet a été dressé par M. Duthoit, architecte agréé. Ce projet s'élève à la somme de 98.175 frs.

N° 1352
—
Ecole
Valentine Labbé
—
Aménagement
de la classe
d'enseignement
ménager
—

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :
 1° d'autoriser l'exécution des travaux ; 2° de confier ceux-ci aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des propriétés communales aux conditions de leur adjudication ; 3° de décider que la dépense sera imputée :
 a) sur le crédit ouvert pour l'aménagement de l'école pratique de jeunes filles Valentine Labbé et ce jusqu'à concurrence du solde dudit crédit ;
 b) pour le surplus sur l'article 116 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux ; Leconte, chef du Service des Bâtiments, s'est transportée dans la Salle de l'Hôtel de Ville servant de magasin, à l'effet de procéder à la réception du mobilier désigné ci-après :

Indication de la fourniture	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
Ecoles Supérieures — Ecoles Primaires		
Fourniture de bibliothèques	6.375 »	6.375 »

La Commission a reconnu que le mobilier livré satisfait aux conditions du marché et se trouve en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Mai 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Claes et Dhoosche, conseillers municipaux ; Cochez, directeur

N° 1353

—
Ecoles supérieures

—
Ecoles primaires

—
Acquisition de mobilier

I — Réception définitive

II — Décompte définitif

N° 1354

—
Eglise St Michel

—
Réfection des toitures

I — Réception définitive

II — Décomptes définitifs

des Travaux ; Leconte, chef du Service des Bâtiments, s'est transportée à l'église Saint-Michel, place Philippe Lebon, à l'effet de procéder à la réception des deux lots de travaux désignés ci-après :

Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
1 ^{er} lot : couverture en ardoises	62.925 »	46.165 90
2 ^e lot : zinguerie	20.931 90	19.973 85
Total	83.856 90	66.139 75

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Juin 1937, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au maire ; Martin et Peeters, conseillers municipaux ; Dubuisson, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des travaux désignés ci-après :

Numéro du lot	Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
2	Menuiseries extérieures	491.427 »	432.958 92

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

1937 JUIN 10

N° 1355

Hôtel de Ville

Aile du Beffroi

Aménagement

de bureaux

Menuiseries

N° 1355

Hôtel de Ville

Aile du Beffroi

2^{me} lot

Menuiseries extérieures

I — Réception définitive

II — Décompte définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1356

MESSIEURS,

—
Hôtel de Ville—
Aile du Beffroi—
Aménagement
de bureaux—
Marchés

Le Cabinet du Maire et celui du Secrétaire Général, placés actuellement dans le Bâtiment Administratif de l'Hôtel de Ville, vont être transférés dans l'Aile du Beffroi. En outre, la grande salle du Beffroi au premier étage est à aménager.

A cet effet, des plans ont été dressés par M. Emile Dubuisson, architecte D.L.P.G., puis des propositions ont été demandées à des maisons spécialistes.

Les offres ci-après ont été faites :

MOBILIER

1° Cabinet du Maire :

M. Maurice Debosque, rue des Chauffours, Armentières.....	31.000 »
M. Georges Wiart, 104, rue Solférino	36.687 50

2° Cabinet du Secrétaire Général :

M. Maurice Debosque — Première proposition	20.300 »
Deuxième proposition	23.200 »
Troisième proposition	23.800 »
M. Georges Wiart	30.175 »
MM. Deloose et Cie, 90, rue du Chevalier Français	34.770 »

3° Bureaux annexes N°s 2 et 4 :

M. Maurice Debosque — Première proposition	9.100 »
Deuxième proposition	9.800 »
Troisième proposition	10.000 »
M. Georges Wiart	7.470 »
MM. Deloose et Cie	10.530 »

4° Grande Salle du Beffroi :

M. Maurice Debosque — Première proposition	4.000 »
Deuxième proposition	4.700 »
Troisième proposition	4.900 »
MM. Deloose et Cie	7.330 »

SIEGES

1° Cabinet du Maire :

Mme Vicart, 141 rue Nationale	13.450 »
M. Georges Wiart	10.650 »
Etablissements Dhainaut, 57 rue Nationale	7.980 »

2° Cabinet du Secrétaire Général :

Mme Vicart	9.490 »
M. Georges Wiart	8.775 »
Etablissements Dhainaut	6.405 »

3° Bureaux annexes N° 2 et 4 :

Mme Vicart	13.580 »
M. Georges Wiart	12.600 »
Etablissements Dhainaut	9.240 »

4° Grande Salle du Beffroi :

Mme Vicart	37.830 »
M. Georges Wiart	35.175 »
Etablissements Dhainaut	26.535 »

LINØLEUM

M. Boucly-Lescroart, 86 rue des Postes	13.500 »
Lino Saint-Maurice, 23 Parvis Saint-Maurice	11.950 »
Etablissements Dhainaut	11.550 »
Grands Magasins du Chat-Bossu, 16-18 rue des Chats-Bossus..	10.250 »
Variante.....	10.750 »

LUSTRERIE

Grande Salle du Beffroi :

MM. Raingo et Roy, 102 rue Vieille du Temple, Paris	18.370 »
---	----------

*
**

M. Maurice Debosque a remis des dessins insuffisants au lieu des maquettes prévues au programme ; les propositions de cet entrepreneur ne peuvent donc être prises en considération.

Compte tenu des prix consentis ainsi que de la valeur technique et esthétique des offres faites, votre Commission des Bâtiments, en accord avec M. l'architecte Dubuisson, a donné comme suit ses préférences :

I

Mobilier du Cabinet du Maire	
Sièges du Cabinet du Maire	
Mobilier du Cabinet du Secrétaire Général	
Projets de M. Georges Wiart, montant en totalité à la somme de.	77.512 50

II

Mobilier des bureaux annexes N^{os} 2 et 4
 Mobilier de la Grande Salle du Beffroi
 Projets de MM. Deloose et Cie, montant en totalité à la somme
 de 17.860 »

III

Sièges du Cabinet du Secrétaire Général
 Sièges des bureaux annexes N^{os} 2 et 4
 Sièges de la Grande Salle du Beffroi
 Projet des Etablissements Dhainaut, montant en totalité à la
 somme de 42.000 »

IV

Linoléum
 Propositions faites en variante par les Grands Magasins du
 Chat-Bossu, montant à 10.750 »

V

Lustrerie de la Grande Salle du Beffroi
 Projet de MM. Raingo et Roy, montant à 18.370 »

**

Nous vous demandons d'homologuer le choix fait par votre Commission des Bâtiments et de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré avec les cinq maisons désignées ci-dessus.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

N^o 1357
 —
 Porte de Roubaix
 —
 Construction
 d'un escalier
 monumental
 —
 I — Réception
 définitive
 II — Décompte
 définitif
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Juin 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bataille et Treels, conseillers municipaux ; Dubuisson, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée Porte de Roubaix à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
Construction d'un escalier monumental ..	282.000 »	228.957 87

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 8 Juin 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Claes, conseillers municipaux ; David, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est réunie à la Salle de Fêtes de Fives à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N ^{os} des lots	Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
1	Terrassement, maçonnerie, canalisations, béton armé, cimentage dans le corps de bâtiment en façade de la rue de Lannoy	26.400 »	27.208 66
2	Terrassement, maçonnerie, canalisations, béton armé, cimentage vers scène et vers la façade postérieure	63.065 »	71.229 46
3	Carrelages	22.722 »	18.750 29
4	Plâtrerie	17.236 90	17.413 32
5	Asphaltage	6.650 »	3.000 25
6	Plomberie	22.430 »	22.963 48
7	Menuiserie, quincaillerie, charpente, parquet	33.570 »	34.223 49
8	Peinture, vitrerie	19.208 90	22.937 39
		211.282 80	217.726 34

L'augmentation de dépense de 6.443 frs 84, à prélever sur la somme à valoir de 33.170 frs figurant au projet, résulte de l'exécution de travaux imprévus.

La Commission a reconnu que les travaux du premier lot satisfont aux conditions du marché de gré à gré passé et ceux des lots 2 à 8 aux conditions du cahier des charges de l'entreprise et que lesdits travaux se trouvent en

N° 1358

*Salle des Fêtes
de Fives*

*Travaux
d'aménagement*

I — Réception
définitive

II — Décomptes
définitifs

bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1359

MESSIEURS,

*Règlement
de mitoyenneté
5, rue du Fresnes*

MM. Dhaine et Consorts ayant fait édifier un immeuble au N° 3 de la rue du Fresnes, il a été nécessaire de reconstruire le mur mitoyen séparant cet immeuble de la propriété de la Ville, sise 5 même rue.

M. Sauvage, architecte, fut chargé : a) de l'expertise amiable qui eut lieu le 8 Septembre 1934 ; b) de la surveillance et de la vérification des travaux.

Il résulte du compte de mitoyenneté que la Ville doit à MM. Dhaine et Consorts la somme de 12.051 frs 99.

D'autre part, les travaux de démolition et de reconstruction de ce pignon ont entraîné la Ville à effectuer des réparations à l'immeuble lui appartenant.

D'après les factures payées, tant par MM. Dhaine et Consorts que par la Ville, ces réparations se sont élevées à la somme totale de 12.091 frs 85, dont la moitié soit 6.045 frs 92 doit selon l'expert être mise à la charge de la Ville.

Comme nous avons réglé directement divers mémoires s'élevant globalement à la somme de 4.957 frs 42, nous restons redevable de 1.088 frs 50 à MM. Dhaine et Consorts.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième et Troisième Commissions : 1° d'agréer le règlement de compte de mitoyenneté tel qu'il a été établi ; 2° de décider que les frais en résultant seront supportés moitié par chacune des parties ; 3° de nous autoriser : a) à rembourser à MM. Dhaine et Consorts, outre le montant dudit compte mitoyenneté la somme de 1.088 frs 50 pour travaux effectués ; b) à payer à M. Sauvage, architecte, la somme de 900 frs pour frais d'expertise et honoraires de surveillance ; 4° d'imputer la dépense totale sur l'article 35 du Budget Extraordinaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

La Société Nouvelle des Briqueteries du Nord, 110 boulevard de la Liberté à Lille, fournisseur du ciment nécessaire aux travaux de pavage et à l'entretien des égouts, en vertu du marché du 5 Mai 1936 approuvé par M. le Préfet du Nord le 20 Juillet 1936, a sollicité la révision des prix de son marché à la suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des divers produits nécessaires à la fabrication du ciment.

Cette demande a été soumise à la Commission d'examen des marchés qui a émis un avis favorable à l'octroi d'une majoration de 21 frs à la tonne pour les livraisons effectuées en Janvier dernier et de 43 frs pour les fournitures livrées à partir du 1^{er} Février 1937.

Le dossier nous est renvoyé par M. le Préfet pour vous être soumis, compte tenu des conclusions adoptées par la sus-dite Commission.

Nous vous proposons : a) de faire vôtres les conclusions de la Commission d'examen des marchés ; b) de décider que la dépense en résultant soit 2.568 frs sera imputée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire de l'exercice 1937, intitulé « Entretien des trottoirs des voies publiques », art. 73.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue des réparations à effectuer aux empièvements, notamment boulevards Montebello et Victor Hugo et avenue de l'Hippodrome, nous avons procédé à un appel d'offres pour une fourniture d'environ 200 tonnes de tarmacadam, soit de porphyre, soit de laitier.

Cette fourniture comprenait la livraison de cent vingt tonnes de tarmacadam 2/4 cm. et quatre-vingts tonnes de targrenailles 5/20 m/m.

Neuf négociants en matériaux ont été consultés.

Quatre soumissions ont été déposées.

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de M. Léon Cornez-Delacre, rue des Vicaires 14, à Lille, qui s'engage à livrer : 120 tonnes de tarmacadam de laitier 2/4, à raison de 72 frs la tonne et 80 tonnes de targrenailles de laitier 5/20, à raison de 77 frs la tonne.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché, la soumission ainsi souscrite.

N° 1360

Fourniture
de ciment

Marché
du 5 Mai 1936

Révision
des prix

N° 1361

Empièvements

Fourniture
de tarmacadam

Marché

La dépense en résultant, soit environ 14.800 frs, sera imputée sur le crédit de l'article 71 du Budget Ordinaire intitulé : « Pavage. Matériaux nécessaires à l'entretien ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ huit mille kilogs de fonte pour égouts.

Sur sept fournisseurs consultés, six nous ont fait tenir des propositions.

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de M. Robert Millecamps, avenue de Dunkerque 500, à Lambersart.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché, la soumission souscrite par cet industriel.

La dépense en résultant, soit environ 9.800 frs, sera imputée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire de l'exercice 1937, intitulé « Entretien du réseau d'aqueducs » — art. 75.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le pavage de la chaussée de la rue de Thumesnil prolongée devant être prochainement exécuté, au droit de l'Institut Diderot, nous avons fait établir un projet d'égout à construire au carrefour de cette voie et du boulevard d'Alsace, en vue d'assurer l'écoulement des eaux.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense, évaluée à vingt-quatre mille francs, sera prélevée sur les disponibilités du crédit inscrit au Budget Supplémentaire sous la rubrique « Egouts collecteurs et secondaires ».

Nous vous demandons en outre de faire exécuter ces travaux par les équipes dites de chômeurs du Service du Démantèlement.

Adopté.

N° 1362

Fourniture
de fontes
pour égouts

Marché

N° 1363

Réseau d'égouts
d'eaux pluviales

Construction
d'égout rue de
Thumesnil
prolongée

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'élargissement prévu, rue du Soleil Levant, devant entraîner le remaniement partiel de la chaussée, nous avons établi un projet d'égout à construire dans cette voie avant l'exécution des travaux de pavage.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense, évaluée à vingt cinq mille francs, sera prélevée sur le crédit inscrit à l'article 141 du Budget Supplémentaire « Egouts collecteurs et secondaires ».

Adopté.

N° 1364

—
*Construction
d'un égout
rue du
Soleil Levant*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet de lotissement présenté par M. Désiré Laurette-Bleuze, demeurant, rue Charles Seydoux, 49 au Cateau.

Le terrain à lotir, d'une superficie de 2.500 m², est situé en bordure de la rue Bonte Pollet ; il est repris au cadastre sous partie des numéros 1297-1298 et 1158 de la section G.

La rue Bonte Pollet est une voie publique en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera d'autre part aux conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause ;

3° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour.

Adopté.

N° 1365

—
*Lotissement
rue Bonte Pollet*
—
Avis
—

N° 1366

—
*Lotissement
rue du Faubourg
de Roubaix
et rue Blanche*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'embellissement et d'extension des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet de lotissement présenté par Mme Veuve Florin-Vandame demeurant à Lille, 104 rue du Faubourg de Roubaix.

Le terrain à lotir, d'une superficie d'environ 4.600 m², est situé en bordure des rues du Faubourg de Roubaix et Blanche ; il est repris au cadastre sous les numéros 489, 490P et 491 de la section C.

Les rues du Faubourg de Roubaix et Blanche sont des voies publiques en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera d'autre part aux conditions suivantes :

1° le lotisseur abandonnera immédiatement et gratuitement à la Ville, à titre de contribution et réserve d'espaces libres, le sol compris dans l'alignement et nécessaire à l'élargissement des deux rues ;

2° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

4° les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N° 1367

—
*Lotissement
défectueux
rue du Château*

—
*Association
Syndicale*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue du Château ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée afin de réaliser

la mise en état de viabilité et d'assainissement de leur rue avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions de l'article 12, paragraphe 4 de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les Associations Syndicales d'une part, et de celles de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous réserve que les propriétaires riverains devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Etienne Marcel ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée afin de réaliser la mise en état de viabilité et d'assainissement de leur rue avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions de l'article 12 paragraphe 4 de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les Associations Syndicales d'une part, et de celles de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous condition que les propriétaires devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

N° 1368

Lotissement
défectueux
rue
Etienne Marcel

Association
Syndicale

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1369

—
*Lotissement
 défectueux
 rue Montgolfier*

—
*Association
 Syndicale*

—
Avis
 —

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Montgolfier ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée afin de réaliser la mise en état d'assainissement et de viabilité de leur rue avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions de l'article 12 paragraphe 4 de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les Associations Syndicales d'une part, et de celles de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous réserve que les propriétaires riverains devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1370

—
*Lotissement
 défectueux
 rue
 Victor Tilmant*

—
*Association
 Syndicale*

—
Avis
 —

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Victor Tilmant ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée afin de réaliser la mise en état d'assainissement et de viabilité de leur rue avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions de l'article 12 paragraphe 4 de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les Associations Syndicales d'une part, et de celles de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1° le profil en long devra être coté par rapport au nivellement général ;
- 2° il n'existera pas dans les fils d'eaux, de « pavé de base » en contrebas du pavage de la chaussée. La chaussée devra présenter un bombement régulier ;
- 3° les propriétaires riverains devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons ci-après le compte d'exploitation des Théâtres Municipaux pour la saison 1936-1937, présenté par le Directeur M. Frady :

RECETTES

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Produit des entrées	547.823 »	588.432 »
Location de la salle	8.000 »	
Recettes diverses	88.884 93	43.114 25
Total des recettes	644.707 93	631.546 25
	1.276.254 18	

DEPENSES

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Bordereaux de séance	374.621 05	178.727 55
Artistes de la troupe	77.277 »	212.851 »
Costumier	27.500 »	27.500 »
Editeurs	31.065 »	31.615 »
Impressions	18.867 50	9.641 50
Affichage	24.358 »	5.973 »
Publicité	2.062 50	1.882 50
Frais généraux	82.310 38	44.595 70
Location de matériel	19.567 75	26.233 40
Dépenses diverses	50.944 65	42.181 15
Total des dépenses	708.573 83	581.200 80
	1.289.774 63	

N° 1371
—
Théâtres Municipaux
—
Compte d'exploitation
—
Saison 1936-1937
—

RESULTATS

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
RECETTES	644.707 93	631.546 25
DEPENSES	708.573 83	581.200 80
Excédent de recettes		50.345 45
Excédent de dépenses	63.865 90	
Solde débiteur	13.520 45	

Justification du solde débiteur

Dépenses d'exploitation (appointements des artistes de la troupe) supportées par la Ville. — Délibération du Conseil Municipal du 7 Août 1936.

Mandat N° 21305 article 193 Dépenses Ordinaires, Exercice 1936	21.800 »
Mandat N° 21839 article 193 Dépenses Ordinaires, Exercice 1936	24.383 »
Mandat N° 25933 article 193 Dépenses Ordinaires, Exercice 1936	19.300 »
Mandat N° 42 article 193 Dépenses Ordinaires, Exercice 1937	24.342 »
	89.825 »

Versement à la Recette Municipale de l'excédent de la Caisse de l'exploitation.

Quittances à souche N° 7976 et 8007 du 4 Mai 1937 76.304 55

Différence égale au solde débiteur 13.520 45

Situation générale de l'exploitation des Théâtres Municipaux

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
I. — VILLE		
Paiement des masses. — Article 50 du cahier des charges		
Personnel administratif	46.763 20	19.084 90
Orchestre (chefs, pianistes, répétitrices) ..	44.205 70	36.538 70
Musiciens	137.912 95	277.066 85
Chœurs	84.934 80	315.152 10
Ballet	26.607 10	99.148 50
Machinistes, garçon de théâtre	98.980 55	87.453 90
	439.404 30	834.444 95
II. — EXPLOITATION		
Total des dépenses (voir détail ci-dessus)	708.573 83	581.200 80
	1.147.978 13	1.415.645 75
Total des recettes (voir détail ci-dessus)	644.707 93	631.546 25
	503.270 20	784.099 50

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
A déduire :		
Report	503.270 20	784.099 50
Sommes versées pour radiodiffusion de représentations et encaissées directement par la Ville — Article 110 Recettes Ordinaires exercice 1937 — l'exploitation ayant supporté toutes dépenses	5.000 »	15.000 »
Excédent de dépenses par théâtre	498.270 20	769.099 50
Excédent de dépenses total	1.267.369 70	

Nous vous prions d'enregistrer ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le contrat passé avec M. Pierre Fiard, dit Frady, en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 30 Juin 1936, arrivera à expiration le 30 Septembre prochain.

En accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons de renouveler, dans les mêmes conditions, ce contrat au profit de M. Fiard pour la saison 1937-1938, et nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de compléter son outillage, l'Ecole Baggio va procéder à l'usinage dans ses ateliers de trois étaux limeurs M.E.A. de 340.

Pour l'exécution de ce travail, l'achat de fontes de fer et de bronze et de dessins s'impose.

M. Ruoff, 18 avenue Galliéni, à Courbevoie, nous offre de fournir ces fontes et dessins moyennant un prix de 8.745 frs.

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous demandons de notifier ces propositions et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur le crédit « Cours Professionnels ».

Adopté.

N° 1372

Théâtres
Municipaux

Exploitation

Saison 1937-1938

N° 1373

Ecole Baggio

Achat de fontes
et dessins

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1374

—
Fournitures
Economiques

—
Fourniture
de denrées

—
Cahier des
charges

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de la fourniture des denrées aux Fournitures Economiques pendant la saison 1937-1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1375

—
Colonie Scolaire
de Wormhoudt

—
Fournitures
diverses

—
Marchés

MESSIEURS,

En vue du fonctionnement de la Colonie Scolaire de Wormhoudt pendant la saison 1937, nous avons procédé à un appel d'offres parmi les commerçants les plus qualifiés pour assurer la livraison régulière des denrées nécessaires à cet établissement.

Nous vous proposons de retenir comme étant les plus avantageuses les conditions faites par :

- | | |
|--|----------|
| 1° La Boucherie du Centre — Société à responsabilité limitée — Etablissements Vanhoucke, Grand'Place à Wormhoudt, pour la fourniture de viande, dépense approximative..... | 40.000 » |
| 2° La Société Coopérative « Les Coopérateurs », 3 route de Bergues, Coudekerque-Branche, pour la fourniture de pain, dépense approximative | 20.000 » |
| 3° La Coopérative « l'Avenir », 16 rue d'Aguesseau, à Lille, pour la fourniture de bière, vins et eau, dépense approximative | 15.000 » |

Nous vous prions, en outre, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à passer les marchés nécessaires et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de l'établissement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte de gestion en matières de la Colonie Scolaire de Wormhoudt pour l'exercice 1936 présenté par M. Manier, régisseur-économe.

Ce compte s'établit comme suit :

Entrées	42.312 13
Sorties	41.975 43
Reste en magasin	336 70

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de donner votre approbation à ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir divers immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, nous avons invité les entrepreneurs de démolitions à nous faire connaître leurs prix. Nous avons retenu les propositions ci-après comme étant les plus avantageuses :

Nom et adresse de l'entrepreneur	Situation des immeubles démolis	Montant de l'offre
M. Edouard Vantroyen, 3 chemin de Bargues	Rue Jeanne Hachette 5.	420 »
M. Henri Willems, 49 bis rue du Grand Balcon	Rue Guillaume Werniers 2 et rue Bernos 1.	637 50
M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix ...	Rue Jeanne Hachette 173.	360 »
M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix	Manège Civil, Façade de l'Esplanade.	3.600 »

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

N° 1376

Colonie Scolaire de Wormhoudt

Compte de gestion en matières

Exercice 1936

N° 1377

Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville

Admission en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1378

MESSIEURS,

I — Vente de
vieux métaux
et de
vieux matériaux
II — Vente d'un
cheval

Admission
en recette

En vue de la vente de vieux métaux et de vieux matériaux entreposés dans les magasins de la Ville ou provenant d'immeubles communaux, nous avons procédé à des appels d'offres auprès de divers entrepreneurs.

Nous avons retenu les propositions ci-après comme étant les plus avantageuses :

- 1° M. Gustave Guillet, 173 bis rue d'Arras, pour :
- | | |
|--|----------|
| 865 kgs de zinc à 200 frs 15 les 100 kgs, soit..... | 1.731 30 |
| 72 kgs de cuivre à 410 frs 15 les 100 kgs, soit..... | 295 30 |
- 2° M. Eugène Toupy, 5 rue de Cambai, pour :
- | | |
|---|----------|
| 9.920 kgs de fonte douce à 35 fr. 15 les 100 kgs, soit.. | 3.486 90 |
| 1.696 kgs de fonte brûlée à 30 fr. 10 les 100 kgs, soit.. | 510 50 |
| 6.130 kgs de fer à 32 fr. 55 les 100 kgs, soit | 1.995 30 |
| 2.326 kgs de platinage à 15 frs 05 les 100 kgs, soit.... | 350 05 |
| un lot de roues de camions pour la somme de..... | 825 » |
| un lot de chaudière pour..... | 705 » |
| un lot de foyers pour..... | 310 » |
| un lot de baignoires pour | 195 » |
| un lot de tables et de lits en fer pour | 810 » |
- 3° M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix :
- | | |
|--|------|
| pour un lot de petits panneaux en bois pour la somme de. | 60 » |
|--|------|
- 4° M. Jacques Combelle, 14 rue de Cambrai :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| pour un treuil et un tour | 100 » |
|---------------------------------|-------|
- 5° M. Robert Boone, 15 rue Félix Faure, à La Madeleine :
- | | |
|---------------------------------|------|
| pour deux compteurs à gaz | 35 » |
|---------------------------------|------|
- 6° M. Edouard Vantroyen, 3 chemin de Bargues :
- | | |
|-----------------------------|-------|
| pour un lot de glaces | 85 » |
| un lot de banquettes | 81 » |
| un lot de marbre | 165 » |
| un lot de grillages | 50 » |
| un lot de bancs | 61 50 |
- 7° M. Henri Willems, 49 bis, rue du Grand Balcon :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| pour un lot de menuiserie | 500 » |
|---------------------------------|-------|

8° MM. Tampleu frères, 13 rue d'Arras :	
pour une machine.....	856 50
9° M. Titeux, 24 rue de l'Arbrisseau :	
pour un tour	150 »
10° M. Van Houtte, 11 rue du Chemin de Fer, à Roubaix :	
pour un lot de pierres	100 »

D'autre part, il a été procédé, par le ministère de M^e Gaston Singer, commissaire-priseur, à la vente d'un cheval réformé du Service de la Propreté Publique pour le prix de 2.604 »

D'accord avec vos Commissions des Finances et des Bâtiments, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National la somme de 7.932 frs, sur titre de créance I. R. N° 1.689.216 — Eglise Saint-André — 4 cloches — Solde.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En sa séance du 21 Décembre 1928, le Conseil Municipal décidait :
1° d'attribuer aux familles, bénéficiaires des lois du 14 Juillet 1913 et 22 Juillet 1923, demeurant dans le périmètre de l'Octroi, une ristourne annuelle d'octroi par enfant de moins de 13 ans ; 2° de fixer au total des droits d'octroi perçus sur la consommation de chacun d'eux — soit à trente francs — le montant de chacune de ces allocations.

Nous appliquons la mesure depuis 1929.

N° 1379

—
*Domages de
Guerre*

—
*Somme touchée
sur titre
de créance*

—
*Admission
en recette*

N° 1380

—
*Familles
Nombreuses*

—
*Ristournes
d'octroi*

L'article 4 de la loi du 11 Août 1936 modifiant celle du 28 Mars 1882 relative à l'obligation de l'Enseignement Primaire dispose que :

« Dans l'article 2 de la loi du 14 Juillet 1913 sur l'Assistance aux Familles Nombreuses et dans l'article 1^{er} de la loi du 22 Juillet 1923 sur l'Encouragement National aux Familles Nombreuses, l'âge de 13 ans est remplacé par celui de 14 ans comme indiquant la limite de la scolarité. »

D'accord avec vos Commissions : a) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques ; b) des Finances, nous vous demandons de décider, en raison du recul d'un an de l'âge limite de la scolarité pour l'Enseignement Primaire, que soit désormais accordée jusque l'âge de 14 ans, la ristourne d'octroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1381

Divers produits
communaux

Admission
en non valeur

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de sommes irrécouvrables de l'exercice 1937, susceptibles d'être admises en non valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Droits de place aux halles, foires et marchés.

Exercice 1936 :

Marché du Concert	31 20
Marché de Fives	46 80
Marché aux légumes	105 »
Marché Nouvelle Aventure	131 65
Marché de Wazemmes	195 »

509 65

Frais de
poursuites

Droits de voirie. Exercice 1936 :

Bancs et tables	23 »
Constructions	80 »
Étalages	844 95
Voitures	75 »

1.022 95

Taxes sur les balcons et constructions en saillie.

Exercice 1936 60 »

Redevances annuelles sur enseignes et globes lumineux :

Exercice 1935	258 »	5 »
Exercice 1936	864 »	1 »
	—————	1.122 »

Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique. Exercice 1936 ..

280 » 5 »

Eaux. Produit des concessions. Exercice 1936

793 76 6 »

Propriétés communales. Produit des locations :

Exercice 1935

588 53

Exercice 1936

51.526 97

Rue Jeanne Hachette. Exercice 1936

10.815 80

—————
62.931 30

Cours spéciaux et études aux écoles Descartes, L. Blanc, Montesquieu, Rollin et V. Duruy. Rétributions scolaires. Exercice 1936

165 »

Ecole pratique de jeunes filles. Redevances des élèves pour frais d'atelier et cantine. Exercice 1936

15 »

Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants traités dans les établissements de Cure :

Exercice 1934

55 95

Exercice 1935

148 »

Exercice 1936

522 »

—————
725 95

Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants traités dans les Préventoria :

Exercice 1935

54 »

Exercice 1936

824 25

—————
878 25 1 »

Secours publics. Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques. Exercice 1936

140 » 1 »

Transport de malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais. Exercice 1936

338 » 15 »

Remboursement par divers de frais de pavage. Exercice 1936

93 75

<i>Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement. Exercice 1936</i>	45 45
<i>Recettes accidentelles. Exercice 1936</i>	31 10

HORS BUDGET

<i>Frais de poursuites</i>	3 »
Totaux	69.152 16 59 »

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, d'admettre en non valeur la somme de 69.152 frs 16 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal, soit 59 frs, sera imputé sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1382

Enlèvement des détritiques organiques et des cadavres d'animaux

Révision de la redevance

Aux termes d'une convention intervenue le 23 Novembre 1932 les Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour réunis, dont le siège est à Paris, boulevard de Denain 9, se sont engagés à assurer l'enlèvement des viandes saisies, détritiques organiques, débris et cadavres d'animaux provenant des Abattoirs, Halles et Marchés, boucheries, triperies, boyauderies, gares et voies publiques, moyennant une redevance annuelle de trente mille francs payable en quatre termes échus et égaux.

La durée de ce contrat a été fixée à 3, 6, 9 années à partir du 1^{er} Octobre 1932, avec faculté pour les deux parties de le résilier à l'expiration de chaque période triennale, à charge d'un préavis réciproque de 3 mois et par écrit donné à cet effet.

La Société a, par lettre du 3 Septembre 1936, sollicité une augmentation de 20 % du montant de la redevance en raison des charges supplémentaires incombant à son exploitation par suite de l'application des nouvelles lois sociales : augmentation des salaires, du charbon, des frais d'entretien, allocation des congés payés, charges qu'elle évaluait à 30 %.

Nous avons procédé à une enquête en vue d'obtenir toutes justifications nécessaires notamment sur les bases d'évaluation de la redevance et les proportions d'augmentation des transports de l'incinération et des traitements.

Cette demande a ensuite été soumise à la Commission d'examen des marchés et contrats administratifs qui a émis un avis favorable à l'attribution des augmentations successives ci-après :

- 1° 10 % à compter du 1^{er} Octobre 1936 ;
- 2° 15 % à compter du 1^{er} Janvier 1937 ;
- 3° 20 % à compter du 1^{er} Mars 1937, date d'application de la semaine de quarante heures aux ouvriers de cette entreprise.

Les Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour réunis ont, par lettre du 14 Mai, accepté cette proposition.

Compte tenu des éléments d'appréciation recueillis et considérant que, dans l'esprit de la circulaire ministérielle, l'entrepreneur doit supporter une part des charges nouvelles, nous vous proposons d'accorder les augmentations ci-dessus fixées dont le montant sera prélevé sur le crédit spécial qui sera ouvert au Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gustave Desmyttère, 52 rue Philippe de Comines, à Lille, sollicite, par lettre du 4 Juin, le remboursement d'une partie de la somme versée pour la concession de 15 ans N° 49.968, accordée le 25 Février 1937, au cimetière du Sud, en vue de l'inhumation de la dame Marie Bourke, son épouse, dont le corps a été exhumé, le 1^{er} Juin 1937, pour être transféré au cimetière de Roubaix.

La somme versée, 150 frs, comprenait la part de la Ville.. 100 »
celle du Bureau de Bienfaisance 50 »

Le Service ayant disposé du terrain, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de ristourner à M. Desmyttère, la somme de 80 frs en lui laissant la possibilité de faire la même démarche auprès de M. le Président du Bureau de Bienfaisance.

Ladite somme de 80 francs sera prélevée sur le Crédit des Cimetières.

Adopté.

N° 1382

Cimetières

Rétrocession
de concession
Desmyttère

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1384

—
Cimetières—
*Rétrocession
de concessions
Hoffmann*
—

MESSIEURS,

M. Camille Hoffmann, domicilié actuellement à Sallaumines, qui a fait transférer le 26 Mars 1937, au cimetière de Lens, les corps de six membres de sa famille précédemment inhumés au cimetière de l'Est dans les concessions N° 68.923 — 71.341 et 342 — 86.464 — 81.545 et 546, demande le remboursement des sommes correspondant au temps restant à courir sur chacune.

La somme se rapportant à la durée de concession non utilisée s'élève au total, pour les six sépultures, à 959 frs 49 dont 639 frs 66 représentant la part de la Ville et 319 frs 83, celle versée au Bureau de Bienfaisance.

Les terrains rendus libres ayant été réemployés, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de réserver une suite favorable à la demande de M. Hoffmann et de lui ristourner la somme de 550 frs sur celle de 639 frs 66 citée plus haut, la différence restant acquise à la Ville.

D'autre part, M. Hoffmann aura la faculté de solliciter de M. le Président du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, la ristourne de la somme versée à cet Etablissement.

Ladite somme de 550 frs sera prélevée sur le Crédit des cimetières.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1385

—
Cimetières—
*Rétrocession
de concession*—
*Superposition
Peuffaillit*
—

MESSIEURS,

M. Louis Peuffaillit domicilié à Paris, 23 rue de Moscou, a sollicité le remboursement d'une partie de la somme de 5.257 frs 75 qu'il a du payer le 1^{er} Avril 1937, avant d'être autorisé à faire procéder à l'exhumation, le 3 Avril 1937, du corps de Mlle Marguerite Peuffaillit inhumé dans le caveau N° 13.350, au cimetière du Sud, le 3 Décembre 1915, et pour laquelle superposition perpétuelle, les droits n'avaient pas été perçus.

Cette somme de 5.257 frs 75 comprenait :

3.000 frs	»	pour la Ville de Lille ;
1.500 frs	»	pour le Bureau de Bienfaisance ;
450 frs	»	pour l'Enregistrement ;
12 frs 75		pour timbres de dimension, etc. ;
255 frs	»	pour frais d'exhumation ;
40 frs	»	pour vacations de police.

5.257 frs 75

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, nous ne pouvons considérer que la somme de 3.000 francs, les autres frais correspondent en effet d'une part, à des versements faits pour le compte d'Etablissements, d'autre part, aux travaux effectués lors de l'exhumation et du transport du corps. Le corps de Mlle Peufaillit n'ayant été inhumé que pendant vingt et un ans dans cette concession perpétuelle, nous vous proposons de ristourner forfaitairement à M. Peufaillit, 2.300 frs sur la somme de 3.000 frs, la différence restant acquise à la Ville pour la durée effective d'inhumation et pour les frais de bureau. Il sera loisible à M. Peufaillit de faire, par ailleurs, une demande de remboursement à M. le Président du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance. Ladite somme de 2.300 frs sera prélevée sur le Crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par marché du 3 Mars 1933, nous avons fait l'achat d'une machine à calculer « Millionnaire ».

Cette machine est utilisée par le Deuxième Bureau du Service des Finances et fonctionne avec système électrique.

La garantie consentie pour ce matériel a pris fin en 1936.

M. Pierre Veys, 42 rue du Plat, à Lille, s'est engagé à nous continuer la garantie moyennant le prix forfaitaire de 550 frs payable annuellement, en Juin, aux conditions ci-après :

1° il fera visiter régulièrement et trimestriellement la machine afin d'en effectuer le graissage et la vérification ;

2° sur simple demande téléphonique, il devra la remettre en état quand le fonctionnement sera signalé défectueux ;

3° il fournira gratuitement toutes les pièces de rechange et fournitures électriques nécessaires au remplacement de celles qui pourraient être détériorées à la suite d'usure normale ou anormale ou par vice de construction ou de la matière.

Sont exclues les réparations qui devraient être faites par suite d'une chute de la machine ou encore d'une détérioration provenant d'une inondation ou d'un incendie.

N° 1386

—
Services
Municipaux

—
Machine
à calculer
« Millionnaire »

—
Redevance
d'entretien

Cet engagement, établi pour une durée d'un an, avec effet du 1^{er} Janvier 1937, est renouvelable par tacite reconduction, mais avec faculté de résilier au terme de chaque année, avec préavis d'un mois, pour la Ville de Lille et de trois mois pour M. Veys.

Nous vous prions de vouloir bien, d'accord avec votre Commission des Finances : 1^o agréer ces propositions et nous autoriser à signer à cet effet tous actes nécessaires ; 2^o décider que la dépense annuelle de cinq cent cinquante francs sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous l'article « Finances et Contrôle ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1387

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

Georges Duhayon

M. Georges-Louis Duhayon, chef de bureau de 1^{re} classe, né à Lille le 10 Septembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1937.

Entré au service de la Ville le 19 Octobre 1897, M. Duhayon comptera, au 30 Septembre 1937, trente-neuf ans onze mois et douze jours de service avec un traitement moyen de 27.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Duhayon a droit :

Pour trente ans de service à la moitié du traitement moyen soit : 27.000 : 2.....	13.500 »
Pour neuf ans : 9/40 de 27.000	6.075 »
Pour onze mois : 11/12 de 1/40 de 27.000.....	618 75
Pour douze jours : 12/30 de 1/12 de 1/40 de 27.000..	22 50

Total..... 20.216 25

Mais, comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen — article 5 du règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de 18.000 frs.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Duhayon, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Octobre 1937, une pension annuelle de 18.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-Alfred Nevelle, ancien commis-principal de 1^{re} classe, est décédé le 27 Avril 1937, en possession d'une pension de 4.219 frs 52 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1926.

Sa veuve, la dame Germaine-Joséphine Mullier, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Mullier est née à Lille le 26 Mars 1885 ;

2° que M. Nevelle et la dame Mullier ont contracté mariage le 13 Novembre 1920 ;

3° que M. Nevelle est décédé le 27 Avril 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Nevelle ; les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Nevelle a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $4.219,52 : 2 = 2.109$ frs 76.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Nevelle à 2.109 frs 76 à partir du 28 Avril 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Julien-Auguste Guenez, ancien préposé de première classe à l'Octroi, est décédé le 16 Juin 1937, en possession d'une pension de 3.736 frs 56 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Avril 1927.

Sa veuve, la dame Flore-Marie-Elise Jorion, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Jorion est née à Herqueyies le 30 Juillet 1872 ;

N° 1388

—
Liquidation
de pension

—
Services
Municipaux

—
Veuve
Louis Nevelle

N° 1389

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
Veuve
Julien Guenez

2° que M. Guénez et la dame Jorion ont contracté mariage le 15 Avril 1902 ;

3° que M. Guenez est décédé le 16 Juin 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Guenez ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Guenez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $3.736,56 : 2 = 1.868,28$.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Guenez à 1.868 frs 28, à partir du 17 Juin 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1390

—
*Liquidation
de pension*

—
Octroi

—
*Veuve
Emile Lesaffre*

M. Emile Fleury-Lesaffre, ancien vérificateur d'Octroi, est décédé le 25 Mai 1937, en possession d'une pension de 3.679 frs 52 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Janvier 1925.

Sa veuve, la dame Claire-Maria Dewailly, sollicite le règlement de sa pension de-retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Dewailly est née à Wavrin le 23 Juin 1879 ;

2° que M. Lesaffre et la dame Dewailly ont contracté mariage le 11 Juin 1913 ;

3° que M. Lesaffre est décédé le 25 Mai 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lesaffre ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Lesaffre a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $3.679 \text{ fr. } 52 : 2 = 1.839 \text{ frs } 76$.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Lesaffre à 1.839 frs 76, à partir du 26 Mai 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Noël Belhomme, gardien de la paix de première classe, né à Poix du Nord le 28 Novembre 1882, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Décembre 1937.

Entré au service de la Police le 24 Août 1907, M. Belhomme comptera, au 30 Novembre 1937, trente ans trois mois et sept jours de service avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux M. Belhomme a droit :

Pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 13.000 : 2	6.500 »
Pour cinq ans 5/40 de 13.000	1.625 »
Pour trois mois 3/12 de 1/40 de 13.000	81 25
Pour sept jours 7/30 de 1/12 de 1/40 de 13.000	6 31
Total.....	8.212 56

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Belhomme, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Décembre 1937, une pension annuelle de 8.212 frs 56.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-Jules Lesaffre, inspecteur sous-chef des gardiens de la paix, né à Armentières le 19 Décembre 1882, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1938.

Entré au service de la Police le 1^{er} Décembre 1910, M. Lesaffre comptera, au 31 Décembre 1937, vingt sept ans un mois de service avec un traitement moyen de 15.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux M. Lesaffre a droit :

N° 1391

—
Liquidation
de pension

—
Police

—
Jules Belhomme

N° 1392

—
Liquidation
de pension

—
Police

—
Louis Lesaffre

Pour vingt cinq ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 15.000 : 2	7.500 »
Pour deux ans : 2/40 de 15.000	750 »
Pour un mois 1/12 de 1/40 de 15.000	31 25
Total.....	8.281 25

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Lesaffre, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1938, une pension annuelle de 8.281 frs 25.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1393

Allocation
annuelle
et renouvelable

Services
Municipaux

Léonard
Vandercruyssen

MESSIEURS,

M. Léonard Vandercruyssen, gardien de musées au Palais des Beaux-Arts, né à Lille le 26 Juillet 1872, cessera ses fonctions le 1^{er} Août 1937.

Entré au service de la Ville le 25 Février 1925, il comptera, au 31 Juillet 1937, douze ans cinq mois et six jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Vandercruyssen a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit : 1.243 frs 32.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder, à partir du 1^{er} Août 1937, une allocation annuelle de 1.243 frs 32.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1394

Sapeurs-
Pompiers

Liquidation
de pension
caporal
volontaire
Dupquet

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la demande de pension de retraite formée par le caporal volontaire Oscar, Victor Dupquet, né à Lille le 14 Juin 1887, qui compte 26 ans, 6 mois et 10 jours de service.

Un certificat médical constate l'impossibilité pour cet homme de continuer ses fonctions.

Conformément à l'article 5 du règlement, modifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Décembre 1931, nous vous proposons de fixer à 1.294 frs 02, la pension du caporal volontaire Oscar, Victor Dupaquet, à compter du 1^{er} Juillet 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Cercle Choral « Les XXX » nous a fait tenir une requête tendant à obtenir une subvention afin de lui permettre de prendre part, le 27 Juin, au Concours International de Musique d'Aubervilliers.

Tenant compte à la fois de l'importance des frais de déplacement et de l'intérêt de la compétition où « Les XXX » défendirent vaillamment les couleurs de notre Ville, l'Administration Municipale a été d'avis d'allouer une subvention de cinq mille francs sous la condition d'assurer gracieusement deux concerts publics.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette décision.

La dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Union des Anciens Combattants du Chemin de fer du Nord, afin de recevoir comme il convient un groupe d'Anciens Combattants des Chemins de fer Tchécoslovaques qui furent nos hôtes le 19 Juin, a sollicité la participation financière de la Ville.

L'Administration Municipale propose, compte tenu du concert gratuit donné au Grand Théâtre, de l'allocation d'une subvention de mille cinq cents francs.

Nous vous prions d'agréer cette proposition et de décider que la dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

N° 1395

Cercle choral
« Les XXX »

Concours
d'Aubervilliers

Subvention

N° 1396

Manifestation
en l'honneur
des Anciens
Combattants
Tchécoslovaques

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1397

Location
121, rue
Léon Gambetta

Réduction
de loyer

MESSIEURS,

L'immeuble à usage de commerce, situé rue Léon Gambetta 121, est occupé par M. Payelle, suivant bail conelu pour une durée de 15 années, à compter du 1^{er} Mars 1924, moyennant un loyer annuel de 5.200 frs plus charges.

Par lettre recommandée du 9 Août 1935, M. Payelle a, en vertu du décret du 16 Juillet 1935, sollicité une réduction de loyer.

La Ville ayant opposé un refus à sa demande, M. Payelle a introduit une instance devant M. le Président du Tribunal Civil.

Par décision du 27 Mai, le Tribunal a entériné les conclusions de l'expert et réduit le loyer à 3.800 frs par an plus charges à compter du 9 Août 1935, jour de la demande.

Il a, par ailleurs, décidé que les dépens seraient supportés par moitié.

De l'avis de notre avocat, un pourvoi en cassation serait inopérant.

Nous vous proposons, en conséquence : a) de ramener le loyer à 3.800 frs par an ; b) de décider : 1° le remboursement à M. Payelle des loyers perçus en trop depuis le 9 Août 1935 ; 2° le règlement des frais d'instance mis à la charge de la Ville. La dépense sera prélevée en ce qui concerne le remboursement de loyers, sur le crédit des « Dépenses imprévues » et ce qui a trait aux frais d'instance sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1398

Dégâts à la
tombe Merlin

Règlement

MESSIEURS,

Le 31 Mai dernier, par suite de la sécheresse, une branche s'est détachée d'un acacia au cimetière de l'Est, brisant dans sa chute un christ sur la tombe de M. Merlin.

Mme Merlin, demeurant 88 rue du Faubourg de Roubaix, sollicite le paiement d'une indemnité en réparation de ces dégâts qu'elle évalue à 100 frs.

M. le Directeur du Cimetière estime que cette somme représente la valeur exacte des dommages.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons d'allouer à l'intéressée une indemnité de pareille importance à prélever sur le crédit « Cimetières ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles intéressés par notre Programme d'Embellissement et d'Aménagement et dont nous poursuivons la démolition.

En vue de procéder à l'évacuation de la maison située rue de Tournai 134, nous sommes entré en pourparlers avec M. et Mme Emile Haerinck, qui ont accepté de rendre cet immeuble entièrement libre d'occupation, moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 18.000 frs, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Consorts Deplanck ont intenté devant le Conseil de Préfecture une action en dommages-intérêts contre la Ville en raison des dégradations survenues dans leurs immeubles, 1 place Gilson et 8 rue du Cirque, dégradations qu'ils attribuent à la construction d'un égout à l'emplacement du canal du Pont de Weppes.

Dans votre séance du 6 Novembre 1935, vous avez décidé de défendre à cette action.

L'expert commis par le Conseil de Préfecture a évalué à 19.267 frs le montant des dégradations et fixé aux 2/3 la part de responsabilité de la Ville. Par la suite, l'avocat de la partie adverse a réclamé une majoration

N° 1399

Eviction de locataire
rue de Tournai
134

Indemnité

N° 1400

Instance Consorts Deplanck

Décision du Conseil de Préfecture

Crédit

de 20 % du chiffre susvisé pour tenir compte de l'augmentation constatée dans les travaux de bâtiments.

Par arrêté du 26 Mai 1937, le Conseil de Préfecture a condamné la Ville au paiement de la somme de 12.844 frs 65 mise primitivement à sa charge en rejetant la nouvelle demande des consorts Deplanck.

De même, il a décidé que les intérêts judiciaires de la somme de 12.844 frs 65 ne courent que du 9 Mars 1937, jour où les diis intérêts ont été demandés.

Les dépens, y compris les frais d'expertise, ont été intégralement mis à la charge de la Ville.

Cette décision a été acceptée par l'adversaire.

Nous vous proposons, en conséquence, de décider que la somme de 12.844 frs 65, augmentée des intérêts judiciaires, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937.

Les dépens et frais d'expertise seront prélevés sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 23 Décembre dernier, vous avez décidé de consentir une avance aux entrepreneurs ayant, à la suite des accords Matignon, sollicité la révision des marchés de travaux passés avec la Ville et vous en avez arrêté le taux à 15 % au maximum du montant des dépenses supportant la hausse.

Du fait de la mise en application de la semaine de quarante heures, de nouvelles révisions sont en instance.

Dans le but d'aider les entrepreneurs titulaires de marchés, nous vous proposons de leur accorder, au titre de la semaine de quarante heures et à valoir sur les majorations qui leur seront ultérieurement attribuées, une avance de 20 % des dépenses faites à partir du 21 Décembre 1936. Nous vous prions en outre de décider que cette avance s'ajoutera, éventuellement, à la première, de sorte qu'un entrepreneur titulaire d'un marché passé antérieurement au premier Juillet 1936 pourra recevoir au maximum une provision de :

N° 1401

—
*Travaux
Communaux*

—
*Accords
Matignon*

—
*Semaine de
quarante heures*

—
*Révision des
marchés*

—
*Avance aux
entrepreneurs*
—

a) 15 % des dépenses faites de Juillet jusqu'au 20 Décembre 1936 ;

b) 35 % des dépenses faites à partir du 21 Décembre 1936 ;

les dépenses étant évaluées sur la base des prix d'adjudication.

Il est entendu au surplus que ces avances ne seront consenties qu'autant que les demandes de révision auront été soumises à la Commission d'examen des marchés et que nous serons en possession de l'avis émis par cette Assemblée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le matériel mis par la Ville à la disposition de l'Université pendant la session du baccalauréat est devenu insuffisant par suite du nombre de plus en plus élevé des candidats.

Cent cinquante tables supplémentaires sont ainsi nécessaires.

Des propositions ont été demandées aux trois entrepreneurs de l'entretien, qui ont remis les prix suivants pour la fourniture d'une table avec ses deux tréteaux :

MM. L. Wiart et Cie, 143, rue Pierre Legrand	203 »
M. G. Sadoine, 229, rue Pierre Legrand	204 »
M. O. Dumont, 88, rue Jordaens	204 50

La proposition la plus avantageuse pour la Ville a été faite par MM. Léo Wiart et Cie qui acceptent de fournir les 150 tables pour la somme nette et forfaitaire de 30.450 frs.

Nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec MM. L. Wiart et Cie ;

2° de voter, pour être inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 30.450 frs ;

3° d'admettre en recette le montant de la participation demandée à l'Université, soit 15.225 frs.

Adopté.

N° 1402

Fourniture
de tables

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1403

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Ecole maternelle
Jean Aicard**Matériel de
cantine**Marché*

La cantine de l'Ecole maternelle Jean Aicard a été réalisée dans une note moderne, tant en ce qui concerne son aspect intérieur que dans la conception du mobilier qui la garnit ; aussi avons-nous pensé qu'il convenait maintenant de la doter d'un matériel adapté au caractère d'ensemble qu'elle présente.

A cet effet nous avons demandé à M. R. Catrice, 13, rue Saint-Charles à La Madeleine, fournisseur de la Caisse des Ecoles depuis plusieurs années, de nous faire des propositions de fourniture : 1° de matériel individuel, assiettes, timbales, cuillères en acier inoxydable, pour cent enfants ; 2° d'un fait-tout et d'une marmite en aluminium. Ces propositions, qui s'élèvent en totalité à 8.260 frs, ont été comparées à celles faites il y a un an environ à l'Administration des Hospices ; il a été reconnu, compte tenu des hausses qui se sont produites depuis cette époque, que l'offre de M. Catrice était intéressante pour la Ville.

Dans ces conditions, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec ce fournisseur un marché de gré à gré.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'école maternelle Jean Aicard.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1404

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Institut
Denis Diderot**Lots n°s 2-6-7**Révision des
marchés*

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par trois entreprises occupées au chantier de construction de l'Institut Denis Diderot :

M. Raymond Thomas, adjudicataire du deuxième lot, fosses septiques ;

La Société E. Evin, adjudicataire du sixième lot, couverture et zinguerie ;

Les Etablissements Delannoy et Dewailly, adjudicataires du septième lot, installations sanitaires.

Ces demandes ont été vérifiées, rectifiées, puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

2° lot : Fosses septiques

Augmentation de 44,68 % ;

6° lot : Couverture et zinguerie

Augmentation de 15 % sur travaux effectués entre Juin et le 20 Octobre 1936 ;

Augmentation de 17 % sur travaux effectués entre le 20 Octobre et le 20 Décembre 1936 ;

Augmentation de 30 % sur travaux effectués à partir du 21 Décembre 1936 ;

7° lot : Installations sanitaires

Augmentation de 11,95 %.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces trois marchés, M. le Préfet nous a invité à vous les soumettre en tenant compte de l'avis exprimé par la Commission d'examen.

Nous vous prions en conséquence :

1° d'adopter ces conclusions ;

2° de décider que le montant des dépenses autorisées des trois lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi :

2° lot : de 43.151 frs 50 à 62.431 frs 59

6° lot : de 257.714 frs 16 à 326.390 frs

7° lot : de 553.215 frs à 619.324 frs 19

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les machines-outils de l'Ecole Baggio et de l'Ecole Franklin vont prendre place à l'Institut Denis Diderot.

La commande de ces machines se fait actuellement au moyen d'arbres de transmission et de poulies de renvoi.

N° 1405

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Commande
électrique
individuelle
du matériel à
réutiliser

ments Galand qui, dans l'ordre croissant des prix, vient après la précédente, donne satisfaction.

LOT C. — La proposition des Etablissements Rouchaud et Lamassiaude est également la moins élevée mais elle ne comporte pas l'électrification de toutes les machines portées au programme.

Dans l'ordre croissant des prix se présentent ensuite celles des Etablissements Lisse. La proposition en variante de cette maison donne entière satisfaction.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments nous vous demandons : 1° de retenir : a) l'offre de MM. Pouille Frères montant à 58.880 frs pour le lot A ; b) l'offre des Etablissements Galand montant à 60.420 frs pour le lot B ; c) l'offre des Etablissements Lisse montant à 60.785 frs pour le lot C ; 2° de nous autoriser à passer avec ces trois maisons des marchés de gré à gré.

La dépense s'élevant en totalité à la somme de 180.085 frs sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. René Delannoy, architecte du Gouvernement, a été chargé de dresser le projet de construction d'un nouveau lycée de jeunes filles.

Ce projet s'élève à la somme de 43.000.000 de francs, honoraires non compris.

M. René Delannoy a engagé, pour sa mise au point, des dépenses importantes ; il demande une avance sur honoraires.

Celle-ci peut être fixée à 0 fr. 40 pour cent du montant du devis, ce taux ayant en effet été précédemment admis lorsque des avances ont été accordées aux architectes du nouveau lycée de garçons.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer à M. René Delannoy une avance de 172.000 frs ; 2° de décider que celle-ci sera récupérée dans la suite en réduisant d'un pour cent le taux des honoraires d'usage jusqu'à ce que le montant de la réduction ainsi opérée atteigne celui de l'avance ; 3° d'imputer la dépense sur l'article 154 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1937.

Adopté.

N° 1406

Programme des
Grands Travaux

—
Projet de
construction
d'un nouveau
lycée de
jeunes filles

—
Avance sur
honoraires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1407

—
*Construction
 d'une chaussée
 en béton
 boulevard
 Charles Delesalle*

—
*Participation
 de riverains*

—
*Admission
 en recette*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Décembre 1935, vous avez donné avis favorable à la construction avec participation pécuniaire de la Ville d'une chaussée en béton au boulevard Charles Delesalle, la participation des riverains devant faire ultérieurement l'objet d'une admission en recette.

Tous les riverains ont été sollicités.

Deux d'entre eux se sont engagés à participer dans l'exécution des travaux. Ce sont :

la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, pour une somme de :	
54 fr. 38 × 7.....	383 81
M. Vannelle, 15 boulevard Charles Delesalle, à Lille, pour une somme de 54 fr. 83 × 13,90	762 14
	<hr/>
soit au total.....	1.145 95

Nous vous proposons : 1° d'admettre en recette la somme de mille cent quarante-cinq francs 95 centimes ; 2° d'élever une protestation auprès de l'Administration Supérieure qui a cru devoir commencer les travaux sans attendre que les participations des riverains aient pu utilement être demandées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1408

—
*Reconstruction
 de trottoirs*

—
Travaux de pose

—
*Révision de
 marché*

MESSIEURS,

M. Lepez, 130 rue Meurein, à Lille, entrepreneur des travaux de pose de dalles de trottoirs, en vertu de l'adjudication du 9 Avril 1935, approuvée par M. le Préfet du Nord le 18 Avril 1935, a sollicité la révision des prix de son marché à la suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des divers produits nécessaires à l'exécution de son entreprise.

Cette demande a été soumise à la Commission d'examen des marchés ; qui a émis un avis favorable à l'octroi : a) d'une majoration de 2,82 % pour les travaux effectués entre le 20 Juin et le 20 Décembre 1936 ; b) d'une majoration de 40,644 % pour les travaux effectués à partir du 21 Décembre 1936, date de la mise en application de la loi sur la semaine de quarante heures.

Ces majorations tiennent compte de la participation de l'entreprise à la perte.

Le dossier nous est renvoyé par M. le Préfet pour vous être soumis, compte tenu des conclusions adoptées par la susdite Commission.

Nous vous proposons :

- a) de faire vôtres les conclusions de la Commission d'examen des marchés;
- b) de décider que la dépense résultant de l'augmentation dont il s'agit, soit 9.500 frs, sera prélevée sur l'article 139 du Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Janvier 1937, le syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue Etienne Marcel a demandé, afin de permettre la construction immédiate de l'aqueduc prévu au projet d'aménagement de la dite rue, que la Ville lui fasse l'avance d'une somme de 35.000 frs à valoir sur la subvention d'environ 58.300 frs qu'elle accordera pour sa participation à la mise en état de viabilité de cette voie.

Les intéressés sont presque tous de petits propriétaires et la modicité de leurs ressources ne leur permet pas d'entreprendre un travail qui présente cependant un caractère d'extrême urgence.

La rue Etienne Marcel est en effet à l'état de sol naturel.

La stagnation des eaux pluviales et ménagères, due à l'absence d'égout, la transforme en cloaque et donne lieu à de graves inconvénients tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui de la circulation.

Pour ces raisons et en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de décider qu'une avance de 35.000 frs sera accordée au Syndicat des Propriétaires de la rue Etienne Marcel, étant entendu :

1° que cette avance viendra en déduction de la subvention égale au tiers des dépenses, accordée par la Ville pour sa participation à la mise en état de viabilité de toute voie privée ;

2° que le versement de l'avance consentie ne sera opéré que sur justifications de dépenses régulièrement produites ;

N° 1409

Rue
Etienne Marcel

Construction
d'un aqueduc

Avance sur
subvention

3° que l'avance ne pourra être utilisée que pour la seule construction d'un aqueduc répondant aux prescriptions du cahier des charges établi en vue du classement des voies privées dans le réseau des voies municipales ;

4° que les travaux de construction de l'aqueduc seront mis en adjudication publique ;

5° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu, tant sur l'exécution des travaux que sur les dépenses effectuées à cet effet.

L'avance dont il s'agit sera imputée sur les crédits d'Emprunt — Voies Privées — Mise en état de viabilité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1410

MESSIEURS,

*Construction
d'un égout
pour desservir la
Faculté de
Médecine et les
Hôpitaux de la
Cité Hospitalière.*

L'entreprise A. Carette-Duburcq, de Roubaix, adjudicataire des travaux de construction de l'égout destiné à desservir la Faculté de Médecine et les Hôpitaux de la Cité Hospitalière, demande que la retenue de garantie afférente à ces travaux soit limitée à 10.000 frs.

*Limitation de la
retenue de
garantie*

Les travaux, dont le montant total atteindra environ 460.000 frs, sont terminés et ont été reçus provisoirement. Une retenue de 10.000 frs serait suffisante pour garantir ces travaux qui ont été exécutés à l'entière satisfaction de nos services.

En conséquence, et conformément à l'avis émis par votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien décider que la retenue de garantie dont il s'agit sera réduite à 10.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1411

MESSIEURS,

*Ecoles du
Faubourg du
Sud*

*Suppression
et création
de classes*

La création d'une école de garçons à huit classes et d'une école de filles d'un même nombre de classes, Faubourg du Sud, au lieu dit l' « Epi de Soil », a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire lors de ses séances des 28 Janvier 1933 et 2 Juin 1937.

La construction de ce groupe scolaire étant terminée, la création régulière des classes sera demandée à M. le Ministre pour la prochaine rentrée d'Octobre.

L'ouverture de ces écoles permettra la suppression d'emplois à l'ancien groupe du Faubourg du Sud — Ecoles Turgot et Renan — qui comporte, outre des classes régulièrement créées, des classes dont l'ouverture provisoire a été autorisée par M. le Ministre de l'Education Nationale.

M. l'Inspecteur d'Académie estime :

1° que l'ancienne école de garçons du Faubourg du Sud — Ecole Turgot — peut fonctionner avec 9 classes : 1 directeur et 8 adjoints, d'où suppression des 9°, 10°, 11° et 12° emplois d'adjoint régulièrement créés et du 13° emploi créé en 1932 par le Conseil Départemental ;

2° que l'ancienne école de filles du Faubourg du Sud — Ecole Renan — peut fonctionner avec 8 classes : 1 directrice et 7 adjointes, d'où suppression des 8°, 9°, 10° et 11° emplois d'adjointe régulièrement créés et du 12° emploi créé par le Conseil Départemental en 1932.

D'autre part, M. l'Inspecteur d'Académie propose la création de deux classes de perfectionnement dans chacune de ces deux écoles.

Ces propositions ont été adoptées par le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire, lors de sa séance du 2 Juin 1937, sous réserve de la production de la délibération du Conseil Municipal de Lille.

Nous vous prions, dans ces conditions, de vouloir bien accepter :

- a) la suppression des 9°, 10°, 11°, 12° et 13° emplois d'adjoint à l'école de garçons Turgot ;
- b) la suppression des 8°, 9°, 10°, 11° et 12° emplois d'adjointe à l'école de filles Renan ;
- c) la création, dans chacune de ces deux écoles, de deux classes de perfectionnement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au concours d'admission à l'école primaire supérieure de garçons, en juin dernier, bon nombre d'élèves, jugés aptes à recevoir l'enseignement du 2° degré, n'ont pu, faute de place, être admis dans cet établissement.

N° 1411'

Ecoles primaires
élémentaires

Création de
classes

En accord avec l'Autorité Académique, nous vous proposons, pour obvier à cet inconvénient, d'accepter la création de trois classes de cours complémentaire qui seraient annexées à une école primaire élémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1411^u

*Ecole Primaire
Supérieure
Jean Macé*

*Rétablissement
de deux postes
de professeurs*

Avis

MESSIEURS,

En 1934, par suite de la diminution du nombre d'élèves à l'Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles, deux postes de professeurs, l'un de lettres, l'autre de sciences, ont été supprimés.

Cette année, la population scolaire de cet établissement s'étant fortement relevée — elle dépasse, en effet, cinq cents élèves — Mme la Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure Jean Macé, demande le rétablissement de ces deux postes.

Nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1412

Ecole Baggio
Achat
d'une fraiseuse

Marché

MESSIEURS,

En vue de compléter son outillage, l'Ecole Baggio a besoin d'une fraiseuse universelle N° III à commande par monopoulie avec accessoires : dispositif à commande électrique, transversal automatique, moteur électrique et inverseur.

La maison Gambin et Cie, 128 rue du Point du Jour, à Billancourt, nous offre de fournir ce matériel moyennant le prix de 47.180 frs.

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous demandons de notifier ces propositions et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur le crédit « Ecole Baggio ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Quatre anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille sont admis à concourir pour le Prix de Rome.

En raison des frais importants qu'ils ont à supporter de ce fait, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, de décider l'octroi d'une subvention de 2.500 francs à chacun des quatre concurrents.

La dépense sera imputée sur le crédit « Ecole des Beaux-Arts ».

Adopté.

N° 1413

Anciens Elèves
de l'Ecole
des Beaux Arts

Concours pour le
prix de Rome

Subventions

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les toiles de tentes recouvrant les deux parcs à sable du Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins » doivent être remplacées.

A la suite d'un appel d'offres adressé à plusieurs spécialistes, il a été reconnu que les propositions les plus avantageuses pour la Ville étaient celles de M. A. Warein, 106 rue du Marais de Lomme, s'élevant à la somme de 6.705 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer avec cette maison un marché de gré à gré ;

2° de décider que la dépense sera imputée sur le crédit affecté à l'acquisition de mobilier neuf dans les Bâtiments Communaux.

Adopté.

N° 1414

Jardin d'Enfants
« Les P'tits
Quinquins »

Fourniture de
toiles de tentes

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisis par MM. Briche et Lequenne d'une demande de relèvement des tarifs des Transports Funèbres à la suite de la signature du contrat collectif de travail applicable au personnel de cette entreprise.

N° 1415

Transports
funèbres

Modification
des tarifs

L'Administration Municipale a, au cours de sa réunion du 8 Mars dernier, reconnu le bien fondé de cette réclamation et donné un avis favorable à la modification des tarifs de la manière suivante :

Classes	Tarif au 16 Janvier 1937	Augmentation proposée	Tarif nouveau
1 ^{re}	1.540	60	1.600
2 ^e	825	25	850
3 ^e	300	25	325
Arrivée de corps	300	25	325
4 ^e	65	20	85
5 ^e	25	sans changement	

L'application de cette nouvelle mesure laisserait à la charge des concessionnaires une somme annuelle de 7.446 frs 50 environ, compte tenu de la redevance à verser à la Ville et des droits d'enregistrement.

Cette affaire a été soumise à la Commission d'examen des marchés et contrats administratifs qui a émis un avis défavorable à la prise en considération de cette nouvelle demande et invité le Conseil Municipal à ne reprendre l'étude du problème qu'après la mise en application de la loi de 40 heures à cette corporation.

Dans votre séance du 5 Mai 1937, vous aviez décidé de ne pas discuter cet avis et de le faire vôtre. Vous aviez néanmoins fait remarquer que l'application de la loi sur la semaine de 40 heures n'était pas susceptible de justifier, dans l'entreprise qui nous occupe, une nouvelle demande de relèvement des tarifs. L'application de cette loi ne devant avoir d'incidence que sur les dépenses se rapportant aux salaires des cochers.

Après une nouvelle étude, la Commission d'examen des marchés et contrats administratifs a, au cours de sa réunion du 18 Juin, décidé de rapporter son avis.

Nous vous proposons, en conséquence : 1° de modifier en ce sens votre délibération du 5 Mai 1937 ; 2° de ratifier les nouveaux tarifs élaborés par l'Administration Municipale lors de sa réunion du 8 Mars 1937 ; 3° d'autoriser l'application des dits tarifs dès l'approbation de la présente délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les chaudières de l'Usine d'Emmerin n'ont pas été détubées depuis 1932 ; il est nécessaire actuellement de vérifier l'état du faisceau tubulaire, de remplacer les tubes douteux et de procéder à l'examen des parties normalement inaccessibles.

Ces opérations pourront être effectuées cette année sur la chaudière N° 1 et l'an prochain sur la chaudière N° 2.

En vue de l'exécution des travaux, nous avons consulté, sous forme d'appel d'offres, les constructeurs suivants :

M. Decoster, chaudronnier, 184 rue des Postes, à Lille ;

Société Meunier et Cie, rue Francisco Ferrer, à Lille ;

M. Austraete, chaudronnier, 16 rue Abélard, à Lille ;

Les Etablissements Fontaine, 29 rue Bourignon, à Lille.

Les offres faites sont résumées ci-dessous :

	Détubage et retubage à forfait	Remplacement de tubes La pièce
M. Decoster	8.250 »	330 »
M. Austraete	8.900 »	330 »
Etablissements Fontaine	8.575 »	415 »
Société Meunier et Cie	16.900 »	350 »

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de M. Decoster ; d'accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous proposons de confier le travail à ce constructeur et de nous autoriser à passer avec lui un marché de gré à gré.

La dépense, évaluée approximativement à 24.750 frs, sera prélevée sur le crédit du Budget Ordinaire « Eaux ».

Adopté.

N° 1416

Distribution
d'eau

Usine d'Emmerin

Retubage
d'une chaudière

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1417

MESSIEURS,

*Union Française
de la Jeunesse*

*Subvention
exceptionnelle*

L'Association Lilloise d'enseignement post-scolaire et de perfectionnement professionnel « L'Union Française de la Jeunesse » fondée en 1885, nous a fait part de ses difficultés financières et sollicite une aide supplémentaire de la Ville.

Notre effort en faveur de cette œuvre s'est manifesté en 1937 par l'octroi d'une subvention de 5.000 frs.

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons de vouloir bien allouer à l'Union Française de la Jeunesse un complément de subvention extraordinaire et exceptionnel de 3.000 frs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1417¹

MESSIEURS,

*Commerce
de détail
de marchandises
autres que les
denrées
alimentaires*

*Application de
l'arrêté
ministériel
du 21 Mai 1937*

Avis

Par lettre-circulaire du 2 Juin, M. le Préfet du Nord prie le Conseil Municipal de vouloir bien lui faire connaître son avis sur l'application, dans notre Ville, des dispositions de l'arrêté ministériel du 21 Mai dernier, autorisant, pour la durée de l'Exposition de 1937, des modalités particulières d'application du décret du 31 Mars 1937, relatif à la loi sur la semaine de quarante heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers du Nord consultée à ce sujet demande qu'en raison des nouvelles dispositions légales, toutes les dérogations au repos hebdomadaire soient supprimées pour les commerces de détail autres que ceux de l'alimentation.

Il n'apparaît pas, d'autre part, que l'Exposition de 1937 qui se tient à Paris puisse justifier des dérogations pour le commerce de détail de la Ville de Lille.

Nous estimons que l'avis émis par l'Union Locale des Syndicats Ouvriers du Nord peut être pris en considération et nous vous proposons, dès lors, d'adopter le même point de vue.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application des instructions ministérielles sur la Défense Passive, nous avons provoqué les offres de spécialistes pour la construction d'un abri public avec poste de secours à l'Hôtel de Ville.

Notons tout de suite que, s'agissant de travaux extrêmement délicats, exigeant pour leur bonne exécution des connaissances tout à fait spéciales, il n'était guère possible, en l'occurrence, de recourir au procédé de l'adjudication.

En conséquence, nous avons demandé à M. Boy, ingénieur-chimiste, agréé comme Conseil par votre délibération du 23 Décembre 1936, d'établir l'ordre de préférence de chacun des projets, compte tenu : a) des dispositions techniques envisagées par leurs auteurs ; b) des avantages et des inconvénients qu'ils présentent.

M. Boy nous a informé que la meilleure étude a été faite par la Société Anonyme Coopérative d'Etudes et de Défense Passive de Tourcoing.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de ratifier ce choix et de nous autoriser à passer marché avec l'entreprise intéressée.

Le montant approximatif de la dépense, soit 267.500 frs sera prélevé sur le crédit ouvert à l'article 49 du Budget Extraordinaire : Aménagement d'abris et de postes de secours. Emploi de la subvention de l'Etat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il convient, pour équiper les postes de secours prévus dans les abris de l'Hôtel de Ville et de la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Bouvines, de prévoir l'achat de matériel de protection individuelle.

Après avoir consulté, sur le choix des appareils, le capitaine chargé de l'instruction Z à la Citadelle, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à passer les marchés suivants :

N° 1418

Défense Passive

*Aménagement
d'abris
et de postes de
secours*

Marché

N° 1420

Défense Passive

*Éclairage du
sanctuaire de guerre*

Marché

N° 1419

Défense Passive

*Équipement des
postes de secours*

Marchés

I. — VETEMENTS SPECIAUX

Etablissements P. Lecomte, 38 bis rue d'Artois, à Paris, vêtements défense passive « Vox », avec sac de transport, modèle déposé, fermeture brevetée	11.850 »
port	25 »
<hr/>	<hr/>
Total.....	11.875 »

II. MASQUES A GAZ

Société Gaz et Protection, 25 rue de Surmelin, Paris, masques transparents « G.E.P. »	4.140 »
masques types A.R.S. — « G.E.P. »	15.120 »
Taxe de contrôle à 3,50	553 »
<hr/>	<hr/>
	19.813 »

La dépense sera prélevée sur l'article 49 du Budget Extraordinaire :
Aménagement de poste de secours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1420

MESSIEURS,

*Défense Passive**Eclairage du
temps de guerre**Marché*

En application des instructions ministérielles concernant l'organisation de la défense passive en temps de guerre, nous avons établi un projet d'éclairage réduit que la Compagnie Continentale du Gaz, concessionnaire de l'éclairage public, consentirait à réaliser.

Ce projet comporte deux opérations : 1° l'extinction rapide de toutes les lumières ; 2° la mise en fonctionnement de dispositifs d'éclairage réduit à établir.

I. — EXTINCTION DES LUMIERES

Afin d'obtenir l'extinction de toutes les lanternes à gaz de la Ville dans des conditions de personnel et de délai admissibles, il est indispensable de munir chaque lanterne d'un robinet à manœuvre rapide pouvant être actionné instantanément.

Le prix de la fourniture et de la pose de ces robinets est de 35.000 frs, y compris les perches à crochet et correspondantes.

II. — ECLAIRAGE REDUIT

Il serait réalisé au moyen de lanternes du type actuel, modifié par la suppression du réflecteur porcelaine et par le remplacement : a) des verres blancs par des verres bleus ; b) du bec Denhayrouse par un bec renversé de très petit calibre.

Le prix des fournitures spéciales et de l'équipement de chaque lanterne est de 80 frs par appareil.

Pour les lanternes à établir entièrement, il y a lieu de compter en plus : pour les appareils sur candélabres : 600 frs l'un ; pour les appareils sur consoles : 425 frs l'un ; ces prix comprenant l'installation des lanternes ainsi que la pose des consoles. Les candélabres sont évalués séparément.

Au total la réalisation de l'éclairage réduit ressort à : 98.710 frs non compris la fourniture des candélabres.

Si l'on ajoute à ce chiffre la dépense prévue pour l'extinction rapide des lumières, soit 35.000 frs, on enregistre une somme globale de 133.710 frs.

La Compagnie Continentale du Gaz accepte de réaliser ce projet pour le prix forfaitaire de 130.000 frs ; la Ville, par ailleurs, prenant en charge la fourniture des candélabres, évaluée à 15.800 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale : 1° de nous autoriser à passer marché avec la Compagnie Continentale du Gaz ; 2° de décider que la dépense sera prélevée à concurrence de 130.000 frs sur l'article 51 du Budget Extraordinaire ; à concurrence de 15.800 frs sur l'article 50 du même Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'une délibération en date du 17 Avril, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à M. Camiel Goethals, cultivateur à Caprycke — Belgique —, moyennant une redevance annuelle de 4 hectolitres 50 litres de blé froment, première qualité, plus charges, un bail emphytéotique d'une durée de 30 années à compter du 21 Décembre 1937, sur un terrain de 1 hectare 17 ares 66 centiares environ, sis à Caprycke, cadastré sous les N^{os} 540 à 547 de la section A, sur lequel sont érigés des bâtiments de ferme.

N^o 1421

Hospices

Arrentement
à Caprycke

Avis

Etant donné que cette opération est avantageuse pour les Hospices, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1422

Hospices

Aliénation
de terrains
à Annappes
et Ascq

Avis

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 17 Avril, la Commission Administrative des Hospices a décidé la cession amiable à l'Etat Français, moyennant le prix principal de trois francs le mètre carré, d'une parcelle de terrain sise à Annappes, reprise au cadastre sous le N° 273 de la section C, de 258 m² 81 et de quatre parcelles sises à Ascq, reprises au cadastre sous les N°s 943, 935, 925 et 1116 de la section B, d'une superficie globale de 801 m² 20, nécessaires à l'élargissement et le redressement de la route Nationale 352.

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous proposons de donner un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1423

Cimetière
de l'Est

Construction
d'une clôture
en béton armé,
rues du Ballon et
de La Madeleine

Marché

MESSIEURS,

En votre séance du 23 Décembre 1936, vous avez approuvé un projet de clôture en béton armé au Cimetière de l'Est, en bordure des rues du Ballon et de La Madeleine, et décidé l'exécution immédiate d'une première tranche de travaux jusqu'à concurrence de 50.000 frs.

A la suite de cette délibération, il a été procédé à un appel d'offres entre plusieurs maisons spécialisées, pour l'exécution d'environ 300 mètres linéaires de clôture de trois mètres de hauteur hors sol.

Afin de pouvoir établir une comparaison, un prix au mètre linéaire a été demandé pour clôture posée et pour clôture fournie seulement à pied d'œuvre. En outre, chaque concurrent avait à indiquer le prix supplémentaire pour la plus grande longueur de 145 poteaux à poser contre un fossé.

Neuf maisons avaient été consultées. Cinq ont répondu et adressé les propositions suivantes :

Entreprises	Clôture posée le mètre linéaire	Clôture non posée le mètre linéaire	Supplément pour poteau posé plus long de 0 m. 30 à la pièce.	Supplément pour poteau non posé plus long de 0 m. 30 à la pièce.
R. Hayem	120 »		10 »	
Morin et Cie	138 »	100 »	10 »	5 50
Picha et Cie	240 »	180 »	13 50	9 50
Proci	159 85	110 80	30 55	10 15
Destoop frères	209 43	185 72	30 »	22 50

Les prix remis ont tous été calculés sur la même base par les entrepreneurs, car un plan et une description détaillée avaient été adressés à chacun d'eux.

Le meilleur prix pour clôture posée a été remis par la maison Hayem, à Saint-André, qui demande 120 francs le mètre courant contre 138 francs à ses concurrents les plus immédiats, MM. Morin et Cie, à Carvin.

M. Hayem n'a pas remis de prix pour clôture non posée. De tous les autres concurrents, c'est la Maison Morin et Cie qui a donné le meilleur prix pour cette variante, puisqu'elle consent à livrer la même clôture, sans pose, à raison de 100 francs le mètre courant.

La différence entre le prix de 120 frs remis par M. Hayem pour clôture posée et le prix de 100 francs pour clôture non posée demandé par MM. Morin et Cie, soit 20 francs le mètre linéaire, représente une valeur de pose telle qu'il paraît avantageux de faire exécuter ces travaux par M. Hayem, contrairement à la stipulation insérée dans votre délibération du 23 Décembre 1936 qui prévoyait l'exécution des travaux de pose par l'équipe dite « des chômeurs ».

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser :

1° à confier la fourniture et la pose de la clôture à M. Hayem, aux conditions de sa remise de prix du 13 Avril 1937, soit 120 frs le mètre courant avec supplément de 10 frs par poteau allongé, et à passer le marché nécessaire, d'un montant de 37.450 frs ;

2° à imputer la dépense sur le crédit spécial affecté à cet objet ;

3° à confier l'exécution des travaux préparatoires de terrassement et d'enlèvement de la haie à l'équipe dite « des chômeurs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1424

—
*Police
Municipale*
—
*Indemnité de
bicyclette*
—

MESSIEURS,

A l'occasion de l'examen du projet d'application de la loi sur la semaine de 40 heures au personnel de la police, nous avons observé que les dépenses annuelles d'entretien des 43 bicyclettes en usage dans ce service étaient manifestement excessives.

S'agissant de porter de 43 à 70 l'effectif des cyclistes, nous avons pensé que l'attribution d'une indemnité forfaitaire de première mise complétée par l'octroi d'une indemnité mensuelle pour frais d'entretien offrirait de sérieux avantages à différents points de vue.

Après examen du problème et compte tenu des dépenses engagées précédemment pour l'achat et l'entretien des bicyclettes de ce service d'une part, des desiderata du Syndicat de la Police, d'autre part, il nous a paru équitable de fixer :

- 1° l'indemnité de première mise à 300 frs ;
- 2° l'indemnité mensuelle d'entretien à 25 frs.

L'indemnité de première mise sera payée en une seule fois, à la fin du mois au cours duquel l'agent aura été affecté à un service cycliste.

L'indemnité mensuelle d'entretien sera payée à la fin de chaque mois.

Nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et de décider que :

1° ces indemnités correspondent à l'indice 700 et qu'elles varieront respectivement de 25 frs et de 2 frs 30 par tranche indivisible de 100 points ;

2° les réparations qui seraient provoquées par des dégradations exceptionnelles survenues en service au cours d'accidents de circulation, de bagarres ou de manifestations seront à la charge de la Ville ;

3° le prix de la plaque annuelle de contrôle restera à la charge des agents ;

4° les bicyclettes seront d'un type uniforme agréé par l'Administration Municipale.

La dépense sera prélevée sur le crédit de la Police.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi de Finances du 30 Juin 1930, la durée des services accomplis dans les polices municipales par des Commissaires et Inspecteurs de la Sûreté Nationale — en activité lors de la promulgation de la loi — entre en compte dans le calcul de la liquidation de pension de ces fonctionnaires. La pension est liquidée sur l'ensemble des services et incombe à chacune des collectivités intéressées proportionnellement à la durée des services qui lui ont été rendus.

M. Clarisse, ex-commissaire spécial honoraire, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par décision du 17 Novembre 1936, a accompli des services dans la Police Municipale de Lille, du 1^{er} Avril 1903 au 20 Juin 1908, en qualité de secrétaire de police.

M. le Préfet nous informe que la Ville de Lille doit assurer, en application de la loi précitée, une participation au titre de la pension civile de M. Clarisse et que cette participation est fixée par M. le Ministre de l'Intérieur à :

4.297 francs à compter du 21 Novembre 1936
et 4.588 francs à compter du 1^{er} Janvier 1937.

La détermination de notre part contributive étant conforme, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de décider : a) que la dépense en résultant sera prise en charge par la Ville ; b) l'inscription au Budget Supplémentaire de 1937 d'un crédit de 5.070 frs représentant les arrérages de la pension précitée pour la période du 21 Novembre 1936 au 31 Décembre 1937.

Nous vous demandons, en outre, de décider qu'à partir de l'année 1938 le montant de la part contributive de la Ville fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 1931, le produit de ventes des propriétés appartenant à la Ville est affecté à un compte ouvert aux Services Hors-Budget intitulé « Fonds de réserve pour la Gare de Passage ».

N° 1425

Pension civile

Part contributive
de la Ville

N° 1426

Fonds de Réserve
pour la Gare
de Passage

Affectation
conditionnée
d'une somme de
2.500.000 francs
aux Services
Budgétaires

En votre séance du 7 Août 1936 vous avez décidé, à l'effet de faire face à des dépenses obligatoires ou inopinées comprises dans le Budget Additionnel de 1936, d'inscrire aux recettes de ce Budget une prévision de 2.600.000 frs à prélever sur le compte « Fonds de réserve pour la Gare de Passage » étant entendu au surplus : 1° que le compte débité sera reconstitué par une opération contraire dès que les circonstances le permettront ; 2° que cette opération ne modifie en rien les termes de la délibération du 21 Juillet 1931, le compte « Fonds de réserve pour la Gare de Passage » continuant à subsister.

Cette délibération reçut l'approbation de M. le Préfet le 1^{er} Septembre 1936 et M. le Receveur Municipal passa l'opération comptable le 5 Décembre 1936.

Au chapitre des recettes extraordinaires du Budget Primitif de 1937 nous avons inscrit, à provenir du compte Hors-Budget précité une somme de 1.200.000 frs et, aux recettes du Budget Supplémentaire qui va vous être soumis, une prévision de 1.300.000 frs. L'affectation au Compte de 1937 des sommes ci-dessus chiffrées est pareillement conditionnée à une opération inverse à effectuer sitôt que les circonstances le permettront.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'opération de transport envisagée pour le présent exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal et de la Fondation Masurel nous a fait parvenir les Comptes Administratifs de l'exercice 1936, les Budgets Supplémentaires de l'exercice 1937, les Budgets Primitifs pour l'exercice 1938, ainsi que les Comptes de Gestion du Directeur-Caissier de ces établissements.

Ces documents se présentent comme suit :

I. — CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL

Compte de Gestion de 1936 :

Recettes	24.964.472 93
Dépenses	23.319.141 88
Excédent de recettes.....	<u>1.645.331 05</u>

N° 1427
—
Caisse de Crédit
Municipal
—
Fondation
Masurel
—
Comptes et
Budgets
—
Avis
—

Compte Administratif de 1936 :	
Recettes	24.964.472 93
Dépenses	23.319.141 88
	<hr/>
Excédent de recettes.....	1.645.331 05
	<hr/>
Budget Supplémentaire de 1937 :	
Recettes	1.724.777 79
Dépenses	88.490 »
	<hr/>
Excédent de recettes	1.636.287 79
	<hr/>
Budget Primitif pour 1938 :	
Recettes	28.304.768 »
Dépenses	28.278.120 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	26.648 »
	<hr/>

II. — FONDATION MASUREL

Compte de Gestion de 1936 :	
Recettes	208.458 03
Dépenses	113.952 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	94.506 03
	<hr/>
Compte Administratif de 1936 :	
Recettes	208.458 03
Dépenses	113.952 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	94.506 03
	<hr/>
Budget Supplémentaire de 1937 :	
Recettes	94.506 03
Dépenses	3.000 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	91.506 03
	<hr/>
Budget Primitif pour 1938 :	
Recettes	80.720 »
Dépenses	69.070 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	11.650 »
	<hr/>

Tous ces documents étant bien établis, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de les approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1428

—
Hospices—
Comptes

1° Administratif

2° de Gestion

—
Exercice 1936—
Avis

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous fait parvenir son Compte Administratif de l'exercice 1936.

I

Ce document se présente comme suit :

Excédent de recettes de l'exercice 1935...	5.123.813 41	
Recettes de l'exercice 1936	30.223.761 05	
		35.347.574 46
Dépenses		33.064.460 47
		2.283.113 99
Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1936.....		2.283.113 99

II

Discrimination des opérations propres à l'exercice 1936

RECETTES		DÉPENSES	
Ordinaires	13.237.730 33	Ordinaires	17.268.631 51
Ordinaires supplé- mentaires	3.290.667 14	Ordinaires supplé- mentaires	1.137.338 »
Opérations d'ordre.	5.334.362 92	Opérations d'ordre.	5.334.362 92
Total	21.862.760 39	Total	23.740.332 43
Extraordinaires ...	8.353.574 92	Extraordinaires ...	9.274.680 04
Extraord. supplé- mentaires	7.425 74	Extraord. supplé- mentaires	49.448 »
Total	8.361.000 66	Total	9.324.128 04
Total général	30.223.761 05	Total général	33.064.460 47

III

Résultat final déterminatif de l'excédent de dépenses ordinaires

	Ordinaires	Extraordinaires
Excédent de recettes extraordinaires.		
Exercice 1935		7.436.525 37
Recettes de l'exercice 1936	21.862.760 39	8.361.000 66
		15.797.526 03

Excédent de dépenses ordinaires. Exercice 1935.	2.312.711 96		
Dépenses. Exercice 1936.	23.740.332 43	26.053.044 39	9.324.128 04
Excédent de recettes extraordinaires.			
Exercice 1936			6.473.397 99
Excédent de dépenses ordinaires. Exercice 1936		4.190.284 »	
Excédent de recettes		<u>2.283.113 99</u>	

IV

De la situation qui précède, il ressort que le déficit ordinaire de l'exercice 1936 s'élève à la somme de..... 4.190.284 » supérieur de 1.877.572 frs 04 au déficit de 1935.

Cet accroissement de déficit a notamment pour causes :
I. une diminution du produit des arrérages de rentes sur l'Etat, corrélative à la vente de titres de rente ; II. les augmentations de dépenses ci-après groupées :

Frais de patrimoine	154.691 33
Dépenses communes	73.953 07
Services Généraux	430.148 15
Hôpital de la Charité	93.971 86
Hospice Général	157.995 48
Hôpital Calmette	541.143 80
Pavillon Olivier	28.803 94
Hospice François Baes	32.199 26
Hospice Ganthois	28.999 70
Hospice Stappaert	35.680 65
Maison A. Lemay	60.259 25

**

Pour la détermination de la subvention à attribuer aux Hospices, il importe de faire entrer en ligne de compte les opérations à continuer tant en recettes qu'en dépenses. Savoir :

I. — a) Restes à recouper — recettes ordinaires et supplémentaires ordinaires.	381.265 76
--	------------

b) Recettes ordinaires à continuer et pour lesquelles aucun titre de perception n'a été établi en 1936	807.248 93	
		<u>1.188.514 69</u>
II. — Restes à payer — dépenses ordinaires	356.561 74	
Différence en faveur des recettes, ci		<u>831.952 95</u>
Le déficit réel à couvrir par une subvention communale ressort à		<u>3.358.331 05</u>

Votre Commission des Finances propose : 1° de donner un avis favorable à l'adoption : a) du Compte Administratif ; b) du Compte de Gestion du Receveur dont les résultats ont été reconnus identiques à ceux du Compte Administratif ; 2° de fixer la subvention de la Ville pour 1936 à la somme de 3.358.331 05, à imputer sur les crédits ouverts de 1.000.000 de frs et 600.000 frs auxquels sera réuni un crédit de 1.758.331 frs 05 à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

Nous vous demandons de faire vôtre cet avis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1429

Hospices de Lille

Budget
Supplémentaire
de 1937

Avis

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire des Hospices pour l'exercice 1937 se présente comme suit :

Recettes	70.749.219 21
Dépenses	69.023.089 79
Excédent de recettes	<u>1.726.129 42</u>

Son examen révèle l'inscription en recettes d'une subvention municipale de 3.549.442 frs 28 égale à l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature.

Notons, à propos de cette subvention, que le montant n'en sera arrêté que lorsque seront connus les résultats du Compte Administratif des Hospices.

Votre Commission des Finances a notamment relevé une prévision de recette de douze millions au titre « Vente de capitaux » afin de permettre

à l'Etablissement d'assurer sa contribution à la dépense de construction de la Cité Hospitalière.

Parmi les dépenses ordinaires ont été relevées : des augmentations de crédits s'élevant à 3.551.741 frs 81 motivées par : a) la création d'emplois du cadre secondaire pour le fonctionnement complet de l'hôpital Calmette et l'application de la semaine de 45 heures dans tous les hôpitaux ; b) l'augmentation des prix de la viande, du charbon, des produits pharmaceutiques, etc... ; une ouverture de crédit de frs : 442.760 89 au titre « Remploi de l'annuité pour travaux extraordinaires compris dans le prix de journée de 1936 ; l'inscription d'un crédit de 350.000 frs pour les dépenses de fonctionnement de la Maison Maternelle Julia Bécour.

Sous le bénéfice de l'observation faite en ce qui concerne la subvention municipale, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, d'émettre un avis favorable à l'approbation du document qui vous est soumis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte Administratif de l'exercice 1936 de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénelon.

Ce document s'établit comme suit :

Recettes	426.907 34
Dépenses	405.775 70
Excédent de recettes.....	<u>21.131 64</u>

Cet excédent a été transporté au compte Ville à la clôture de l'exercice 1936 par application des décrets des 14 Septembre 1925 et 17 Février 1930.

Il n'y a ni restes à recouvrer ni restes à payer.

L'excédent de recettes de l'exercice précédent s'élevait à la somme de 18.267 frs 39.

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous demandons : 1° d'approuver ce compte tel qu'il est présenté ; 2° d'admettre en recettes la somme de 21.131 frs 64.

Adopté.

N° 1430
 —
 Lycée Fénelon
 —
 Internat
 Municipal
 —
 Compte
 administratif
 —
 Exercice 1936
 —
 Avis
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1431

Lycée Fénelon

Internat
MunicipalBudget
Supplémentaire
1937

Avis

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de 1937 de l'Internat Municipal du Lycée Fénelon arrêté par le Conseil d'Administration de l'Établissement en sa séance du 28 Mai 1937.

BALANCE :

Recettes	7.500 »
Dépenses	7.500 »

L'équilibre du document est assuré par l'inscription d'une subvention municipale d'ordre, égale au montant des dépenses.

Précisons que l'Internat n'aura pas à faire appel à notre concours financier, le résultat des opérations au titre du Budget Primitif étant satisfaisant.

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1432

Office Public
Municipal
d'Habitations
à Bon MarchéComptes
1° Administratif
2° de Gestion

Exercice 1936

Avis

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de l'Office Public Municipal d'Habitations à bon marché, pour l'exercice 1936, se présente comme suit :

Recettes	9.403.222 38
Dépenses	5.921.664 23
Excédent de recettes.....	<u>3.481.558 15</u>

Son examen révèle un reliquat de 866.535 frs 22, les restes à recouvrer s'élevant à 4.223.098 frs 30 et les restes à payer à la somme de 6.838.121 frs 23.

Parmi les restes à recouvrer citons :

« Loyers »	507.449 22		
Année 1931.....	455 35	Année 1934.....	47.953 95
» 1932.....	6.930 60	» 1935.....	169.447 27
» 1933.....	22.679 85	» 1936.....	259.982 20

Ces remarques faites, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances : 1° de donner un avis favorable à l'adoption du document ; 2° d'approuver le Compte de Gestion dont les chiffres ont été reconnus en parfaite corrélation avec ceux du Compte Administratif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de l'Office Public Municipal d'Habitations à bon marché pour l'exercice 1937.

BALANCE :

Recettes	7.704.656 45
Dépenses	7.338.121 23
Excédent de recettes	<u>366.535 22</u>

N° 1433
 —
*Office Public
 Municipal
 d'Habitations
 à bon marché*
 —
*Budget
 Supplémentaire
 1937*
 —
Avis
 —

L'examen du document par la Commission des Finances révèle l'absence de recettes nouvelles. La somme de 7.704.656 frs 45 représente exactement le montant : a) de l'excédent de recettes ; b) des restes à recouvrer.

Au chapitre des dépenses nouvelles figurent deux crédits formant 500.000 frs pour travaux divers aux constructions « Groupe quai de l'Ouest » et « Groupe du Faubourg des Postes ».

D'accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'adoption de ce Budget.

Adopté.

M. le Maire prie M. l'Adjoint Favières de prendre la présidence et quitte la salle des séances.

RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 1936 s'établit comme suit :

Recettes réalisées pendant l'exercice.....	140.398.841 73
Dépenses acquittées pendant l'exercice	128.379.770 13
Excédent de recettes.....	<u>12.019.071 60</u>

N° 1434
 —
Ville de Lille
 —
*Compte
 Administratif*
 —
Exercice 1936
 —

Comme pour les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande et celles propres à l'exercice 1936. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice :

	Opérations générales de l'exercice	A déduire Comptes de guerre	Situation propre à l'exercice 1936
RECETTES (y compris l'excédent de l'exercice 1935, soit : 23.203.347,17)	227.679.213 17	87.280.371 44	140.398.841 73
DEPENSES	215.660.141 57	87.280.371 44	128.379.770 13
Excédent de RECETTES	12.019.071 60		12.019.071 60
A ajouter :			
a) Restes à recouvrer	359.096.727 83	357.688.011 20	1.408.716 63
b) Recettes à continuer	15.522.034 55		15.522.034 55
	386.637.833 98	357.688.011 20	28.949.822 78
A déduire :			
Reste à payer	420.234.123 56	391.676.338 44	28.557.785 12
Excédent de DEPENSES	33.596.289 58	33.988.327 24	
Excédent de RECETTES			392.037 66

L'excédent de 392.037 frs 06 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1936 sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du Budget Supplémentaire de l'exercice 1937.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Excédent de recettes réalisées sur dépenses acquittées de l'exercice 1935	23.203.347 17
Titres de perception émis au titre de l'exercice 1936	118.604.211 19
	141.807.558 36
Prévisions de recettes qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception	15.522.034 55
	157.329.592 91

*
**

FIXATIONS BUDGETAIRES. — RECETTES

Budget Primitif	92.711.568 04
Budget Supplémentaire	64.928.646 32

Inscriptions après le vote du Budget Supplémentaire	205.831 70	157.846.046 06
Moins-values par rapport aux fixations budgétaires		516.453 15
Excédent de RECETTES :		
du Budget Primitif	6.759 27	
du Budget Supplémentaire	2.712 47	
Recettes Additionnelles	205.831 70	215.303 44
		<hr/>
		301.149 71
Crédits et portions de crédits annulés faute d'emploi.....		2.635.762 21
		<hr/>
		2.334.612 50
A déduire :		
Crédits votés après l'établissement du Budget Supplémentaire		1.942.574 84
		<hr/>
TOTAL égal à l'excédent de recettes ci-dessus représentant le montant des ressources disponibles.....		<u>392.037 66</u>

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 1936 tel qu'il vous est présenté.

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers Collègues, je vous propose d'approuver le compte administratif de M. le Maire, tel qu'il vous est présenté pour l'exercice 1936. Ce compte fait ressortir un excédent de recettes de trois cent quatre-vingt douze mille trente-sept francs soixante-six centimes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 1936.

M. le Président s'adressant à M. le Maire qui vient de rentrer dans la la salle des séances :

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vient d'approuver le Compte Administratif de notre Ville pour l'exercice 1936. Ce compte fait ressortir, comme l'établit le rapport un excédent de recettes de trois cent quatre-vingt douze mille trente-sept francs soixante-six centimes.

Félicitations

Ainsi, en une année au cours de laquelle les charges se sont considérablement accrues pour la Ville, alors que les recettes diminuaient singulièrement, le Compte Administratif présente encore un excédent de recettes appréciables.

Deux Maires sont responsables de cette gestion si satisfaisante. Vous voudrez bien me permettre d'en reporter d'abord le mérite sur celui qui fut votre prédécesseur. Ce sera, pour chacun de nous, l'occasion de se remémorer la noble figure de notre regretté Roger Salengro, de celui qui restera, dans notre souvenir, un Grand Maire.

Je n'insisterai pas sur ses mérites, nous les connaissons tous.

Quant à vous, Monsieur le Maire, qui êtes responsable d'une partie des résultats de cette heureuse gestion, permettez-moi de vous dire que le Conseil Municipal unanime rend hommage, en toute sympathie, en toute cordialité, à votre dévouement, à votre vigilance, à votre sens sûr, précis des affaires administratives et des questions financières. (Vifs applaudissements unanimes).

M. LE MAIRE. — Je vous remercie, mes chers collègues, du vote que vous venez d'émettre et profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous témoigner toute ma gratitude pour la collaboration loyale, fraternelle que vous avez toujours accordée à mon regretté prédécesseur, Roger Salengro, ainsi qu'à moi-même. Vous me permettrez d'unir dans cet hommage, d'abord notre ami Willems, président de la Commission des Finances. Nous connaissons tous le dévouement qu'il apporte à la sauvegarde des deniers publics. Je me dois de rendre pareillement hommage aux membres de la Commission des Finances et du Budget, Maurice Planque, notre dévoué Secrétaire Général, Paul Delporte, notre dévoué Receveur municipal.

Permettez-moi enfin d'adresser, en votre nom, au chef de la 3^e Direction, M. Bomart, et à ses collaborateurs, nos remerciements pour l'aide précieuse qu'ils nous apportent dans l'accomplissement de notre gestion. (Applaudissements prolongés).

M. le Maire reprend la présidence.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 Janvier 1866, et d'accord avec votre Commission des Finances :

Le Conseil,

Vu le compte-rendu par M. Paul Delporte, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1936 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte final de l'exercice 1935 ; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1936 ; 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1936, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1937 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de gestion de 1936 que des opérations complémentaires effectuées en 1937 ;

Vu les Budgets Primitif et Additionnel des recettes et des dépenses prévues de l'exercice 1936, arrêtées par M. le Préfet du Département, et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée :

Délibère :

ARTICLE PREMIER. — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1936, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1936 pour la somme de. 198.867.392 41
les dépenses de la gestion de 1936 pour celle de 212.070.036 84

fixe l'excédent de la dépense sur la recette à 13.202.644 43
et, attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 17.362.127 54

déclare le comptable débiteur sur son compte de gestion 1936 de la somme de 4.159.483 11

N° 1435

—
Ville de Lille

—
Compte
de gestion
du Receveur
Municipal

—
Exercice 1936

ARTICLE DEUX. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1936, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1936 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1937, savoir :

en recettes pour	204.475.866 »
en dépenses pour	215.660.141 57

D'où il résulte un excédent de dépenses de 11.184.275 57

Le résultat définitif de l'exercice 1935 ayant présenté un excédent de recettes de 23.203.347 17

le résultat définitif de l'exercice 1936 égal au règlement du Compte Administratif du même exercice est un excédent de recettes de 12.019.071 60

ARTICLE TROIS. — Le Conseil Municipal demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le dit Compte.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1436

—
Ville de Lille

—
Budget
Supplémentaire
de 1937

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 1937, préparé par votre Commission du Budget, soumis à votre Commission des Finances, puis examiné par l'Administration Municipale, se présente comme suit :

Recettes	85.200.656 81
Dépenses	85.192.042 82
Excédent de Recettes	8.613 99

Le reliquat de l'exercice clos s'élève à la somme de 392.037,66 contre 2.223.817,67 pour l'exercice 1935.

Cette diminution provient : I. de moins-values de recettes relevées notamment aux postes budgétaires ci-après : Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires : 220.000 frs ; Part de la Ville dans le Fonds Commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques : 558.000 frs ; Droits de voirie : 130.000 frs ; Intérêts de fonds placés au Trésor : 128.000 frs ; Produit des concessions de Cimetières : 108.000 frs ; Recettes accidentelles : 92.000 frs ; II. de l'accroissement

des dépenses d'assistance et de toutes celles qui, par leur nature, durent subir l'incidence de lois votées depuis Juin 1936.

*
**

Les ressources laissées disponibles par le compte précédent, vous venez de le constater, sont faibles. Cependant, il nous a fallu inscrire au Budget Supplémentaire des dépenses nouvelles qui s'avéraient indispensables. Entre autres : Travaux de construction de logements, casernes des Sapeurs-Pompiers : 200.000 frs ; dépenses d'estimation et d'expertise des biens communaux : 200.000 frs ; amélioration du sort du Personnel de l'entreprise d'enlèvement des ordures ménagères : 600.000 frs ; subvention de la Ville à l'Université, Maisons des Etudiants et Etudiantes : 745.000 frs ; subvention au Bureau de Bienfaisance : 900.000 frs ; subvention à la Caisse des Ecoles : 400.000 frs ; subvention aux Hospices pour couvrir une partie du déficit ordinaire de l'exercice 1936 : 1.758.331 frs 05, déficit qui se monte à la somme de 3.358.331 frs 05 et est supérieur : 1° de 2.107.602 frs 69 au déficit de 1934 ; 2° de 1.178.960 frs 97 à celui de 1935 ; chômage, secours en argent : 1.520.345 frs, la charge du Budget Primitif étant de 2.835.000 frs ; secours en nature aux chômeurs nécessiteux : 825.000 frs.

*
**

Les recettes nouvelles sont inférieures de quatre millions aux dépenses.

Ce résultat, si regrettable qu'il puisse être, n'est guère surprenant et nous pouvons dire qu'il se fixe bien au-dessous du chiffre que nous pouvions craindre d'enregistrer, compte tenu : a) des augmentations de dépenses occasionnées par les nouvelles lois sociales ; b) de la non-majoration du nombre des centimes additionnels pour l'année 1937.

Il convient ici de rappeler que lors de l'établissement du Budget Primitif de 1937, nous espérions voir prendre en compte par l'Etat, en raison de leur caractère de dépenses nationales, les quatre millions et demi représentant approximativement notre charge dans les allocations de secours en argent aux chômeurs.

Cette mesure n'ayant pas encore reçu l'agrément du Parlement, nous avons été contraint — afin d'équilibrer notre Budget — d'inscrire une prévision de recettes de quatre millions à provenir d'un emprunt à court terme.

*
**

En vous demandant d'approuver le Budget Supplémentaire que nous vous soumettons, nous vous prions de nous autoriser à contracter — dans des conditions qui seront arrêtées ultérieurement — un emprunt à court terme de quatre millions.

Adopté.

TITRE I. — RECETTES

CHAPITRE I^{er}

Résultat de l'exercice 1936. Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées	12.019.071 60
Art. 1 à 33. Restes à recouvrer de l'exercice 1936.....	1.408.716 63

CHAPITRE II

Art. 34 à 66. Recettes non réalisées des exercices antérieurs (titres non établis)	15.522.034 55
--	---------------

CHAPITRE III

Recettes nouvelles

Souscription publique pour les familles des chômeurs	70.000 »
Reversement de secours de chômage indûment touchés	1.000 »
Reversement par l'Etat du montant de prélèvements opérés en vertu des décrets des 4 Avril 1934 et 16 Juillet 1935, sur les indemnités servies en 1934 et 1935 aux fonctionnaires et professeurs de lycées..	11.122 18
Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement	2.000 »
Reversement par l'Etat du montant de prélèvements opérés en vertu du décret du 4 Avril 1934 sur les traitements servis en 1935 et 1936 aux contremaitres nationalisés des écoles pratiques	11.278 84
Dommages de guerre. Eglise Saint-André 4 cloches. Solde	7.932 »
Frais de réparations, restitutions et dommages-intérêts alloués aux Communes sur les condamnations recouvrées pendant l'année 1936. Attribution du Département de la Haute-Savoie	28 50
Economies réalisées au titre du prélèvement institué par le décret du 16 Juillet 1935. Reliquat. Emploi	2.339 45
Fonds municipal de chômage. Bonification accordée par l'Etat au titre de l'année 1936. Décret du 28 Février 1937	4.197.770 10

Fonds Municipal de chômage. Subventions de l'Etat et du Département se rapportant aux crédits ouverts en cours d'exercice..	7.504.550	»	
Réalisation du solde de l'emprunt de 150.000.000 de frs	38.549.382	65	
Fonds de réserve pour la Gare de Passage....	1.300.000	»	
Subvention de l'Etat pour dépenses d'assistance (Loi du 13 Novembre 1936)	1.331.609	36	
Groupe scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset-Desbordes-Valmore. Subvention de l'Etat	680.400	»	
Groupe scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset-Desbordes-Valmore. Subvention du Département	65.050	»	
Avances remboursables consenties à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue. Remboursement (Délibération du Conseil Municipal du 26 Mars 1937 portant avenant provisoire à la Convention du 20 Août 1926. Arrêté Préfectoral du 27 Mars 1937)	1.500.000	»	
Participation de l'Université dans la dépense d'achat de tables nécessaires aux Sessions de Baccalauréat	15.225	»	
Boulevard Charles Delesalle. Construction d'une chaussée latérale en béton. Participation des propriétaires	1.145	95	
Emprunt à contracter	4.000.000	»	
			56.250.834 03
			<hr/>
Total des Recettes	85.200.656	81	

DEPENSES

CHAPITRE I^{er}

Art. 1 à 196. — Restes à payer de l'exercice 1936..... 28.557.785 12

CHAPITRE II

Dépenses nouvelles

Nous les avons groupées en sept rubriques :

I. — *Crédits votés au cours de notre séance du 5 Mars 1937.*
 Art. 197 à 202

	41.840	»
--	--------	---

II. — <i>Crédits votés au cours de notre séance du 5 Mai 1937.</i>	
<i>Art. 203 à 215</i>	315.193 95
Art. 216 à 234. Emploi du solde de l'emprunt de 150.000.000 de francs	38.549.382 65
III. — <i>Insuffisance à la clôture de l'exercice 1936. Art.</i>	
<i>235 à 243</i>	183.711 »
Dans la somme de 183.711 frs sont comprises celles de :	
a) 93.600 frs pour travaux d'entretien de propriétés communales ; b) 31.650 frs pour entretien de propriétés acquises par la Ville.	
IV. — <i>Insuffisances résultant de la révision de divers mar-</i>	
<i>chés de 1936. Art. 244 à 252</i>	45.119 40
V. — <i>Suppléments de crédits maintenant connus à rattacher</i>	
<i>aux crédits ouverts au Budget Primitif de 1937. Art.</i>	
<i>253 à 279</i>	11.982.065 »
Entre autres suppléments :	
Allocations provisoires aux retraités	90.000 »
Octroi (renforcement du Personnel)	180.000 »
Chauffage des Etablissements communaux ...	160.000 »
Subvention au Bureau de Bienfaisance	900.000 »
Subvention à la Caisse des Ecoles (Camps de vacances)	400.000 »
Secours en nature aux chômeurs nécessiteux..	825.000 »
Ecoles (résultant de la création de classes et de la hausse des prix des fournitures classiques)	149.965 »
Fonds municipal de chômage. Secours en argent	9.025.000 »
VI. — <i>Crédits engagés en nos séances antérieures. Art.</i>	
<i>280 à 285</i>	3.270.000 »
Œuvres d'Hippolyte Lefebvre. Participation de la Ville : a) dans la dépense d'acqui- sition ; b) dans les dépenses de trans- port et de mise en place	
	25.000 »
Sapeurs-Pompiers. Casernes Malus et Bouvines. Construction de nouveaux logements. Cré- dit supplémentaire	
	200.000 »
Estimation de biens communaux. Règlement des honoraires et frais d'expertises	
	200.000 »

Propreté publique. Allocation d'une indemnité complémentaire au Concessionnaire d'enlèvement des ordures ménagères	600.000 »
Construction de logements pour étudiants et étudiantes. Subvention à l'Université....	745 000 »
Avances remboursables à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa Banlieue (Délibération du Conseil Municipal du 26 Mars 1937 portant avenant provisoire à la Convention du 26 Août 1926. Arrêté préfectoral du 27 Mars 1937).	1.500.000 »
VII. — <i>Crédits divers résultant de décisions prises au cours de la présente réunion. Art. 286 à 299</i>	2.246.945 10

Subventions à diverses associations

Comité Crépy-Saint-Léger. Subvention	900 »
Réception des Anciens Combattants Tchecoslovaques par l'Union des Anciens Combattants du Chemin de Fer du Nord. Subvention	1.350 »
Union Française de la Jeunesse. Subvention exceptionnelle	2.700 »
Cercle Choral « Les XXX » Concours d'Auberwilliers. Subvention	4.500 »
Société « Olympique Lillois ». Subvention....	25.000 »
Société « Sporting Club Fivois ». Subvention..	25.000 »

Travaux

Bâtiments universitaires. Travaux de restauration et d'entretien. Subvention forfaitaire à l'Université	200.000 »
---	-----------

Solidarité sociale

Hospices. Subvention pour combler le déficit du Budget Ordinaire de 1936. Crédit supplémentaire	1.758.331 05
---	--------------

Sports

Société Municipale de Gymnastique et d'Education physique. Achat d'uniformes et de matériel	30.000 »
---	----------

Divers

Agent de la Police Municipale passé dans les cadres de la Sûreté Nationale. Pension Civile. Participation de la Ville (Art. 24 de la loi du 30 Juin 1930)	5 070 »	
Enlèvement des détritux de l'Abattoir. Augmentation de la redevance allouée au Concessionnaire	6.500 »	
Construction d'un égout. Instance consorts Deplanck. Règlement	13.144 65	
Achat de tables nécessaires aux sessions du Baccalauréat	30.450 »	
Organisation des Loisirs. Emploi de la subvention allouée à la Ville par le Comité de Gestion de la Loterie des Régions Libérées. (La recette est constatée au Compte administratif de 1936)	144.000 »	
Total des Dépenses		<u>85.192.042 82</u>

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1436¹
—
Emprunt de quatre millions à court terme
—
Equilibre du Budget Supplémentaire de 1937
—

Vous venez de nous autoriser à contracter un emprunt à court terme d'une somme de quatre millions de francs à l'effet de nous permettre de faire face à des dépenses ordinaires indispensables comprises dans le Budget Supplémentaire de 1937.

Après étude du problème de la réalisation et du remboursement de cet emprunt, vos Commissions du Budget et des Finances vous proposent d'en fixer l'amortissement en cinq années, le taux d'intérêt étant de cinq pour cent.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer la proposition qui vous est soumise ; 2° affecter pendant la durée du prêt, une imposition extraordinaire de garantie de douze centimes six centièmes au principal des trois contributions directes à partir de 1938, en vue de couvrir l'annuité de remboursement de l'emprunt qui ressort à 914.070,12.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous fait parvenir son Compte Administratif de l'exercice 1936.

Ce document se présente comme suit :

Recettes	7.394.534 79
Dépenses	7.196.395 04
Excédent de Recettes	<u>198.139 75</u>

Les recettes à recouvrer sur titres de perception émis s'élèvent à la somme de 27.690 fr. 89 et concernent des loyers et fermages des exercices 1934, 1935 et 1936.

Au chapitre des dépenses « Restes à payer » ne figure aucune somme.

Votre Commission des Finances vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption : a) du Compte Administratif ; b) du Compte de Gestion du Receveur dont les résultats ont été reconnus identiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1937 se présente comme suit :

Recettes	518.048 69
Dépenses	517.969 80
Excédent de recettes	<u>78 89</u>

Votre Commission des Finances a tout particulièrement relevé l'excédent de recettes important que laisse le Compte Administratif de 1936 soit 198.139 frs 75 qui permet l'ouverture rendue nécessaire de crédits supplémentaires ordinaires, sans recours à une subvention municipale.

Entre autres de ces crédits, citons :

- I. Traitement du Personnel administratif : 59.000 frs ;
- II. Traitement du Personnel médical : 45.000 frs ;
- III. Secours en nature : 45.000 frs ;
- IV. Pension de retraite à d'anciens employés : 20.000 frs.

N° 1437

Bureau de
Bienfaisance

Comptes
1° Administratif
2° de Gestion

Exercice 1936

Avis

N° 1438

Bureau de
Bienfaisance

Budget
Supplémentaire

Exercice 1937

Avis

Sont constatées, en recettes et en dépenses, deux inscriptions d'ordre formant 282.000 frs, l'une de 182.000 frs qui concerne l'attribution, et le reversement par la Ville, de dépenses de secours en nature aux chômeurs indigents, l'autre de 100.000 frs au titre « Dons et Legs ». Il s'agit de legs ayant une affectation déterminée.

Ce Budget est bien établi.

Votre Commission des Finances vous prie, en accord avec la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de bien vouloir donner un avis favorable à l'adoption de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, il doit être procédé chaque année, du 1^{er} au 15 Septembre, par une Commission composée du Maire et de deux conseillers municipaux, à la révision des listes des électeurs aux Tribunaux et Chambres de Commerce.

Nous vous prions de vouloir bien désigner, pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, MM. Bour et Godinot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Président de l' « Olympique Lillois », d'une part, le Président du « Sporting-Club Fivois », d'autre part, ont sollicité le concours financier de la Ville de Lille.

A l'appui de leur demande, ils font valoir : 1° les efforts incessants qu'ils accomplissent dans tous les domaines des Sports et de l'Education Physique ; 2° leur situation de trésorerie critique ; 3° l'importance des taxes 50.000 frs environ perçues au titre du droit des pauvres lors des nombreuses compétitions de chaque année ; 4° l'organisation de matches très suivis qui contribuent grandement à l'activité de notre Ville et favorisent ainsi le commerce local.

N° 1439

*Tribunal et
Chambre de
Commerce*

*Liste électorale
1937*

Révision

Délégation

N° 1440

Olympique Lillois

*Sporting-Club
Fivois*

Suvention

100 Votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, après examen, propose d'allouer à chacun des deux Clubs, une subvention annuelle nette de vingt-cinq mille francs, étant entendu qu'ils organiseront chaque saison quatre matches au profit d'œuvres municipales.

L'Administration Municipale considérant de son côté que cet effort correspondait sensiblement aux subsides que pourraient solliciter de la Ville les diverses sociétés sportives affiliées, soit à l'Olympique Lillois, soit au Sporting-Club Fivois, s'est prononcée dans le même sens.

Nous vous demandons de vouloir bien : 1° ratifier cette proposition : 2° décider que la dépense pour 1937, soit globalement cinquante mille francs nets, sera prélevée sur un crédit de pareille importance à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A l'occasion de la construction par l'Université, sur les terrains mis à sa disposition par la Ville, de nouveaux bâtiments destinés à abriter notamment la Faculté de Droit et divers Instituts, des pourparlers ont été engagés avec M. le Recteur de l'Académie au sujet : 1° des anciens bâtiments universitaires dont la restauration suivant devis nécessite une dépense d'environ 4.500.000 frs ; 2° de la condition juridique des nouvelles constructions et des mesures à prendre dans l'avenir pour leur entretien.

Après une étude approfondie du problème, il a été convenu en plein accord avec M. le Recteur : 1° que par dérogation aux dispositions de la convention passée avec l'Etat le 12 Mars 1887 lors du transfert à Lille des Facultés de Douai, l'Université prendra entièrement à sa charge la restauration et l'entretien des immeubles anciens et nouveaux qui lui sont affectés ; 2° qu'en contre-partie, la Ville lui allouera pendant une période de dix ans une subvention annuelle de 400.000 frs, cette subvention étant réduite à 150.000 frs par an à partir de la onzième année ; 3° que les constructions et les terrains sur lesquels elles sont ou seront érigées resteront la propriété de la Ville.

Nous vous prions de vouloir bien agréer ces propositions et nous autoriser à signer à cet effet la Convention que nous vous soumettons.

N° 1441

Bâtiments
Universitaires

Convention

Nous vous demandons en outre de décider : 1° que l'effet de cette convention partira du 1^{er} Juillet 1937 ; 2° que la dépense, pour cette année, sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant ; 3° que la subvention sera réglée en quatre versements égaux par trimestre et à terme échu.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1442

*Compagnie
Continentrale
du Gaz*

*Convention avec
le personnel*

Avenant

MESSIEURS,

La Compagnie Continentale du Gaz nous a fait tenir copie de la convention qu'elle a signée en Octobre 1936 et en Juin 1937 avec les représentants du Syndicat de son personnel et de la Fédération de l'éclairage.

Cette convention est appelée à remplacer celle de 1932 ; elle constitue le nouveau statut du personnel des Exploitations lilloises de gaz et d'électricité de la Compagnie Continentale du Gaz.

Elle sera annexée aux traités de concessions : a) de la distribution d'énergie électrique du 17 Février 1926 ; b) de la distribution du gaz du 29 Octobre 1932.

Nous vous prions de nous autoriser à signer, avec la Compagnie, les avenants réalisant cette annexion.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1443

*Application de la
loi sur la
semaine
de 40 heures
dans la Police
Municipale*

*Motorisation
des rondes
nocturnes*

MESSIEURS,

Lorsque fut appliquée au personnel municipal la loi sur la semaine de 40 heures, il a été décidé, en ce qui concerne la police municipale :

1° qu'il ne serait procédé au recrutement d'unités nouvelles que dans la mesure correspondant à l'augmentation de l'effectif de certaines catégories d'emplois (sûreté, secrétaires) ;

2° que la réorganisation des services serait entreprise et poursuivie de manière à augmenter la sécurité publique grâce, notamment, à l'utilisation de moyens de transport accélérés.

Vous êtes saisi, par une autre délibération, d'une proposition tendant à étendre l'utilisation de la bicyclette par le personnel de notre police.

D'autre part, dans l'intention de développer les moyens d'investigation, nous avons décidé d'organiser un service de rondes qui combinerait l'emploi, la nuit, de voitures automobiles et de bicyclettes. Deux engins, spécialement aménagés pour le transport des hommes et des vélos, circuleront durant toute la nuit sur l'ensemble du territoire de notre ville de manière à permettre au personnel de pousser ses inspections dans toutes les artères.

Nous avons demandé à des entrepreneurs de transport de nous faire des offres de prix pour la mise à notre disposition, toutes les nuits, de deux voitures et du personnel de conduite nécessaire.

Nous vous prions de nous autoriser à procéder à un appel d'offres et à passer un marché avec l'entrepreneur qui, dans le cadre des conditions à satisfaire, nous aura fait les conditions les plus intéressantes pour la Ville.

Adopté.

Le Conseil se forme ensuite en comité secret afin de statuer sur les dossiers d'assistance.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Moïse Ahitouf
Jean Ambroziewicz
Constant Bachelet
Evariste Balbaert
Gustave Bazelis
René Beaudouin
René Beernaert
Alfred Bergeman
Maurice Berger
Simon Bigot
Gilbert Boursin
Roger Bral
Charles Branquart

Charles Carlier
François Carlier
Raymond Courmont
Emile Daussy
Georges De Clerck
Eugène Délecroix
Henri Demarest
Ernest Desaegher
Eugène Desrousseaux
Henri Devyneck
Michel D'hondt
Raymond Doudeyne
Victor Doornaert

N° 1444

—
*Allocations
militaires*

—
Armée active

—
Avis
—

René Druelle	Charles Moll
Léon Ducornait	André Mouton
Maurice Duvivier	Marcel Nicolas
Raymond Engel	Roger Nicolle
Guy Fauquet	Jean Pasbecq
Victor Fevry	Robert Playe
Georges Feys	Julien Podevin
Lucien Flament	André Poteau
Maurice Gabriels	Georges Puchaut
Albert Galliot	Jules Rochart
Emile Geirs	Henri Sabre
Alfred Gourdin	Moïse Sabre
Gaston Guéret	Louis Schotte
Léon Hanscotte	Pierre Serva
Victorien Herment	Jules Sette
Louis Horn	Raphaël Thesse
René Horn	Jean-Baptiste Thienpont
Jean Ide	Lucien Tribouillois
François Legrand	Georges Uytterhaegen
Emile Lebel	Julien Vanderstraeten
Albert Leroux	Henri Van Gucht
Marcel Level	Marcel Vanhorenbeek
Jean Leviez	Maurice Vermeersch
Richard Locufier	René Viard
Roger Masquelin	Charles Wagnon
Gaston Maton	Augustin Werquin

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1445

—
Allocations
militaires

—
Réservistes

—
Avis
—

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

André Antrop
Maurice Arcelin
Marcel Auger

Gaston Bacquerot
Charles Ballieu
Maurice Ballin

Raymond Bocarne	Claude Jaumotte
André Bollengier	Pierre-Jean Bart
André Bruhais	Marceau Laga
Alphonse Buttez	Arthur Lecocq
Edmond Cahissa	Edmond Legrand
Georges Carré	Edmond Leloup
Joseph Charley	Robert Lequart
Fernand Chasseur	Henri Lioenne
Robert Cnudde	Henri Lubin
Anatole Conynck	Louis Marandin
Georges Danis	Victor Masson
Alexis Debyttère	Arthur Michel
Raymond Degroisse	Florimond Minnaert
Adolphe Delaval	René Moerman
Emile Delebecque	Lucien Moreau
Henri Delire	Gaston Muselet
Robert Dangremont	Achille Petithory
Lucien Depape	Edgard Porez
Edmond Deycke	Hilaire Pruvost
Henri De Taye	André Ragheboom
Jules Devillers	Marceau Rose
Théodore Devos	Henri Tembuyser
Arthur Dewattine	Edouard Thibaut
Jules Dubois	Elie Tiédrez
Paul Duhot	Arthur Tirscl
Gustave Dupré	Louis Turpin
Marcel Fauchille	Eugène Vanden Hende
Charles Féru	Prudent Vanderspiegelen
Edouard George	André Van Houtte
Charles Gérard	Maurice Van Mullem
Edouard Godon	Maxime Van Praet
Jean Gorrée	Victor Vasseur
Victor Guilbert	François Verbekcl
Edouard Herlemme	César Verleyen
Maurice Jacques	Arthur Vermoere
André Jamotte	Charles Vervaecke
Fernand Janssens	Alexandre Vuye
Jean-Baptiste Janssens	Albert Vicaire

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1446

—
Assistance
aux femmes en
couches

—
Loi du 17 Juin
1913

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

Mmes Beauchamp Eugénie ; Belleux née Greniers Julienne ; Boutry Berthe ; Campagne née Gambier Marcelle ; Catheaux née Vaillant Gabrielle ; Chaudon née Lemaire Olga ; Choteau Céline ; Claessens née Pichon Simone ; Delaby née Ingold Blanche ; Delaine Marguerite ; Demeyère née Dumont Albertine ; Descarpentrie née Audrienne Solange ; Ducrocq née Desreumaux Adrienne ; Dufour née Merckaert Marie ; Fourdrignier née Valet Suzanne ; Halter Henriette ; Halvoet née Guyot Alfréda ; Hauspié née Colin Marie ; Hédin née Baillet Laure ; Houzé née Libessart Louise ; Hujeux née Lacaille Alice ; Janbroers née Conynck Maria ; Jeanmaire née Deleu Florine ; Kneekt née Bocquillon Louise ; Lecocq née Loden Marthe ; Le Maire née Chenu Raymonde ; Lepez née Demeyer Léopoldine ; Leruste née Flament Isabelle ; Marcel Marguerite ; Marlier née Decottignies Marie ; Merveille née Miga Marie ; Montignies née Blomme Denise ; Moreaux née Vandevoorde Rachel ; Pamart née Limmens Rachel ; Pierinelli née Félisetti Giacomina ; Plasschaert née Storme Martha ; Polin Julienne ; Ségard née Wallyn Marthe ; Soufflet Léonie ; Trouel née Bertelet Renée ; Vandercruyssen née Decoen Hélène ; Verpoest née Fontenier Cécile ; Anquez née Baillez Alice ; Botti née Renault Lucie ; Brown née Généau Mathilde ; Daneels née Roux Albertine ; De Mulder née Dumeignil Alphonsine ; Duprez née Longrez Anne ; Fayier Simonne ; George née Ruckebusch Germaine ; Libert née Pringiers Marie ; Patou née Goliot Eugénie ; Quarrez née Thoilliez Yvonne ; Seghers née Legrand Georgette ; Verscheure née Capart Marie ; Woutters née Vandepierre Berthe ; Brunet née Moraud Marthe ; Buysschaert née Lecointre Marguerite ; Cappelaere née Debrabander Marie-Louise ; Demuer née Tournal Laurence ; Desmet Solange ; De Surac née Stoffel Marie ; Dierckx

née Letors Léontine ; François née Branquart Jeanne ; Frézier née Houdaut Jeanne ; Gardien née Van Gucht Isabelle ; Goltrant née Coustenoble Jeanne ; Groulez née Vandekerkhove Mathilde ; Hermant Rosa ; Kesteloot née Fobert Marie ; Leusel née Danesse Germaine ; Madej Victoria ; Naullan Elisa ; Oudoux Edith ; Péron née D'hondt Adolphine ; Platel née Collet Agnès ; Polfiet née Payen Lucienne ; Sanctorum née Deneuille Marie ; Segers née Vermaut Suzanne ; Six née Cailliez Marcelle ; Sourdeval née Dufour Odette ; Tyrou Pauline ; Vanbrugeje née Van Dosselaere Marie ; Vandeputte née Yttebrouck Antoinette ; Calimez née Schorn Germaine ; Chartres née Dorchies Antonia ; Jaroseuw née Szyman Anastasie ; Labbe née Cendré Yvonne ; Lotten née Poquet Henriette ; Preusier née Ackaert Simonne ; Thibaut née Lagache Agnès ; Thoeunsin Lucienne ; Arnaudet née Decuyper Jeanne ; Bécue née Maniez Hélène ; Blondel née Lepez Emilienne ; Boidin née Deroubaix Eugénie ; Chaussin née Hern Pierre ; De Bue née Renier Suzanne ; Donialy née Hennebois Renée ; Dorchies née Dubois Augustine ; Driège née De Wolf Emilienne ; Dupont Emilia ; Duthieuw née Wuilmotte Madeleine ; Henrion née Martin Berthe ; Leprêtre née Allain Marguerite ; Moutier née Choquet Lucienne ; Schoone née Moutier Gabrielle ; Schwartz née Thuilliez Marie ; Scouflaire née Dumont Fernande ; Wallemme née Schmitte Marguerite ; Waels née Padé Gabrielle ; Werquin née Dhont Jeanne ; Appourchaux née Dupont Maria ; Baert née Lambin Marcelle ; Braida née Mauro Maria ; Catiau née Hillebrandt Aurélie ; Cheval née Wabraeve Rosalie ; Couturier née Deschamps Jeanne ; Deglorie née Vandeputte Léonie ; Devos née Vandeputte Marie ; Dubois Jeanne ; Engrand née Lamiaux Marcelle ; Fourmaux née Despretz Valentine ; Fouquet née Langelin Lucie ; Gabriels née Billet Henriette ; Guilbert née Thumerel Alfréda ; Heuzard née Voiton Juliette ; Juste née Suisse Olga ; Lanvin née Maerten Louise ; Lebon née Chopin Adélaïde ; Lepers née Rivet Marie ; Lemoine née Vion Alodie ; Lesaffre née Mille Germaine ; Longrez née Penninger Marie-Louise ; Potty née Gaillet Louise ; Renard née Herf Denise ; Vallée née Plichon Marie-Louise ; Verdonck née Dubois Marie-Louise ; Allard Madeleine ; Aset née Nowacki Claire ; Bacquet née Torfs Marcelle.

Propositions de rejet

Mmes Becquet née Ducroux Louise ; Beerekmans née Dekoninck Julie ; Cayzeele née Depoorter Suzanne ; Coupee née Deunelin Pauline ; Danges née Bouvrais Marie ; De Meyer née Vanbeversluys Hélène ; Duhot née Denaes Léontine ; Féron née Ennequin Emilienne ; Gilquin née Vandeworde Marie ; Legros née Hunez Raymonde ; Louque née Empis Carmen ; Robin née Milot Olivia ; Saelen née Boucher Valentine ; Lotin née Conynck Louise ; Moinier née Mielcarek Rosalie ; Moncomble née Leroy Henriette ; Ostrée née Lombaert Suzanne ; Peignat née Polet Marie ; Phulpin née Lemaire Adrienne ; Ploujnikoff née Visayze Flore ; Poissonnier née Secq Marie ; Thielmans née

Laurens Renée ; Vanden Daele née Prugnon Marie ; Blondel née Truffin Lucienne ; Bossuyt née Laloy Yvonne ; Bruneau née Plouy Marie ; Cristofoli née Mazziol Eulalie ; Delangue née Poiré Adrienne ; De Wisscher née Picque Germaine ; Fargue née Baylacq Marthe ; Her née Raviart Ludivine ; Macon née Denys Germaine ; Rougers née Zupeel Emma ; Thuilliez née Eraesmie Briche ; Vanas née Wartelle Lucienne ; Vanoli née Cordonnier Julie ; Wollaert née Herbaut Solange ; Boucelle née Wollenschneider Blanche ; Delgrange née Havet Germaine ; Delbècke née Descamps Raymonde ; Dufлот née Verhulst Agnès ; Dudermel née Fournier Raymonde ; Ghesquier Lucie ; Lefebvre née Gadenne Gertrude ; Lammens née Vermeulen Hélène ; Vienne née Girard Ida ; Wackers née Hiel Sophie ; Waro née Staessens Berthe.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1447
—
Assistance aux
Familles
Nombreuses
—
Loi du 14 Juillet
1913
—

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, des familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

A. — Familles

Noms	Domicile	Point de départ de l'allocation
Cornez Berthe	257, rue du Fg de Roubaix ...	7 Avril 1937.
De Zorzi Attilio	76, rue Léonard Danel	1 ^{er} Mai 1937.
Libbrecht Georges	2, rue de Brigode	5 Juin 1937.

Nous vous proposons d'émettre un avis de rejet aux demandes formulées par MM. Demeyer Joseph, rue d'Eylau, cour Monchy 2, ressources supérieures au barème ; Veldeman Paul, rue du Four à Chaux 81, ressources supérieures au barème.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 1448
—
*Assistance aux
Vieillards,
Infirmes et
Incurables*
—
*Loi du 14 Juillet
1905*
—
*Assistance à
domicile*
—

1^{re} PARTIE

Noms	Domicile	Propositions et point de départ de l'allocation
Allepaerts Maurice	18, rue de Eailleul	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Veuve Audenaert Laureys	6, rue de Buffon	90 au lieu de 60.
Veuve Bac Chazand	54, rue Désiré Verhaeghe	36,50 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Barbot Pinquet	14, rue Philippe de Comines..	100. 16 Février 1937.
Baude Lucienne	131, rue Royale	100 à maintenir.
Bauter Debruyne	29, rue de Carvin	Suppression. Dispose de ressources.
Beaumont Julie	14, rue de Seclin	84.
Veuve Bidon Voituriez	45, rue des Pyramides	100. 16 Mai 1937.
Veuve Blanckaert Morel	9, rue Paul Lafargue	50 au lieu de 100. Pas totalement incurable.
Bodin Joséphine	30, rue de Buffon	100. A maintenir
Boerez Benjamin	9, rue Broca	50. 16 Août 1936.
Bohné Joseph	14, rue du Pôle Nord	Refus. Dispose de ressources.
Bohné Wittebroodt	14, rue du Pôle Nord	Refus. Dispose de ressources.
Veuve Borelle Havez	1, place Saint Martin	80. Maintien. Aidée par enfants.
Bouquet Maurice	64, rue de Madagascar	95. 1 ^{er} Avril 1937.
Veuve Brazier Bernard	91, rue de Canteleu	72,50. Maintien situation inchangée.
Bricout Deleplanque	9, rue Eugène Jacquet	Rejet. Dispose de ressources.
Veuve Brochard Testelin	69, rue Barthélémy Delespaul.	100. 16 Mars 1937.
Broodcoole Marie	5, place Vanhoenacker	95 au lieu de 75.
Veuve Bruneel Chambois	11, rue Degland	Rejet. Aidée par enfants. Pas totalement incurable.
Vve Burckbuchler Dilly	26, rue Jordaens	36,50 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Burghgraeve Mathieu	1, rue de Condé	68,25 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Burghgraeve Priem	1, rue de Condé	68,25 au lieu de 100. Dispose de ressources.

Noms	Domicile	Propositions et point de départ de l'allocation
Burner Eugénie	7, rue Lepelletier	65. 1 ^{er} Juin 1937.
Veuve Callemeyn Mesnage	23, rue de Courtrai	Rejet. Vit en famille.
Candelez Planckeel	95, rue Ratisbonne	50. Maintien. Situation in-changée.
Veuve Carlier Bataille	99, rue Philippe de Comines..	100 au lieu de 50.
Veuve Caron Peyret	17, rue Meurein	100 au lieu de 60.
Castel Edmond	121, rue Saint André	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Veuve Caulier Levecque	157, rue Gustave Delory	Rejet. Ressources suffi-santes.
Cheval Marie Claire	20, rue du Gros Gérard	84 au lieu de 97.
Chiroutre Pruvost	66, rue de Thumesnil	70. Maintien.
Clavier Charles	52, rue d'Austerlitz	Suppression. Ressources suffisantes.
Cnudde Charles	173, rue du Buisson	100. 1 ^{er} Octobre 1936.
Veuve Coche Happe	95, rue Saint Sauveur	Suppression. Ressources suffisantes.
Coinon Muter	53, rue des Hanneçons	100. Maintien.
Colin Louis	53, rue Malsence	50. 1 ^{er} Juin 1937.
Coolens Verhée	3, rue Ducornet	50 au lieu de 100. Ressour-ces supplémentaires.
Coryn Brabander	100, rue de Wazemmes	Rejet. Pas totalement in-curable.
Veuve Coursier Blaise	7, rue Froissart	20. 1 ^{er} Mars 1937.
Crokaert Jean	1, rue Kuhlmann	Rejet. Ressources suffisan-tes.
Curnnelle Marguerite	1, rue de Bapaume	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Debargé Lenard	2, rue Parmentier	64 au lieu de 50.
Deblock Julie	105, rue Solférino	100. 1 ^{er} Mai 1937.
De Bock Van Landeghem	42, rue Balzac	Rejet. Peut être aidé par enfants.
Veuve Debrabander Boizens	Rue d'Haubourdin, cour Bi-gotte, 2	90 au lieu de 75.
Veuve de Champs Brantonne	45, rue des Postes	Rejet. Ressources suffisan-tes.
De Decker Marie-Louise	198, cité Philanthropique	35 au lieu de 100. Ressour-ces supérieures.
Defois Ernest	53, rue Gustave Delory	100. 1 ^{er} Juin 1937.
De Graeve Nelly	261, rue de Postes	100. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Delebar Terby	12 rue des Bonnes Rappes	75. Maintien.
Veuve Deleplace Desmet	Rue des Meuniers cité Delmar	Suppression. Ressources supérieures.
Veuve Delforge Van de Weghe	145, cité Philanthropique	45 au lieu de 100.
Veuve Delhayé Devolder	13, rue Montaigne	15.75 au lieu de 100.
Veuve Deloof Delbeke	47, rue de la Marbrerie	100 au lieu de 50.
Demaeseneire Ducaju	Rue des Sarrazins cour Donze	100. 1 ^{er} Mai 1937.
Deroo Henri	Rue Alphonse Mercier cour Larose	25 au lieu de 50. Ressour-ces supérieures.
De Rons Willecomme	rue de Buffon, 40	35.50 au lieu de 100. Res-sources supérieures.
De Schrooder Backelandt	52, cité Philanthropique	100 au lieu de 80.
Veuve Despretz née Brehon	10, place Philippe de Girard..	30. 1 ^{er} Février 1937.
Veuve Desquand Olivier	140, rue d'Esquermes	50. 1 ^{er} Juin 1937.
D'Hase Marie	Rue des Etaques cour Vanis-cote	50. 1 ^{er} Avril 1937.

Noms	Domicile	Propositions et point de départ de l'allocation
Domen Pauline	26, rue Crespel Tilloy	35,50 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Dooze Gysen	8, rue de Flandre	75. 1 ^{er} Juillet 1936.
Doyen Félicité	44, rue Saint André	100. 1 ^{er} Octobre 1936.
Druet Marie	Rue Boucher de Perthes, 6	65.50. 16 Mai 1937.
Dubois Priens	Cité Philanthropique, 35-36	36 75 au lieu de 100
Dubois Sarah	34, rue des Jardins	100. 15 Septembre 1936.
Duchât Désiré	51, rue Jeanne d'Arc	75. 16 Mars 1937.
Dumez Heeter	Rue d'Arcole cour 2	32 + 8. 1 ^{er} Janvier 1937.
Dupont Joseph	Rue du Pont à Raisnes 1 bis	84 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Dupont Bruyer	31, rue Vantroyen	50. 1 ^{er} Mars 1937.
Dupont Blanchard	1, rue du Pont à Raisnes	84 au lieu de 100.
Duriez Théodore	84, Façade de l'Esplanade	Rejet. Ressources suffisantes.
Duthoit Arthur	117, cité Philanthropique	25 au lieu de 100.
Flips Nicolas	16, rue Victor Renard	Supplément. Fils peut aider.
Veuve Fonson Fonson	12, boulevard Victor Hugo	45 au lieu de 50. Dispose de ressources.
Forge Drancourt	24, rue Puébla	Rejet. Ressources suffisantes.
Forge Paul	24, rue Puébla	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Fouin Chabain	121, rue Nationale	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Frans Camille	12, rue Magenta	20. 1 ^{er} Mars 1937.
Gadonne Marie	91, boulevard de la Liberté	84. 1 ^{er} Mai 1937.
Gallois Thiéffry	13, rue St Pierre St Paul	85. Maintien. Dispose de ressources.
Géré Henri	94, rue Saint Sauveur	100. Maintien.
Gesnoin Lambert	45, rue Solférino	100 au lieu de 50.
Veuve Gillio née Neuquelman	17, rue de Bône	25 au lieu de 50. Dispose de ressources.
Gouffet Paul	12, rue de la Baignerie	50. 1 ^{er} Juin 1937.
Veuve Hennebicq Bacquet	Pavillon Casseville, 25	Rejet. Aidée par son fils.
Hennet Hector	125, boulevard Victor Hugo	Rejet. pas totalement incurable.
Hennion Clabeau	124, rue de Wazemmes	Rejet. Ressources suffisantes.
Hostequint Louis	118, rue du Buisson	Rejet. Dispose de ressources.
Hostequint née Leduc	118, rue du Buisson	50. Maintien. Dispose de ressources.
Huger Georges	2, allée des Dondaines	100 au lieu de 50.
Veuve Lagache Brayeur	33, rue du Vieux Faubourg	100. 1 ^{er} Juillet 1937.
Laporte Lauwers	6 bis, rue de Bône	8. 16 Mai 1936.
Lecerf Charles	12, rue Gustave Delory	Suppression. Ressources suffisantes.
Lechaugnette Sonnette	Rue St Omer cour Donnain, 8	Rejet. Ressources suffisantes.
Leclercq Gustave	12, rue Gombert	50. 1 ^{er} Avril 1937.
Lemoine Solingue	14, rue de l'Hôpital St Roch	50. Maintien.
Veuve Lempire Delemme	180, cité Philanthropique	100 au lieu de 75.
Lepage Alix	45, rue Gustave Delory	50. 16 Octobre 1936.

Noms	Domicile	Propositions et point de départ de l'allocation
Le Provost Maria	Square du Ramponneau, 6 ..	50. 1 ^{er} Juillet 1936.
Lesaffre Rose	132, rue Barthélémy Delespaul	84. 16 Avril 1937.
Veuve Lesaffre Marsy	47 bis. rue d'Arcole	35 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Loket Blanche	11, rue de Buffon	80. Maintien.
Veuve Luyssaert Leveque	69, rue Saint Sauveur	100. 1 ^{er} Juin 1937.
Veuve Macquet Caffin	44, rue Pierre Legrand	100. Maintien.
Marlier Desruelles	35, rue Ratisbonne	25 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Mignot Carlier	11, rue Eugène Jacquet	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Milot Mallet	19, rue de Poids	45 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Moerman Mortreux	10, rue Lallement	73. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Pape Klervais	33, rue Magenta	50. Maintien.
Veuve Parsy Tack	53, rue des Postes	75. 1 ^{er} Avril 1937.
Pas Pierre	5, rue Lalo	50. 1 ^{er} Avril 1937.
Pétiaux Arthur	27, rue Monge	50. 16 Avril 1937.
Pétiaux née Richard	27, rue Monge	100. 16 Avril 1937.
Petit née Bessau	61, rue Fontenoy	100 au lieu de 60.
Veuve Petit Bisiaux	13, rue du Bois	Rejet. Dispose de ressources.
Veuve Picart née Lascoux	162, boulevard Victor Hugo...	80. 16 Mars 1937.
Picavet Charles	34, rue Masséna	50. 1 ^{er} Février 1937.
Picavet Edwige	28, rue du Grand Balcon	80. Maintien.
Veuve Pierrez Plancq	114, rue Saint André	30. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Pottier Spy	13, rue du Bois	32 50. Maintien.
Veuve Renard Kisling	39, rue Balzac	80 au lieu de 50.
Veuve Riga Heriémy	82, rue Jules Guesde	32 au lieu de 20.
Veuve Robache Hecquet	30, rue Saint Sébastien	100. 1 ^{er} Octobre 1936.
Roetinck Victor	56, rue de Cambrai	100. Maintien.
Veuve Roms Vanhulle	103, rue de Wazemmes	15 au lieu de 50.
Rose Veuve née Dumoulin	126, rue Solférino	Rejet. Enfants peuvent aider.
Veuve Sagot née Lorge	35, rue de Condé	70. 1 ^{er} Décembre 1936.
Saint Léger Chartre	46, rue Edouard Vaillant	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Saint Léger Coureau	Rue du Faubourg des Postes, cour Lebleu, 2	15. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Scheuzweghs Graf	22, rue Paul Bert	50. 1 ^{er} Avril 1937.
Schramme Arthur	13, rue Guillaume Werniers ..	46. 16 Avril 1937.
Veuve Scoufflaire née Dumez ..	Rue Saint Bernard cour Lemière	35. 16 Avril 1937.
Veuve Ségard née Massin	27 bis, rue Léon Gambetta ..	65 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Seys née Lenoir	4, rue du Havre	84. 1 ^{er} Avril 1937.
Souto Lancial	16, rue Defaucompret	Suppression. Ressources suffisantes.
Veuve Stocq Hayart	11, rue Galilée cour Dupont..	40 au lieu de 100.
Veuve Stéland née Warquain ..	241, rue du Faubg de Roubaix	50. 1 ^{er} Mars 1937.
Tanghe Charles	Rue des Postes, 189, cité des Postes, 17	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Veuve Tartarat née Flahaut ..	12, rue des Manneliers	29. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Tavernier De Block	65, rue Coustou	100 au lieu de 60.

Noms	Domicile	Propositions et point de départ de l'allocation
Veuve Térin Cnudde	33, rue Bourignon	50 au lieu de 100.
Tessé Charles	Rue Alphonse Mercier cour Centrale, 20	Suppression. N'est plus invalide.
Testud Marie Reine	70, rue de Lannoy	50. Maintien.
Veuve Thurette Quarez	9, rue des Célestines	84 au lieu de 50.
Tison Henri	196, rue des Postes	59. 1 ^{er} Avril 1937.
Van Cauwenberge Félix	36, rue de la Convention	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Vanghuchten Henri	69, rue Philippe de Comines..	35. 1 ^{er} Mai 1937.
Vanghuchten Hautecloq	69, rue Philippe de Comines..	35 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Vanlancker Delmotte ..	91, rue Saint Gabriel	50. Maintien. Situation inchangée.
Vansteenkiste Edmond	107, rue Gantois	50. 1 ^{er} Janvier 1937.
Veuve Verdonckt née Bal	44, rue Bernos	60. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Verleyen née Huran	20, rue Magenta	50. 1 ^{er} Mars 1937.
Veuve Vermeerck née Maquet ..	69, rue Boucher de Perthes	100. 1 ^{er} Mai 1937.
Vervenne Désiré	Cité Philanthropique	45 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Veuve Winter Millot	38, rue Gantois	84. 1 ^{er} Mai 1937.
Dupont Lucien	2, place Edith Cavell	Admissions proposées à Ecole de rééducation de Roubaix.
Veuve Pouplier François	291, boulevard Victor Hugo	Asile Libre dit : Les Cinq Plaies.

2^e PARTIE

Brisson Ernest	Rue Aristote cité St Georges..	40 + 10. Etat. Lille à compter du 13 Juillet 1937.
Veuve Descamps Poupaert	Rue de la Gaïeté, 1	100. Dunkerque. Lille à compter du 15 Mai 1937.
Duconseil Rosalie	Rue Képler, 41	100. Bailleul. Lille à compter du 1 ^{er} Octobre 1937.
Fossier Laloë	Rue Paul Lafargue, 85	Refus. Haubourdin.
Veuve Goossens Van Handenhuyse	Rue du Prieuré, 29	100. Hellemmes. Lille à compter du 1 ^{er} Février 1937.
Veuve Lefer Leroy	Rue Colbert, 61	Rejet. Lomme.
Taisnes Doyen	Rue Voltaire, 2	100. Etat. Lille à compter du 1 ^{er} Avril 1933.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1449

MESSIEURS,

*Assistance aux
Vieillards,
Infirmes et
Incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

*Allocations
complémentaires*

Nous avons l'honneur de vous communiquer une demande formulée en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance Obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Cette demande a été examinée d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

1^{re} PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admission

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905. (Article 173 de la loi de Finances du 16 Août 1930) :

Noms	Domicile
Veuve Delos-Schultz	Rue Saint André, 129.
Dequesnes Julia	Rue des Tanneurs, 4.
Derwaes. Eléonore	Rue Lutun, 5.
Surson Pierrette	Rue Duplex, 3.
Waterloo André	Rue Saint-Firmin, 12.

incurables ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.

Ces propositions ont été transmises à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Acte est donné par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1450

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite des personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Assistance
médicale
gratuite

Loi du 14 Juillet
1893

INDIGENTS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Alexandre Hyacinthe	Rue de Wattignes, cour Marchant	Astaffort (Lot et Garonne)
André Alphonse	Sans domicile fixe	Argœuves (Somme)
Balder Alfred	Sans domicile fixe	Etat.
Beaudier Ernesta	Nord	Nord.
Beauguier Louis	Rue de Courtrai, 21	Etat.
Beauvois Berthe	Rue de Tournai, 118	Cambrai.
Bergeman Elisa	Rue d'Austerlitz, 72	Flers lez Lille.
Bergeret Clémence	Boulevard des Ecoles, 64 bis ..	Haumont.
Berthe Jean Baptiste	Rue de la Paix d'Utrecht	Nord.
Boutolle Lucien	Rue Gustave Delory, 159	Etat.
Bouveret Madeleine	Rue du Faubg de Roubaix. 251 ..	Nord.
Butez Louis	Sans domicile fixe	Etat.
Cadoret Vincent	Sans domicile fixe	Etat.
Chatelin Lucienne	Rue Hoche, 2	Loos.
De Bertrand Geneviève	Epernay	Epernay (Marne).
Chochois Louise	Rue Denfert Rochereau, 83	Amiens.
Delbarre Rosalie	Sainghin	Sainghin en Weppes.
Delecroix Carmela	Rue de Wazemmes, 138	Douai.
Deléglise Constantin	Sans domicile fixe	La Madeleine.
Demoustier Gaston	Sans domicile fixe	Etat.
Desfossez Eloi	Roubaix	Roubaix.
Drieux Pierre	18, rue Fénelon	Etat.
Duval Auguste	Rue d'Esquermes, 93	Calais.
Erouart Lucienne	Sans domicile fixe	Le Cateau.
Ficek Joseph	Sans domicile fixe	Billy Montigny.
Ficquet Laure	16, rue Voltaire	Bergues.
Geeraert Emile	Sans domicile fixe	Nord.
Génélot Lucie	42, rue des Tanneurs	Etat.
Haize Dominique	Sans domicile fixe	Etat.
Krimeed Mohamed	15, rue Enrico Ferri	Etat.
Jaecker Marie	Sans domicile fixe	Maubeuge.
Lebrun Marie	116, rue de Condé	Baisieux.
Lecoester Georges	120, rue du Molinel	Etat.
Lecointe Victor	27, rue du Bazinghien	Loos.
Lina Marcelle	26, rue Basse	Paris.
Magnier Jean	Sans domicile fixe	Nord.
Marc Auguste	159, rue Gustave Delory	Etat.
Matin René	Sans domicile fixe	Etat.

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Milon Léon	Sans domicile fixe	Etat.
Moreau Emile	Sans domicile fixe	Nord.
Ogar Victoria	Orchies	Nord.
Paris Joseph	Sans domicile fixe	Etat.
Petit Emile	Sans domicile fixe	Nord.
Picque Julienne	151, rue du Faubg de Roubaix.	Gravelines.
Pollet Andrée	15, rue du Molinel	Metz.
Pourrez Albert	38, rue Ratisbonne	Alfortville.
Radojewska Wanda	Pavillon Olivier	Divion la Clarence.
Remacle Gisele	51, rue de Thionville	Bresles (Oise).
Riajaud Marie	15, rue des Chats Bossus	Etat.
Robin Joseph	5, allée des Dondaines	Lille.
Thiant Fernand	Sans domicile fixe	Etat.
Tinchon Suzanne	59, rue de Wazemmes	Hesdin.
Thibaut Désiré	59, rue Saint Sauveur	La Madeleine.
Vanderheyde Joseph	Sans domicile fixe	Etat.
Vaneste Angèle	79, rue Saint Sauveur	Zuytpeene.
Van Opelun Stéphanie	251, rue du Faubg de Roubaix.	Etat.
Verbeurgt Lucie	48, rue Ratisbonne	Ostricourt.
Verdonck Gustave	Sans domicile fixe	Etat.
Vinchon Antoinette	16, rue Marais	Etat.
Znannec Agnieska	Rue Gustave Delory, 159	Etat.
Wiatr Julia	Rue Gustave Delory, 175	Saint-Amand.

ASSURÉS SOCIAUX INDIGENTS

Andrzejewska Sophie	45, rue de la Monnaie	Nord.
Bugnon Andréa	187, rue Paul Lafargue	Cauchy la Tour (P.-de-C.)
Chiomento Giovanni	1, rue Philippe de Comines	Etat.
Daclemont Céline	51, rue Saint André	Wingles.
Drouvin Catherine	Wambrechies	Wambrechies.
Dubrulle Léona	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Nord.
Duhez Raymonde	Rue des Stations, 135	Carrières sur Seine.
Dupont Adrienne	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Boulogne sur Mer.
Gemin Georges	Sans domicile fixe	Nord.
Ghiboudo Antoine	Rue Nationale, 2	Vence (A. M.).
Gut Sofia	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Nord.
Hecquefeuille Florimonde	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Auchel.
Joly Henriette	Rue Christophe Colomb, 1	Lambersart.
Kaplan Marie	Rue du Sec Arembault, 32	Hersin Coupigny.
Karliik Vincenty	Auchy	Nord.
Kobeluck Chafa	55, rue de Tournai	Templemars.
Kraka Joséfa	45, rue de la Monnaie	Nord.
Kuderska Appoline	8, rue Nationale	Wattignies.
Le Bris Simone	6, rue de Pas	Lens.
Leleu Emilia	Rue du Faubourg de Béthune.	Loos.
Lemaire Maurice	Sans domicile fixe	Lomme.
Levau Jeanne	52, rue Saint-Sauveur	Valenciennes.
Levecq Paul	Sans domicile fixe	Lomme.
Leverdier Renée	Rue du Buisson, 89	Abbeville.
Malinowski Jeanne	Rue de Canteleu, 37	Montigny en Gohelle.
Matten Yvonne	Rue de Tourville, 58	Cassel.
Monsauret Pierre	21, rue de Courtrai	Etat.

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Nowakowska Wladislawa	45, rue de la Monnaie	Wattrelos.
Vandaële Micheline	99, rue Saint Sauveur	Dunkerque.
Vernay Edouard	Sans domicile fixe	Etat.
Wattrelot Yvonne	Sans domicile fixe	Etat.
Ovion Paul	Lezennes	Hellemmes.

INDIGENTS

Baude Emile	Sans domicile fixe	Etat.
Berthe Victor	Sans domicile fixe	Etat.
Berte Maurice	Sans domicile fixe	Etat.
Bommelaer, épouse Delannoy ..	Sans domicile fixe	Etat.
Cieslak Anna	251, rue du Faubg de Roubaix	Douai.
Debachy Euphrasie	Saint Venant (Pas-de-Calais).	Est.
Dereux Marie-Louise	32, rue de la Marmora	Roubaix.
Deroubaix Adolphine	223, rue Pierre Legrand	Etat.
Drygas Cécile	Sans domicile fixe	Pas-de-Calais.
François Henri	24, rue Descartes	Nord.
Edouard Gisèle	251, rue du Faubg de Roubaix	Amiens.
Gallet Fernand	Sans domicile fixe	Etat.
Goberville Huguette	La Madeleine	Oise.
Maton René	Sans domicile fixe	Etat.
Meurkens Georgette	53, rue des Postes	Nord.
Piette femme Hannedouche ...	251, rue du Faubg de Roubaix.	Etat.
Rasquin Juliette	68, rue Gustave Delory	Etat.
Rodelé femme Michalak	251, rue du Faubg de Roubaix.	Etat.
Schoone Emile	21, rue de Courtrai	Etat.
Thiant Fernand	Sans domicile fixe	Etat.
Trycen Marcelle	45, rue Saint Sauveur	Paris.
Verbeurgt Lucie	48, rue Ratisbonne	Ostricourt.

ASSURÉS SOCIAUX INDIGENTS

Beucoltaire Ali	Aulnoye	Nord.
Bolko Franciska	251, rue du Faubg de Roubaix	Nord.
Chwala Maria	251, rue du Faubg de Roubaix	Nord.
Coupez Isai	Sans domicile fixe	Cambrin.
Eeckout Auguste	83, rue Jules Guesde	Loison sous Lens.
Favier, épouse Miaux	8, place aux Bienets	Pas de Calais.
Gérard Jean	21, rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Glowinski Pierre	Namwille les Roches	Nord.
Hecquet Julianne	Liévin	Liévin (P. de C.).
Hoosgtael Ernest	La Madeleine	Nord.
Jay Gaston	Dammarie le Leys	Dammarie le Leys (S. et M.)
Legras Thérèse	2, rue du Pont du Lion d'Or ..	Fenain (Nord).
Lejeune Angèle	250, rue des Postes	Pas de Calais.
Millé Renée	143, rue du Faubg de Roubaix	La Madeleine.
Six Robert	Mouscron	Etat.
Stachera Marianne	45, rue de la Monnaie	Le Maisnil (Nord).

INDIGENTS

NOMS	DOMICILE	Propositions
Barri Théodore	21, rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Chiomento Jean	1, rue Philippe de Comines ...	Etat.
Delassus Augustine	16, rue Marais	Ministère de la Justice.
Egot Jeanne	Buesnes	Pas-de-Calais.
Grenan André	Sans domicile fixe	Seine Inférieure.
Jaeker Marie	Rue de Paris	Nord
Mahieu Jules	Sans domicile fixe	Etat.
Miny Antoinette	26, rue Marais	Ministère de la Justice.
Solinska Janina	16, rue Marais	Ministère de la Justice.
Weiss Camille	Rue Jeanne Hachette	Département du Nord.

ASSURÉS SOCIAUX INDIGENTS

Cocu Charles	107, rue Paul Lafargue	Cauchy la Tour (P. de C.).
Foglio Hélène	194, rue Nationale	Département de l'Isère.
Grignon Abel	Rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Pfisser Paul	15, rue Jules Guesde	Nord
Judrias Karoline	36, rue des Tanneurs	Nord
Lemaire Louis	Loos	Haubourdin.
Roussel Armand	13, rue Boileux	Lomme.

Ces dossiers sont transmis pour décision à la Commission Cantonale d'Assistance prévue par la loi du 28 Février 1934.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1451

MESSIEURS,

Hospice Comtesse

Un lit dépendant de la Fondation Desmet est actuellement vacant à l'Hospice Comtesse.

*Fondation
Desmet*

Conformément aux clauses testamentaires du legs, il appartient au Conseil Municipal de désigner le nouveau titulaire.

Lit vacant

*Admission
Castelain*

Nous vous prions de porter votre choix sur M. Emile Castelain qui est digne du plus grand intérêt.

Adopté.

La séance est levée à 21 heures 10.

C. L. Penant

Orant

D'Hoostche

Stelard

L. Vliegen

Mythum
by

Jennet

L. Pieters

Berkhous

Reuma

Stavouque

P. Poulhaud

R. Zoots

St. Rosta

H. Melan

St. J.

A. M. W.

A. Bauche

M. W. W.

E. S. Vandenberg

W. W.

W. W.

P. Jambert

W. W.

W. W.

W. W.

W. W.

L. Dompig

W. W.

W. W.

W. W.

W. W.

W. W.

1917

<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>